

SGAM MALAKOFF MEDERIC HUMANIS

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

2018



malakoff médéric
humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE

Table des matières

Synthèse	3
A. Activité et résultats	6
A.1. Activité.....	6
A.2. Résultats de souscription.....	12
A.3. Résultats des investissements.....	14
A.4. Performance des autres activités	19
B. Système de gouvernance	20
B.1. Informations générales	20
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité.....	26
B.3. Système de gestion des risques (ORSA)	29
B.4. Contrôle interne.....	33
B.5. Fonction d'audit interne	36
B.6. Fonction actuarielle.....	38
B.7. Sous-traitance.....	39
B.8. Autres informations	40
C. Profil de risques	41
C.1. Risque de souscription	41
C.2. Risque de marché	47
C.3. Risque de contrepartie.....	56
C.4. Risque de liquidité.....	58
C.5. Risque opérationnel.....	60
C.6. Autres risques importants.....	62
D. Valorisation	63
D.1. Valorisation des Actifs.....	63
D.2. Valorisation des provisions techniques	71
D.3. Valorisation des autres passifs	79
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	86
D.5. Autres informations.....	86
E. Gestion du capital	87
E.1. Fonds propres.....	87
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (MCR / SCR).....	95
E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR	103
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	103
E.5 Non-respect du MCR et du SCR.....	103
E.6 Autres Informations	103
Annexes : Les états quantitatifs	104

SYNTHESE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Le rapprochement en 2018 des deux Groupes Malakoff Médéric et Humanis vise à constituer un acteur majeur de la protection sociale pour la gestion de la retraite complémentaire et de l'assurance de personnes (santé, prévoyance et épargne).

Le chiffre d'affaires pro forma du nouveau Groupe est de 6 240 M€, en progression de 2 % par rapport à 2017 (%) malgré le contexte de concurrence accrue et de rapprochement des deux Groupes. Concernant le résultat de souscription récurrent, il s'améliore légèrement en 2018, malgré un repositionnement important sur certaines entités du nouveau Groupe en 2018.

Le pilotage des produits financiers a permis de limiter la baisse de la contribution financière aux résultats du Groupe malgré la baisse en 2018 du marché des actions notamment.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La SGAM Malakoff Médéric Humanis est composée de la SGAM Malakoff Médéric et de la SGAPS Humanis Développement Solidaire qui ont chacune des entités affiliées : des institutions de prévoyance, des mutuelles, une société d'assurance mutuelle et des filiales assurantielles.

Elle s'articule autour d'associations et de groupements définissant la politique du Groupe et regroupant ses moyens humains, matériels et informatiques.

La nomination des administrateurs siégeant au sein des différentes instances ainsi que les dirigeants effectifs et les fonctions clés est régie par des critères de compétence et d'honorabilité.

PROFIL DE RISQUES

Risque de souscription

Le profil de risque de souscription évolue peu d'année en année, les garanties épargne-retraite (4,8% du chiffre d'affaires 2018) sont peu exposées. Le risque est concentré sur les garanties frais de santé et prévoyance.

L'évaluation de l'exposition à ces risques est réalisée au moyen de la formule standard considérée comme une mesure de risque appropriée pour les deux groupes.

L'exposition au risque de souscription s'élève, au 31 décembre 2018, à 1 969,1 M€ pour la SGAM Malakoff Médéric et à 381,2 pour la SGAPS Humanis Développement Solidaire.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme un risque d'insuffisance de valeur et donc de rendement des placements.

Les facteurs de risque de marché et les chocs sur les valeurs sont ceux de la formule standard.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

L'exposition au risque de marché s'élève, au 31 décembre 2018, à 1 975,7 M€ pour la SGAM Malakoff Médéric et à 361,7 M€ pour la SGAPS Humanis Développement Solidaire.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue la perte liée au défaut des créanciers. L'exposition est, au 31 décembre 2018, de 212,6 M€ pour la SGAM Malakoff Médéric et à 98,6 M€ pour la SGAPS Humanis Développement Solidaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Compte tenu de son activité, le facteur de risque prédominant pour l'ensemble des entités du Groupe Malakoff Médéric Humanis pourrait être celui du niveau de cessibilité de ses placements. Il reste cependant limité par un choix d'actifs liquides pour chacune des entités.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié au dysfonctionnement des processus internes, aux ressources humaines, à la fraude interne ou externe, aux dommages aux actifs corporels, aux risques informatiques et aux risques liés à l'externalisation d'activités et à la relation avec les fournisseurs.

L'exposition au risque opérationnel est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève, au 31 décembre 2018, de 151,5 M€ pour la SGAM Malakoff Médéric et à 75,4 M€ pour la SGAPS Humanis Développement Solidaire.

VALORISATION

Placements

Les placements constituent la majeure partie de l'actif des bilans prudentiels des deux Groupes et de leurs entités affiliées. En norme Solvabilité 2, ils sont valorisés en valeur de marché.

Ainsi, le montant des placements hors UC en valeur de marché au 31 décembre 2018, de 21 782,5 M€ pour la SGAM Malakoff Médéric et à 3 607,7 M€ pour la SGAPS Humanis Développement Solidaire.

Le reste de l'actif du bilan est principalement constitué des impôts différés, des placements en unité de compte, des provisions techniques cédées aux réassureurs et des créances sur des assurés, intermédiaires et réassureurs.

Provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs, égale à la somme des flux financiers projetés et actualisés avec la courbe des taux sans risque réglementaire, et d'une marge de risque représentant le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Au 31 décembre 2018, le Groupe applique la mesure transitoire sur les engagements techniques pour les entités suivantes : Malakoff Médéric Prévoyance, QUATREM, CMAV, CAPREVAL, AUXIA, IPSEC et Humanis Assurances.

Ainsi, le montant des provisions techniques S2 y compris la prise en compte des mesures transitoires nettes des cessions en réassurance au 31 décembre 2018, de 16 296,1 M€ pour la SGAM Malakoff Médéric et à 2 400,1 M€ pour la SGAPS Humanis Développement Solidaire.

Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués d'impôts différés et de dettes envers des assurés, des intermédiaires ainsi que de soldes des comptes courants des réassureurs.

L'évolution du poste en valeur économique s'explique principalement par le retraitement des primes acquises non émises en cession.

GESTION DU CAPITAL

Fonds propres

L'objectif du Groupe est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de création de valeur durable en phase avec la stratégie de développement du Groupe et de maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité.

La politique de gestion du capital est validée par la Direction générale et soumise à l'approbation des Conseils d'Administration de chacune des entités concernées après information et avis de la Commission audit et Risques.

Le montant des fonds propres Solvabilité 2 pour le nouveau Groupe Malakoff Médéric Humanis au 31 décembre 2018 s'élève en pro forma 2018 d'un montant de 7 936 M€ en 2018.

Exigences réglementaires en capital

Malakoff Médéric Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital (SCR). Des méthodes d'approximation sont parfois utilisées mais de manière prudente et sans enjeux significatifs. La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

Le montant de l'exigence réglementaire en capital pour le nouveau Groupe Malakoff Médéric Humanis au 31 décembre 2018 s'élève en pro forma 2018 à 2 592 M€.

Ainsi, le taux de solvabilité du nouveau Groupe Malakoff Médéric Humanis pour 2018, y compris la prise en compte des mesures transitoires, s'élève, en proforma 2018, à 306 % (211 % sans la prise en compte des mesures transitoires).

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activité

A.1.1. PRESENTATION GENERALE

Le rapprochement en 2018 des deux Groupes Malakoff Médéric et Humanis vise à constituer un acteur majeur de la protection sociale pour la gestion de la retraite complémentaire et de l'assurance de personnes (santé, prévoyance et épargne).

Pour renforcer le lien entre les deux groupes, une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), Malakoff Médéric Humanis régie par le Code des Assurances a été créée en 2018, à effet au 1^{er} janvier 2019 et comprend les deux sociétés affiliées suivantes :

- La SGAM Malakoff Médéric créée en 2017 ;
- La SGAPS (Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale) Humanis Développement Solidaire créée en 2016.

La SGAM Malakoff Médéric Humanis et ses entités affiliées est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR"- située au 4 place de Budapest - 75009 Paris.

Le contrôleur du Groupe est la Brigade numéro 6.

Les commissaires aux comptes des entités du Groupe prudentiel sont les suivants :

	COMMISSAIRES AUX COMPTES				
	KPMG	Mazars	Grant Thornton	Primaudit International	SEC Burette
SGAM Malakoff Médéric	x	x		x	x
SGAPS Humanis Développement Solidaire	x		x		
Humanis Prévoyance	x		x		
IPSEC			x		
Mutuelle Humanis Nationale			x		
Grand Est Mutuelle			x		
Mutuelle Renault	x				
Humanis Assurances			x		

Leurs coordonnées sont :

- KPMG SA, cabinet situé au 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense.
- MAZARS, cabinet situé 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense.
- GRANT THORNTON, cabinet situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
- PRIMAUDIT International, cabinet situé 6 Place Boulnois, 75017 PARIS
- SEC Burette, Cabinet situé 9 Rue Malatiré, 76000 ROUEN

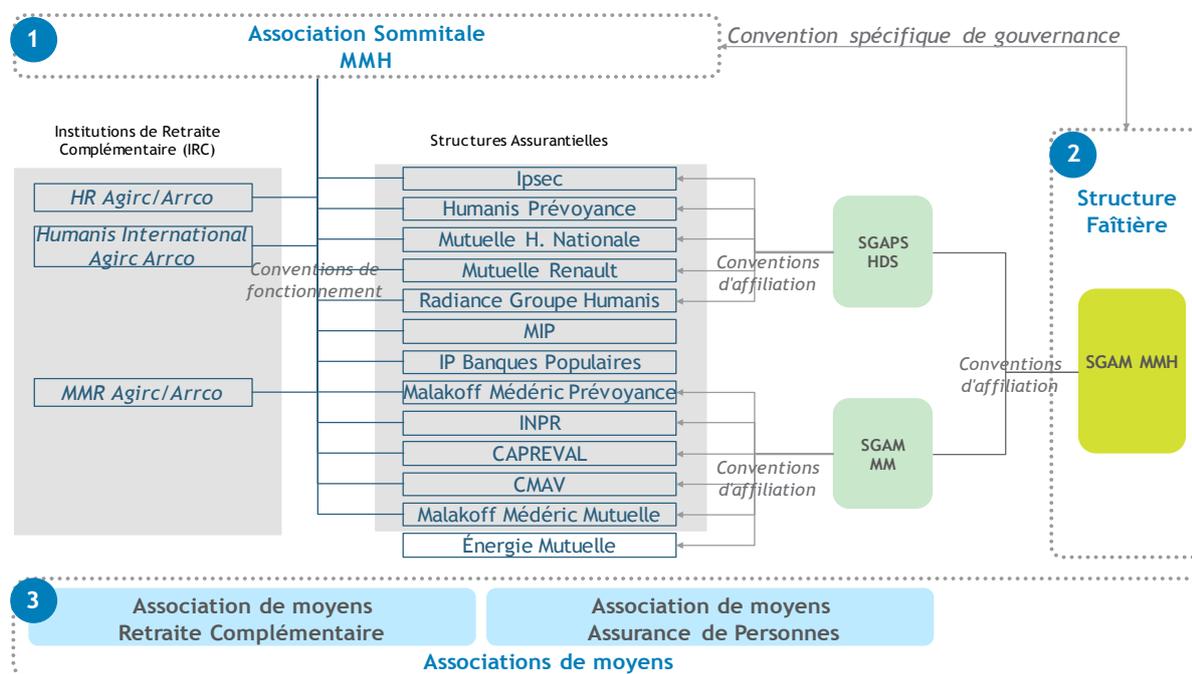
A.1.2. LA STRUCTURE DU GROUPE PRUDENTIEL

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, la SGAM Malakoff Médéric Humanis est l'entité de tête du nouveau groupe prudentiel et sera également l'entité combinante pour les comptes 2019. Elle assure un niveau de solidarité financière additionnel aux mécanismes de solidarité préexistants au sein de la SGAM Malakoff Médéric et de la SGAPS Humanis Développement Solidaire.

Les membres affiliés des deux groupes prudentiels exercent une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvre les risques santé, prévoyance et épargne. D'autres types d'activité, tels que

courtage, holding, gestion d'actifs, ou gestion santé sont également intégrés dans le périmètre de combinaison.

La structure simplifiée du nouvel ensemble est le suivant :



Note : Ne sont pas représentés toutes les filiales et participations et tous les adhérents aux entités de moyens

Ainsi, les entités assurantielles de la SGAM Malakoff Médéric Humanis sont :

SGAM Malakoff Médéric, qui conserve ses affiliés ;

Les institutions de Prévoyance :

- Malakoff Médéric Prévoyance (MMP), l'institution de prévoyance interprofessionnelle ;
- INPR : Institution Nationale de Prévoyance des Représentants (VRP) ;
- CAPREVAL, Institution de prévoyance du groupe Vallourec et de ses anciennes filiales ;

Les mutuelles

- Malakoff Médéric Mutuelle (MMM), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité ;
- Energie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.

La société d'assurance mutuelle

- Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV), société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances ;

Les autres entités assurantielles

- Quatrem, société d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'épargne retraite.
- Auxia, société d'assurance spécialisée dans la prévoyance individuelle et les contrats d'obsèques ;
- MM Retraite Supplémentaire : Fonds de Retraite Supplémentaire dédié à l'activité Retraite Epargne professionnelle ;
- Auxia assistance, société d'assurance spécialisée dans l'assistance aux personnes ;

SGAPS Humanis Développement Solidaire, qui conserve ses affiliés ;

Les institutions de Prévoyance :

- Humanis Prévoyance, l'institution de prévoyance interprofessionnelle ;
- IPSEC : Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des dépôts et autres collectivités ;

Les mutuelles

- Mutuelle Humanis Nationale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
- Grand Est Mutuelle dite Radiance Groupe Humanis, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité ;
- Mutuelle Renault (nom commercial Mobilité Mutuelle), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.

La société assurantielle

- Humanis Assurances, société d'assurance spécialisée dans l'international et la prévoyance individuelle.

Ces entités contribuent au chiffre d'affaires du Groupe de la manière suivante :

EN M€	Chiffre d'affaires - comptes sociaux		Evolution 2017-2018
	RÉEL 2017	RÉEL 2018	
SGAM Malakoff Médéric	4 210,1	4 670,7	10,9%
Malakoff Médéric Prévoyance	2 131,3	2 470,5	15,9%
INPR	37,4	47,3	26,3%
CAPREVAL	10,9	10,8	-1,1%
Malakoff Médéric Mutuelle	417,4	415,8	-0,4%
Energie Mutuelle	-	27,8	-
CMAV	66,5	8,0	-87,9%
QUATREM	1 379,6	1 468,3	6,4%
AUXIA	216,1	233,6	8,1%
MM Retraite Supplémentaire	0,0	42,8	-
AUXIA Assistance	9,8	10,2	4,3%
<i>Retraitement de combinaison</i>	<i>-59,0</i>	<i>-64,3</i>	
SGAPS Humanis Développement Solidaire	2 394,7	2 278,5	-4,9%
Humanis Prévoyance	1 898,0	1 771,5	-6,7%
IPSEC	158,3	154,0	-2,7%
Mutuelle Humanis Nationale	177,5	174,9	-1,5%
Grand Est Mutuelle	79,0	75,8	-4,1%
Mutuelle Renault	60,9	62,8	3,2%
Humanis Assurances	44,2	53,1	20,2%
R2E	219,0	28,4	-87,0%
<i>Retraitement de combinaison</i>	<i>-242,3</i>	<i>-42,1</i>	
Pro forma SGAM Malakoff Médéric Humanis	6 125,0	6 240,0	1,9%

Pour les comptes sociaux de l'exercice 2018, les comptes sont combinés respectivement dans les deux structures de groupe prudentiel existantes. Des retraitements d'opérations intra groupe sont réalisés lors de la combinaison des comptes : les opérations internes, notamment les opérations de réassurance, ont été éliminées lors de l'élaboration des comptes sociaux combinés. Des seuils de significativité ont été définis pour les opérations internes réciproques.

Le présent rapport unique Groupe comprend les deux sociétés de groupe prudentiel ainsi que les entités assurantielles, sauf la société R2E qui rédigera son propre rapport narratif.

Les comptes statutaires des entités entrant dans le périmètre sont arrêtés au 31 décembre.

A.1.3. LES ACTIVITES 2018 DE LA SGAM MALAKOFF MEDERIC HUMANIS

La SGAM Malakoff Médéric Humanis exerce son activité en assurance de personne essentiellement en santé, prévoyance et dans une moindre mesure en épargne retraite.

Les contrats collectifs représentent près de 85% des cotisations acquises en 2018.

EN M€	Chiffre d'affaires - comptes sociaux				
	RÉEL 2017	RÉEL 2018	Santé	Prévoyance	Epargne
SGAM Malakoff Médéric	4 210,1	4 670,7	2 493,5	1 998,4	243,1
Malakoff Médéric Prévoyance	2 131,3	2 470,5	1 263,9	1 197,2	9,3
INPR	37,4	47,3	19,6	27,7	-
CAPREVAL	10,9	10,8	6,7	4,1	-
Malakoff Médéric Mutuelle	417,4	415,8	415,6	0,3	-
Energie Mutuelle	-	27,8	26,5	1,2	-
CMAV	66,5	8,0	-	2,1	6,0
QUATREM	1 379,6	1 468,3	761,3	522,0	185,0
AUXIA	216,1	233,6	-	233,6	-
MM Retraite Supplémentaire	0,0	42,8	-	-	42,8
AUXIA Assistance	9,8	10,2	-	10,2	-
SGAPS Humanis Développement Solidaire	2 394,7	2 278,5	1 422,0	796,5	60,0
Humanis Prévoyance	1 898,0	1 771,5	1 015,7	725,1	30,7
IPSEC	158,3	154,0	106,1	47,9	-
Mutuelle Humanis Nationale	177,5	174,9	172,3	2,6	-
Grand Est Mutuelle	79,0	75,8	75,4	0,4	-
Mutuelle Renault	60,9	62,8	62,8	-	-
Humanis Assurances	44,2	53,1	16,1	36,3	0,6
Pro forma SGAM Malakoff Médéric Humanis	6 125,0	6 240,0			

Dans un contexte de concurrence accrue et de rapprochement des deux Groupes, les équipes commerciales ont poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de développement et aboutissent ainsi à un bon niveau de production commerciale de l'année 2018 permettant de consolider les portefeuilles d'assurance du Groupe tant en santé qu'en prévoyance.

La SGAM Malakoff Médéric Humanis exerce son activité principalement en France métropolitaine.

A.1.4. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE

Les lignes d'activité principales, définies par Solvabilité 2, de la SGAM Malakoff Médéric Humanis sont les suivantes :

- Engagements d'assurance et de réassurance non vie (Santé non similaire à la vie « non SLT ») : assurance des frais médicaux et assurance de protection de revenus ;
- Engagements d'assurance vie :
 - o Santé Similaire à la Vie : assurance maladie et rente découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé
 - o Vie : assurance avec participation aux bénéficiaires, assurance indexée et en unité de compte, autres assurances vie ;
- Engagements de réassurance Vie

en M€	SGAM Malakoff Médéric				SGPAS Humanis Développement Solidaire			
	Montant		Evolution		Montant		Evolution	
	2017	2018	En M€	En %	2017	2018	En M€	En %
Santé non similaire à la vie	3 023,5	3 407,9	-384,5	-13%	1 867,0	1 776,9	-90,1	-5%
Santé similaire à la vie	96,0	80,7	15,4	16%	84,2	83,0	-1,2	-1%
Non vie	9,7	10,2	-0,4	-4%	-	-	-	-
Vie	1 080,9	1 172,0	-91,1	-8%	448,3	418,6	-29,7	-7%
Chiffres d'affaires	4 210,1	4 670,7	460,7	11%	2 394,7	2 278,5	-116,2	-5%

Le chiffre d'affaires de la **SGAM Malakoff Médéric** au 31 décembre 2018 est de **4 670,7 M€** pour les activités assurantielles contre 4 210,1 M€ au 31 décembre 2017, soit une progression de +11 % (+ 460,7 M€).

Le bon niveau de production commerciale des contrats collectifs de l'année 2017 a permis de consolider les portefeuilles d'assurance de la SGAM Malakoff Médéric tant en santé qu'en prévoyance.

Le chiffre d'affaires de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** au 31 décembre 2018 est de **2 278,5 M€** contre 2 394,7 M€ au 31 décembre 2017, soit une baisse de -5 %.

La baisse du chiffre d'affaires est principalement sur la Santé similaire à la Vie. Le chiffre d'affaires est essentiellement affecté par une production nette négative, les affaires nouvelles n'ayant pas compensées les résiliations.

A.1.5. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE ET PAR ENTITE

EN M€	TOTAL		Santé non SLT		Santé SLT		Vie		Non Vie	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
SGAM Malakoff Médéric	4 210,1	4 670,7	3 023,5	3 407,9	96,0	80,7	1 080,9	1 172,0	9,7	10,2
Malakoff Médéric Prévoyance	2 131,3	2 470,0	1 676,4	1 926,0	3,1	3,0	451,8	541,0		
INPR	37,4	47,3	21,9	34,9			15,6	12,4		
CAPREVAL	10,9	10,8	6,9	7,0			4,0	3,8		
Malakoff Médéric Mutuelle	417,4	415,8	417,1	415,6		0,1	0,3	0,2		
Energie Mutuelle	-	27,8		27,8						
CMAV	66,5	8,1					66,5	8,1		
QUATREM	1 379,6	1 468,0	902,2	1 006,0	73,4	74,0	403,9	388,0		
AUXIA	216,1	233,6	11,3	13,9	13,9	13,2	190,9	206,5		
MM Retraite Supplémentaire	-	43,0						43,0		
AUXIA Assistance	9,8	10,2							9,8	10,2
SGAPS Humanis Développement Solidaire	2 394,7	2 278,5	1 862,2	1 780,0	84,2	81,1	448,3	417,4		
Humanis Prévoyance	1 898,0	1 771,5	1 434,0	1 348,7	81,4	80,1	382,6	342,7		
IPSEC	158,3	154,0	136,4	120,8			21,9	33,1		
Mutuelle Humanis Nationale	177,5	174,9	174,8	172,3			2,7	2,6		
Grand Est Mutuelle	79,0	75,8	78,8	75,5			0,2	0,3		
Mutuelle Renault	60,9	62,8	60,9	62,8						
Humanis Assurances	44,2	53,1	21,3	33,4	2,8	2,9	20,1	16,8		
Pro forma SGAM Malakoff Médéric Humanis	6 125,0	6 240,0								

Pour les entités de la **SGAM Malakoff Médéric**, l'année 2018 a été marquée par :

- Pour Malakoff Médéric Prévoyance, un important contrat en acceptation en prévoyance collective, qui impacte de manière significative sur son chiffre d'affaires ;
- Pour Quatrem, le rachat de l'activité courtage santé d'Aviva en novembre 2017, sous la marque AMIS, avait eu un impact limité sur le chiffre d'affaires 2017, mais impacte significativement l'année 2018 ;
- L'intégration d'Energie Mutuelle ;
- Un bon niveau de production commerciale pour l'ensemble des entités.

Par ailleurs, un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) a été créé en 2018 afin de disposer d'une structure dédiée à l'activité d'Épargne Retraite professionnelle et bénéficiant d'un cadre prudentiel spécifique, adapté au risque retraite.

Ainsi, l'activité de retraite supplémentaire collective et des travailleurs non-salariés, a été isolé, au 1^{er} janvier 2018 dans l'entité Malakoff Médéric Retraite Supplémentaire, cette activité était jusqu'alors portée par la Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV).

La CMAV conserve l'activité de retraite individuelle, ainsi que les médailles du travail et comptes épargne temps de Malakoff Médéric.

Pour les entités de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** l'année 2018 a été marquée par :

- Pour Humanis Prévoyance, un chiffre d'affaires en baisse en raison d'une production négative ;
- Pour IPSEC, un chiffre d'affaires en baisse en raison de résiliations importantes ;
- Pour la Mutuelle Humanis Nationale et la Mutuelle Renault, une production commerciale en progression ;
- Pour Grand Est Mutuelle, un chiffre d'affaires en baisse en raison d'un changement de présentation comptable qui impacte négativement le chiffre d'affaires et d'une production négative ;
- Pour Humanis Assurances, un chiffre d'affaires en progression, porté par le développement de la santé à l'internationale et le transfert d'un portefeuille de Nouvelle Calédonie en prévoyance.

A.2. Résultats de souscription

Le résultat de souscription (également dénommé résultat d'exploitation) est le résultat du chiffre d'affaires auquel on déduit les charges de sinistres et les frais de gestion.

La présentation de ce résultat de souscription est faite en vision récurrente, tenant compte uniquement des opérations non exceptionnelles (donc hors transfert de portefeuilles ou changement de contexte réglementaire ou constatations de bonis ou malis éventuels).

A.2.1. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT

en M€	RÉEL 2017	RÉEL 2018
SGAM Malakoff Médéric	-66,3	-59,7
Santé	-16,3	-30,7
Prévoyance	-37,9	-24,4
Epargne	-12,1	-4,6
SGAPS Humanis Développement Solidaire	-188,6	-171,6
Santé	-77,6	-52,0
Prévoyance	-99,6	-113,2
Epargne	-11,4	-6,4
Pro forma SGAM Malakoff Médéric Humanis	-255,0	-231,0

Le résultat de souscription récurrent de la **SGAM Malakoff Médéric** s'améliore en 2018, sous les effets conjugués d'une progression du chiffre d'affaires récurrent brut de cession et d'un ratio combiné qui s'améliore légèrement entre 2017 et 2018.

Le résultat de souscription récurrent de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** s'améliore en 2018, malgré la baisse du chiffre d'affaires compensée par une sinistralité en légère amélioration et des efforts réalisés en 2018 pour diminuer les charges d'exploitation qui permettent ainsi d'améliorer le ratio combiné du Groupe.

A.2.2. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

En M€	TOTAL		Santé		Prévoyance		Epargne Retraite	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
SGAM Malakoff Médéric	-66,3	-59,7	-16,3	-30,7	-37,9	-24,4	-12,1	-4,6
Malakoff Médéric Prévoyance	-83,7	-67,2	-19,6	-28,5	-61,3	-36,5	-2,8	-2,2
INPR	1,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0	-	-
CAPREVAL	-3,0	-3,0	-2,0	-2,0	-1,0	-1,0	-	-
Malakoff Médéric Mutuelle	-1,8	-0,3	-1,9	-0,2	-	-0,1	-	-
Energie Mutuelle		3,0		3,0		-		-
CMAV	-0,1	1,7	-	-	1,5	1,0	-1,6	0,7
QUATREM	16,8	1,3	5,8	-3,1	17,1	4,5	-6,2	-0,1
AUXIA	3,0	7,0	-	-	3,0	7,0	-	-
MM Retraite Supplémentaire	0,0	-2,9	-	-	-	-	0,0	-2,9
AUXIA Assistance	3,0	3,0	-	-	3,0	3,0	-	-
SGAPS Humanis Développement Solidaire	-188,6	-171,6	-77,6	-52,0	-99,6	-113,2	-11,4	-6,4
Humanis Prévoyance	-184,8	-179,6	-110,1	-60,8	-72,0	-113,4	-2,7	-5,4
IPSEC	-3,8	2,4	0,2	0,0	-4,0	2,3	-	-
Mutuelle Humanis Nationale	4,8	3,7	5,4	3,4	-0,6	0,3	-	-
Grand Est Mutuelle	5,4	2,1	5,2	1,8	0,5	0,5	-	-
Mutuelle Renault	2,4	2,0	2,4	2,0	-	-	-	-
Humanis Assurances	-5,6	-3,4	-1,6	-0,6	-5,6	-2,8	1,6	0,0
Pro forma SGAM Malakoff Médéric Humanis	-255,0	-231,0						

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Médéric**, l'année 2018 a été marquée par :

- Pour Malakoff Médéric Prévoyance, Malakoff Médéric Mutuelle, le ratio combiné s'améliore en 2018 sous l'effet de la hausse du chiffre d'affaires et de la baisse des charges d'exploitation en lien avec les efforts du Groupe ;
- L'intégration d'Energie Mutuelle ;
- Pour la CMAV, une marge technique épargne individuelle marquée par la baisse des chargements sur encours et sur cotisations du fait du transfert à MMRS (effet assiette) ;
- Pour Quatrem, une dégradation du ratio combiné en 2018 sous l'effet combiné de la dégradation de la marge technique (en raison des effets du développement commercial et de la dérive) et de la hausse des commissions (21 M€) avec l'intégration du portefeuille AMIS.

S'agissant des entités de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire**, l'année 2018 a été marquée par :

- Pour Humanis Prévoyance et Humanis Assurances le ratio combiné s'améliore en 2018 par les efforts soutenus sur les charges d'exploitation et par la baisse des commissions
- Pour IPSEC, le ratio combiné s'améliore en 2018 en lien avec une amélioration de la sinistralité ;
- Pour la Mutuelle Humanis Nationale et Grand Est Mutuelle, une dégradation de la sinistralité, non compensée par les efforts soutenus sur la baisse des charges d'exploitation ;
- Pour la mutuelle Renault, la sinistralité est stable en 2018 et les frais sont en augmentation conformément aux prévisions budgétaires dans le cadre du plan stratégique de la Mutuelle.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. LA PERFORMANCE FINANCIERE COMPTABLE

Dans un environnement de taux bas, le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAM Malakoff Médéric** est de 2,9 % contre 3% en 2017. Cette performance s'est maintenue grâce à une gestion financière diversifiée et sécurisée qui assure un rendement stable sur le long terme, en phase avec les engagements pris par le Groupe.

EN M€	Valeur nette comptable 2017	Valeur nette comptable 2018	Variation de valeur	Dont		Taux de rendement comptable
				apports / retraits	produits financiers	
Portefeuille d'adossment	13 101,2	13 328,1	226,9	-196,0	422,8	3,2%
Obligations (yc forward)	10 818,3	10 636,9	-181,4	-532,4	351,0	3,3%
Dette Privée	855,9	1 172,3	316,4	295,4	21,0	2,1%
Immobilier	1 427,0	1 518,9	91,9	41,1	50,8	3,4%
Portefeuille de Performance	3 764,3	4 040,4	276,1	176,0	100,1	2,6%
Fonds non cotés	310,3	404,0	93,7	87,5	6,2	1,7%
Fonds et actions cotés	3 454,0	3 636,3	182,4	88,4	93,9	2,6%
Participations	325,5	283,3	-42,2	-61,8	19,6	6,4%
Monétaire et assimilé	835,2	519,3	-315,9	-313,0	-2,9	-0,4%
Total Placements	18 026,3	18 171,0	144,8	-394,9	539,6	2,9%
Autre					-2,8	
Total Placements dont Autre					536,8	2,9%

NB : Les éléments « autres » comprennent les frais de gestion, les dépôts et les frais liés aux dettes subordonnées.

Dans un environnement de taux bas, le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** est de 1,7%. La baisse des marchés financiers et notamment sur les actions ont contribué à un taux de rendement comptable faible pour 2018.

EN M€	Valeur nette comptable 2017	Valeur nette comptable 2018	Variation de valeur	Dont		Taux de rendement comptable
				apports / retraits	produits financiers	
Portefeuille d'adossment	2 073,3	2 143,1	69,8	6,3	63,6	3,0%
Obligations (yc forward)	1 823,7	1 898,5	74,8	27,4	47,4	2,5%
Dette Privée	68,5	72,8	4,3	2,1	2,2	3,1%
Immobilier	181,1	171,9	-9,2	-23,2	14,0	7,9%
Portefeuille de Performance	922,4	1 014,9	92,5	84,8	7,7	0,8%
Fonds non cotés	87,6	85,2	-2,4	-6,5	4,1	4,7%
Fonds et actions cotés	834,8	929,8	95,0	91,3	3,6	0,4%
Participations	11,7	13,1	1,5	2,2	-0,8	-6,2%
Monétaire et assimilé	468,5	292,5	-176,0	-179,6	3,6	1,0%
Total Placements	3 475,9	3 463,7	-12,2	-86,3	74,2	2,1%
Autre hors entités non assurantielles					-6,7	
Total Placements dont Autre					67,5	1,7%

L'analyse de l'évolution des placements par entités en valeur comptable et sans prendre en compte la partie « autres » des tableaux ci-dessus, est la suivante :

EN M€	Valeur nette comptable 2017	Valeur de marché 2017 pro forma après transfert FRPS	Valeur nette comptable 2018	Variation de valeur	Dont		Taux de rendement comptable
					apports / retraits	produits financiers	
SGAM Malakoff Médéric	18 026,3	18 026,3	18 171,0	144,8	-394,9	539,6	2,9%
Malakoff Médéric Prévoyance	8 383,2	8 383,2	8 428,7	45,6	-176,3	221,9	2,4%
INPR	424,7	424,7	422,6	-2,1	-15,2	13,1	3,0%
CAPREVAL	62,2	62,2	59,9	-2,3	-4,0	1,6	2,5%
Malakoff Médéric Mutuelle	647,0	647,0	658,4	11,4	1,0	10,4	1,3%
Energie Mutuelle	12,9	12,9	10,2	-2,7	-3,1	0,4	2,2%
CMAV	1 787,0	489,1	497,9	8,8	-3,9	12,7	2,8%
QUATREM	6 603,3	6 603,3	6 700,5	97,2	-93,4	190,5	2,7%
AUXIA	1 111,3	1 111,3	1 134,1	22,7	-15,4	38,2	2,9%
MM Retraite Supplémentaire		1 340,6	1 335,3	-5,3	-41,7	36,4	2,7%
AUXIA Assistance	24,8	24,8	25,6	0,8	0,0	0,8	2,8%
SGAPS Humanis Développement Solidaire	3 475,9	3 475,9	3 463,7	-12,2	-86,3	74,2	2,1%
Humanis Prévoyance	3 025,4	3 025,4	2 988,9	-36,5	-104,9	68,4	2,3%
IPSEC	160,8	160,8	165,6	4,8	0,3	4,5	2,8%
Mutuelle Humanis Nationale	71,7	71,7	82,1	10,5	8,5	2,0	2,6%
Grand Est Mutuelle	83,6	83,6	95,6	12,0	9,9	2,2	2,1%
Mutuelle Renault	59,1	59,1	64,3	5,1	4,3	0,8	1,4%
Humanis Assurances	119,2	119,2	114,0	-5,2	-7,8	2,6	2,3%

A.3.2. LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Les produits financiers de l'année permettent une contribution financière au résultat du nouveau Groupe de **279 M€** (pro forma 2018) : dont 277,6 M€ pour la SGAM Malakoff Médéric et 21 M€ pour la SGAPS Humanis Développement Solidaire.

en M€	RÉEL 2017	RÉEL 2018
SGAM Malakoff Médéric	281,8	277,6
Produits financiers	537,2	536,8
Charges de distribution	- 255,4	- 259,3
SGAPS Humanis Développement Solidaire	61,2	21,0
Produits financiers	104,3	67,5
Charges de distribution	- 43,1	- 46,5
Pro forma SGAM Malakoff Médéric Humanis	320,0	279,0

La contribution financière est quasiment stable entre 2017 et 2018 au niveau de la SGAM Malakoff Médéric, une légère baisse liée au marché financier des actions, défavorable sur la fin d'année 2018.

La contribution financière est en baisse au niveau de la SGAPS Humanis Développement Solidaire en lien avec la diminution de l'externalisation des plus-values en 2018 par rapport à 2017.

A3.3. LA CONTRIBUTION FINANCIERE PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM Malakoff Médéric Humanis est le suivant :

En M€	Contribution financière		Produits financiers		Charges de distribution	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
SGAM Malakoff Médéric	281,8	277,6	537,2	536,8	-255,4	-259,3
Malakoff Médéric Prévoyance	135,9	140,1	204,7	206,1	-68,9	-66,0
INPR	11,6	12,0	12,0	12,9	-0,4	-0,8
CAPREVAL	1,1	1,1	1,6	1,5	-0,4	-0,4
Malakoff Médéric Mutuelle	18,8	7,5	20,1	8,4	-1,3	-0,9
Energie Mutuelle	-	0,3	-	0,3	-	-
CMAV	4,9	3,0	49,0	12,4	-44,1	-9,4
QUATREM	75,7	75,6	188,0	192,1	-112,3	-116,5
AUXIA	11,6	11,0	42,3	46,4	-30,7	-35,4
MM Retraite Supplémentaire	-	2,1	-	35,6	-	-33,4
AUXIA Assistance	0,7	0,7	0,7	0,7	-	-
SGAPS Humanis Développement Solidaire	61,2	21,0	104,3	67,5	-43,1	-46,5
Humanis Prévoyance	38,2	16,1	80,9	49,3	-42,7	-33,1
IPSEC	2,7	2,0	4,7	4,5	-2,0	-2,5
Mutuelle Humanis Nationale	1,8	1,0	1,8	1,0	-	0,0
Grand Est Mutuelle	1,8	2,0	1,8	2,0	-	-
Mutuelle Renault	1,5	0,7	1,5	0,7	-	-
Humanis Assurances	1,6	0,0	2,1	1,7	-0,6	-1,7
Pro forma SGAM Malakoff Médéric Humanis	320,0	279,0				

Ce tableau ne reprend pas les éléments « Autres » dans les produits financiers des tableaux précédents.

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Médéric** l'année 2018 a été marquée par :

- Pour Malakoff Médéric Prévoyance, INPR, Capreval, Quatrem, Auxia, une relative stabilité des produits financiers entre 2017 et 2018 et donc une stabilité dans la contribution financière aux résultats pour toutes les entités ;
- Pour Malakoff Médéric Mutuelle, la baisse la plus importante constatée en lien avec la baisse de ses produits financiers en 2018 par rapport à 2017 du fait de la chute du marché des actions qui a pesé sur la Mutuelle ;
- L'intégration de Energie Mutuelle en 2018 qui apporte une contribution complémentaire de 0,3 M€ ;
- Enfin le transfert entre la CMAV et MM Retraite Supplémentaire a des effets de sens contraire entre ces deux entités qui se compensent.

S'agissant des entités de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire**, l'année 2018 a été marquée par :

- Pour Humanis Prévoyance, Mutuelle Humanis Nationale et Humanis Assurances, une baisse des produits financiers en 2018 par rapport à 2017 en raison de l'absence d'externalisation des plus-values ;
- Pour IPSEC et Mutuelle Renault, une baisse liée à la faible performance des actions sur les marchés financiers
- Pour Grand Est Mutuelle, le résultat 2017 est présenté hors reprise de provision pour Dépréciation Durable, avec l'intégration de cette reprise, le résultat serait de 2,4 M€ et donc une baisse du résultat financier en 2018 en lien avec la baisse des marchés financiers.

A.3.4. LA PERFORMANCE FINANCIERE ECONOMIQUE

L'année 2018 a été marquée par une sous-performance de marché des actions, une stabilité des taux d'intérêt, une diminution des spreads, compensée par une performance du marché de l'immobilier.

Ainsi, pour la **SGAM Malakoff Médéric** le portefeuille des placements a généré une performance économique de 128,7 M€ avant impôts : la baisse du marché des actions a été partiellement compensée par la performance de l'immobilier essentiellement et le marché obligataire.

EN M€	Valeur de marché 2017	Valeur de marché 2018	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Portefeuille d'adossment	15 850,4	15 972,2	121,9	-196,0	317,9	2,0%
Obligations (yc forward)	13 020,4	12 590,9	-429,5	-532,5	103,0	0,8%
Dette Privée	886,6	1 202,8	316,2	295,4	20,8	1,8%
Immobilier	1 943,4	2 178,6	235,2	41,1	194,1	9,9%
Portefeuille de Performance	4 826,3	4 743,5	-82,8	176,0	-258,8	-4,2%
Fonds non cotés	423,0	562,0	139,0	87,5	51,5	5,4%
Fonds et actions cotés	4 403,3	4 181,5	-221,9	88,4	-310,3	-6,0%
Participations	537,7	549,3	11,5	-61,8	73,4	3,5%
Monétaire et assimilé	836,2	519,5	-316,8	-313,0	-3,7	-0,3%
Total Placements	22 050,6	21 784,5	-266,2	-394,9	128,7	0,5%

Ainsi, pour la **SGAPS Humanis Développement Solidaire**, le portefeuille des placements a généré une perte économique de 59,9 M€ avant impôts : la baisse du marché des actions a été partiellement compensée par la performance de l'immobilier essentiellement.

EN M€	Valeur de marché 2017	Valeur de marché 2018	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Portefeuille d'adossment	2 238,9	2 262,7	23,8	6,3	17,5	0,8%
Obligations (yc forward)	1 947,0	1 975,8	28,8	27,4	1,4	0,1%
Dette Privée	70,4	74,3	3,9	2,1	1,9	2,6%
Immobilier	221,5	212,5	-9,0	-23,2	14,2	6,5%
Portefeuille de Performance	1 019,9	1 018,2	-1,7	84,8	-86,5	-8,5%
Fonds non cotés	93,1	92,3	-0,8	-6,5	5,7	6,1%
Fonds et actions cotés	926,8	925,9	-0,9	91,3	-92,2	-10,0%
Participations	34,7	42,2	7,5	2,2	5,3	13,7%
Monétaire et assimilé	468,8	293,0	-175,8	-179,6	3,9	1,0%
Total Placements	3 762,2	3 616,0	-146,2	-86,3	-59,9	-1,6%

Le détail entité par entité est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

EN M€	Valeur de marché 2017	Valeur de marché 2017 pro forma après transfert FRPS	Valeur de marché 2018	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
					apports / retraits	performance économique	
SGAM Malakoff Médéric	22 050,6	22 050,6	21 784,5	-266,2	-394,9	128,7	0,5%
Malakoff Médéric Prévoyance	10 306,6	10 306,6	10 211,8	-94,9	-176,3	81,5	0,6%
INPR	556,7	556,7	538,0	-18,7	-15,2	-3,5	-0,6%
CAPREVAL	71,7	71,7	67,7	-4,0	-4,0	0,0	-0,1%
Malakoff Médéric Mutuelle	832,6	832,6	861,1	28,5	1,0	27,5	2,8%
Energie Mutuelle	13,9	13,9	10,7	-3,2	-3,1	-0,1	-2,0%
CMAV	2 226,5	596,1	605,5	9,4	-3,9	13,3	1,7%
QUATREM	7 974,9	7 974,9	7 948,7	-26,2	-93,4	67,2	0,8%
AUXIA	1 353,1	1 353,1	1 321,8	-31,2	-15,4	-15,8	-0,6%
MM Retraite Supplémentaire		1 670,5	1 642,4	-28,0	-41,7	13,7	0,7%
AUXIA Assistance	30,0	30,0	29,4	-0,6	0,0	-0,6	-2,0%
SGAPS Humanis Développement Solidaire	3 762,2	3 762,2	3 616,0	-146,2	-86,3	-59,9	-1,6%
Humanis Prévoyance	3 286,0	3 286,0	3 137,8	-148,3	-104,9	-43,3	-1,2%
IPSEC	187,3	187,3	183,3	-3,9	0,3	-4,2	-2,3%
Mutuelle Humanis Nationale	78,5	78,5	84,6	6,0	8,5	-2,4	-3,1%
Grand Est Mutuelle	92,5	92,5	102,0	9,5	9,9	-0,4	-0,4%
Mutuelle Renault	68,6	68,6	71,3	2,7	4,3	-1,6	-2,3%
Humanis Assurances	125,7	125,7	116,3	-9,3	-7,8	-1,5	-1,2%

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Médéric**, la performance économique est contrastée suivant les entités :

- Pour Malakoff Médéric Prévoyance, Malakoff Médéric Mutuelle, CMAV, QUATREM et MM Retraite Supplémentaire ont une performance économique positive, la baisse du marché des actions ayant été compensée par la performance du marché immobilier et des participations stratégiques ;
- Pour INPR, Energie Mutuelle, Auxia et Auxia assistance, la performance économique des placements est négative, en lien avec la baisse des marchés financiers.

S'agissant des entités de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire**, les actifs placés ont diminué en valeur de marché pour l'ensemble des entités, en lien avec la faible performance des actions sur les marchés financiers et une non compensation sur les autres actifs financiers.

Le groupe Malakoff Médéric Humanis et les entités le composant, ne disposent pas d'investissement dans une titrisation.

A.4. Performance des autres activités

Les principales autres activités du Groupe sont les structures suivantes :

Du côté de la SGAM Malakoff Médéric, les principales autres activités sont :

- **Malakoff Médéric Participations** : gestion d'un portefeuille de participations pour son compte ou pour le compte de tiers, ainsi que la réalisation d'études et de conseils financiers.
 - Le résultat net 2018 est de 2 M€. Le résultat est plus faible en 2018, les revenus du private equity n'étant pas linéaires
- **Laffitte Courtage** : société de gestion des produits d'assurance de personnes individuelles. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Médéric Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Médéric Assurance.
 - Le résultat net 2018 est de 1 M€
- **Expertis** : entité porteuse des services du Groupe, et en particulier l'offre et la marque Entreprise Territoire de santé. Expertis achète des services à des prestataires externes et recevra une redevance d'utilisation de l'offre et de la marque. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Médéric Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Médéric Assurance.
 - Le résultat net 2018 est de -3 M€
- **MM Innov'** : société dédiée aux investissements dans les start-up œuvrant dans les domaines de la fintech, la e-santé, les ressources humaines et les services aux entreprises. L'année 2018 a été la phase de lancement de la société. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Médéric Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Médéric Assurance.
 - Le résultat net 2018 est de -2 M€

Du côté de la SGAPS Humanis Développement Solidaire, les principales autres activités sont :

- **Humanis Gestion d'Actifs** : société de gestion de portefeuille pour compte de tiers. Cette société est détenue à 99,9 % par le Groupe Malakoff Médéric Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Copernic.
 - Le résultat net 2018 est de 6 M€.
- **Epsens** : société d'investissement spécialisée en tenue de comptes en épargne salariale et en commercialisation de dispositifs d'épargne salariale. Cette société est détenue à 55 % par le Groupe Malakoff Médéric Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Copernic.
 - Le résultat net 2018 est de 2 M€

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales

B.1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MALAKOFF MEDERIC HUMANIS

➤ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la SGAM Malakoff Médéric Humanis est composée de la SGAM Malakoff Médéric et de la SGAPS Humanis Développement Solidaire qui ont chacune un représentant.

Compte tenu des règles de majorité (majorité des 2/3 en nombre et en voix en Assemblée générale), toute décision relevant de la SGAM Malakoff Médéric Humanis nécessite l'accord des deux entreprises affiliées : SGAM Malakoff Médéric et SGAPS Humanis Développement Solidaire.

Principales compétences de l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale entend le rapport présenté par le Conseil d'administration sur la marche des affaires de la SGAM Malakoff Médéric Humanis, l'exposé des comptes du dernier exercice ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes.

Elle discute, approuve, rejette ou modifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé présentés par le Conseil d'administration.

Elle statue sur les conventions visées à l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Elle procède à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des administrateurs et à la nomination des Commissaires aux comptes.

➤ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Médéric Humanis est composé de 28 membres élus par l'Assemblée générale répartis entre les 2 groupements :

- Le groupement paritaire composé de deux collèges :
 - o Un collège dit « employeurs » comprenant dix administrateurs élus ;
 - o Un collège dit « salariés » comprenant dix administrateurs élus ;
- Le groupement mutualiste composé de huit administrateurs, élus.

Les décisions ordinaires sont prises à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Les décisions importantes devront être prises à une triple majorité : majorité des membres du Conseil d'administration, majorité dans chacun des collèges du groupement paritaire et majorité des administrateurs composant le groupement mutualiste.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe prudentiel Malakoff Médéric Humanis et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM Malakoff Médéric Humanis et des Entités du Groupe Prudentiel et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns conformément à l'objet social de la SGAM Malakoff Médéric Humanis.

Pour exercer sa responsabilité d'entité de tête au sens de Solvabilité 2, la SGAM Malakoff Médéric Humanis dispose de toutes les informations qui lui sont nécessaires pour délibérer sur la politique assurantielle et financière des entités du Groupe Prudentiel sur la solvabilité, sur la solidarité entre ses membres et les conditions dans lesquelles les politiques de risques sont mises en place par la SGAM Malakoff Médéric et par la SGAPS Humanis Développement Solidaire.

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Médéric Humanis exerce un contrôle constant sur l'Association de Moyens Assurance de Personnes. A ce titre, il peut se faire communiquer toute information, notamment comptable ou financière, relative à la situation ou aux opérations de l'Association de Moyens Assurance de Personnes.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

B.1.2. LES DIRIGEANTS EFFECTIFS DU GROUPE PRUDENTIEL

➤ Directeur général

La Direction générale de la SGAM Malakoff Médéric Humanis est assurée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Médéric Humanis est également le Directeur général de la SGAM Malakoff Médéric, de la SGAPS Humanis Développement Solidaire et de toutes les entités du Groupe prudentiel. Il peut toutefois proposer au Conseil d'administration d'une entité du Groupe prudentiel de nommer un responsable qui exercera sous son autorité la direction opérationnelle de l'entité concernée.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Médéric Humanis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la SGAM Malakoff Médéric Humanis. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Il représente la SGAM Malakoff Médéric Humanis dans ses rapports avec les tiers. La SGAM Malakoff Médéric Humanis est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

➤ Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général et portant le titre de Directeur général délégué.

Les Directeurs généraux délégués seront révocables, sur proposition du Directeur général à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration déterminera, en accord avec le Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les dirigeants effectifs et le conseil d'administration jouent un rôle prépondérant au sein du système de gouvernance. Ils disposent des informations pertinentes sur l'évolution des risques encourus et sont tenus d'évaluer et de contrôler périodiquement l'efficacité des politiques, des dispositifs et des procédures mis en place et de prendre les décisions et mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances. La Direction générale informe régulièrement le Conseil d'administration :

- Des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats et la surveillance du risque de non-conformité ;
- Des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- Des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour l'entreprise assujettie.

Par ailleurs, les Dirigeants effectifs et le Conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que la gestion des risques ne présente pas de carences et doivent fixer les objectifs annuels.

➤ **Identité des dirigeants effectifs**

	Dirigeants effectifs	
SGAM Malakoff Médéric Humanis	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
SGAM Malakoff Médéric	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
Malakoff Médéric Prévoyance	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
INPR	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
CAPREVAL	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
Malakoff Médéric Mutuelle	Thomas Saunier - Directeur opérationnel	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué Jean-Pierre Pol - Président du Conseil d'administration
Energie Mutuelle	Thomas Saunier - Directeur général	Jean Claude Rouyre - Directeur général délégué Marc Pelouard - Président du Conseil d'administration
CMAV	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
QUATREM	Pierre-Jean Besombes - Directeur général	Pascal Broussoux - Directeur général délégué
AUXIA	William Cool - Directeur général	Nicolas Didier - Directeur général délégué
MM Retraite Supplémentaire	Pierre-Jean Besombes - Directeur général	Thomas Colin - Directeur général délégué
AUXIA Assistance	William Cool - Directeur général	Nicolas Didier - Directeur général délégué
SGAPS Humanis Développement Solidaire	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
Humanis Prévoyance	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
IPSEC	Jérôme Sabourin - Directeur général	Muriel Boccara - Directrice générale déléguée Christophe Scherrer - Directeur général délégué
Mutuelle Humanis Nationale	Thomas Saunier - Directeur opérationnel	Eric Dubois - Directeur général adjoint Michel Villatte - Président du Conseil d'administration
Grand Est Mutuelle	Emmanuel Durand - Directeur opérationnel	Jacques Berruet - Président du Conseil d'administration
Mutuelle Renault	Olivier Dubois - Directeur opérationnel	Christian d'Achon - Président du Conseil d'administration
Humanis Assurances	Nathalie Christiaen - Directrice générale	Sylvaine Emery - Directrice générale déléguée

B.1.3. LES CHANGEMENTS AU SEIN DU SYSTEME DE GOUVERNANCE EN 2018

L'année 2018 a connu un certain nombre de modifications au sein des dirigeants effectifs des deux groupes :

L'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Médéric a nommé de nouveaux directeurs généraux délégués, suite au départ d'un directeur général délégué.

La SGAPS HDS a modifié également ses dirigeants effectifs (directeur général et directeurs généraux délégués) ainsi que, pour les entités affiliées, les nominations de :

- Pour Humanis Prévoyance, un nouveau Directeur général et des Directeurs généraux délégués ;
- Pour Mutuelle Humanis Nationale, un nouveau directeur général ;
- Pour l'IPSEC, un nouveau directeur général délégué en charge de synergies.

B.1.4. PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

La gouvernance inclut quatre fonctions clés :

- **La fonction d'audit interne** est en charge d'évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- **La fonction de gestion des risques** est en charge de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de coordonner les activités de gestion des risques et de vérifier l'adéquation du système de gestion des risques ;
- **La fonction actuarielle** a pour missions de coordonner et de superviser le calcul des provisions mathématiques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance qui font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;
- **La fonction vérification de la conformité** a un rôle de conseil sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, visant à évaluer l'impact des changements de l'environnement juridique et à élaborer un plan de conformité.

Les fonctions clés ont la charge de rendre compte à la Direction générale (au travers d'un Comité d'audit et des Risques) et au Conseil d'administration (au travers de la commission d'Audit et des Risques).

Les personnes titulaires des fonctions-clés ont un lien direct avec les organes dirigeants, disposent d'un niveau hiérarchique adéquat dans le Groupe et des moyens nécessaires à leur fonction.

Le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Médéric Humanis est, d'une manière générale, responsable de la fonction clé de toutes les entités assurantielles.

Dans le cas où le responsable de la fonction d'une entité est différent, il entretient alors un lien fonctionnel fort avec le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Médéric Humanis qui, sur le périmètre de la fonction clé :

- Fixe les objectifs ;
- Valide les moyens nécessaires à ses missions ;
- Suit et évalue la performance ;
- Supervise les activités au quotidien.

	Audit Interne	Gestion des risques	Actuarielle	Vérification de la conformité
SGAM Malakoff Médéric Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
SGAM Malakoff Médéric	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Médéric Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
INPR	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
CAPREVAL	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Médéric Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Energie Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
CMAV	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
QUATREM	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
AUXIA	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
MM Retraite Supplémentaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
AUXIA Assistance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
SGAPS Humanis Développement Solidaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Humanis Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
IPSEC	Laila Lurot	Samia Desplat	Christophe Glaize	Nicolas Randet
Mutuelle Humanis Nationale	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Grand Est Mutuelle	Renaud Bruneteau	Fanny Bouquet des Chaux	Fanny Bouquet des Chaux	Sophie Chirat
Mutuelle Renault	Renaud Bruneteau	Frédéric Amaro	Frédéric Amaro	Vincent Barbedet
Humanis Assurances	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme

B.1.5. POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE REMUNERATION

Une politique de rémunération a été rédigée pour le Groupe Malakoff Médéric Humanis. Elle est définie par la Direction générale sur proposition de la Direction des Ressources Humaines. Le Conseil d'administration valide cette politique.

La rémunération globale des collaborateurs de la SGAM Malakoff Médéric Humanis et des entités du Groupe prudentiel est principalement composée d'une rémunération directe, d'une rémunération différée (Plan d'épargne Entreprise, Perco, Compte Epargne Temps ...), d'avantages en nature, ainsi qu'une rémunération basée sur la performance et d'éventuels dispositifs de rétention.

La rémunération variable basée sur la performance ne s'applique qu'aux cadres managers et à certains cadres non managers. Elle est attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels fixés annuellement par son responsable hiérarchique.

Pour le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les principaux responsables du Groupe au titre de leurs activités hors retraite complémentaire, cette rémunération variable s'apprécie en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs fixés annuellement reflétant la stratégie du Groupe prudentiel.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération des fonctions clés, liée à l'activité de la fonction clé, est indépendante de la performance des directions opérationnelles ou des domaines placés sous leur contrôle.

Ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs équilibrés et en lien avec l'appétence aux risques du Groupe prudentiel. Les montants des primes octroyées sont une part équilibrée de leurs revenus n'incitant pas une prise de risque importante sur le court terme. De plus, au regard du portefeuille d'activités de la SGAM Malakoff Médéric Humanis et de ses risques, les engagements nouveaux pris ne peuvent à eux seuls déséquilibrer significativement le profil de risque et mettre en danger le Groupe sur un horizon court.

La population commerciale bénéficie par ailleurs d'une partie de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs commerciaux. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale de manière à éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Lorsque les collaborateurs bénéficient de ce variable, l'atteinte des objectifs fixés par leur manager conditionne le règlement de cette rémunération. Il est de la responsabilité de chaque manager de veiller à ce que les objectifs fixés n'entraînent pas de prise de risque disproportionnée par son collaborateur et à le contrôler.

La rémunération variable de la population commerciale est assise sur des critères objectifs et mesurables. Pour autant, ces objectifs et la prise de risques associée sont encadrés par l'application de la grille tarifaire et d'une politique de souscription définie au sein de la SGAM Malakoff Médéric Humanis, permettant de maîtriser le risque de déséquilibre économique des contrats souscrits.

De plus, la politique pose le principe d'un objectif commercial en accord avec l'intérêt des clients afin d'éviter entre autre le risque de conflit d'intérêts. Ainsi, l'incitation à la performance commerciale doit conduire à agir de manière loyale, honnête et professionnelle, dans le meilleur intérêt des clients.

B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

Les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de chacune des entités du Groupe prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction.

B.2.1. DESCRIPTION DES PRINCIPES MAJEURS DE LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

Les entités du Groupe prudentiel procèdent à la nomination de leurs administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration.

Les administrateurs des organismes paritaires du Groupe prudentiel sont désignés et renouvelés dans leurs fonctions directement par les organisations syndicales et patronales représentatives au plan national. A ce titre, la SGAM Malakoff Médéric Humanis ne peut nullement se substituer aux dites organisations dans l'appréciation des compétences des personnes lors de leur désignation. La SGAM Malakoff Médéric Humanis s'engage néanmoins à informer l'organisation syndicale ou patronale concernée lorsqu'un administrateur, désigné par ladite organisation, ne remplit les conditions de compétence et d'honorabilité.

De même, s'agissant des mutuelles il est rappelé que les membres du Conseil d'administration sont élus par les délégués composant l'Assemblée générale de la Mutuelle. La SGAM Malakoff Médéric Humanis s'engage à informer le Conseil d'administration de la mutuelle lorsqu'un administrateur ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

B.2.1.1. Critère de compétence

Les personnes appelées à administrer, diriger une entreprise ou à y exercer une des fonctions clés doivent disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Membres du Conseil d'administration

Ils doivent posséder :

- Collectivement, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires dans les domaines d'activité concernés, pour gérer et superviser efficacement l'entreprise de manière professionnelle ;
- À titre individuel, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Il est tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment en tenant compte également de l'expérience acquise et des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

L'évaluation de la compétence d'une personne comprend notamment :

- Une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles,
- De ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises,
- Des différentes tâches qui lui ont été confiées et,
- De ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion, selon le cas.

B.2.1.2. Critère d'honorabilité

L'honorabilité renvoie à la réputation et à l'intégrité d'une personne.

L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend :

- Une évaluation de son honnêteté ;
- Une évaluation de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation.

Une personne est également considérée comme professionnellement honorable en l'absence d'éléments indiquant le contraire et lorsqu'il n'y a pas non plus de raison de mettre raisonnablement en doute la bonne réputation de la personne en question.

B.2.2. PROCEDURES RELATIVES A LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

B.2.2.1. Appréciation de la compétence

D'une manière générale, les compétences s'évaluent à partir des diplômes obtenus, des formations suivies, de l'expérience acquise. Chaque intéressé doit adresser, les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et son honorabilité et notamment un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans.

Dans le cadre d'une formation continue des membres du Conseil d'administration, le Groupe met en œuvre un projet de programme de formation. A ce titre, la fonction en charge des instances informe les membres du Conseil d'administration des sessions de formations dispensées selon le cas par, le CTIP, la FNMF et la ROAM et organise en interne des cycles de formation et d'information relatifs notamment aux domaines recensés ci-dessus et plus généralement à l'actualité de la protection sociale complémentaire.

S'agissant des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés, chaque candidat doit répondre d'une qualification et d'une expérience inhérente à sa fonction.

Enfin, afin de permettre à l'ACPR de contrôler la compétence lors de la nomination et du renouvellement de la personne candidate, celle-ci doit compléter un formulaire contenant un questionnaire détaillé relatif aux fonctions exercées au sein de l'Entité du Groupe prudentiel avant et après la nomination.

Les dirigeants effectifs doivent en outre indiquer, le cas échéant, la répartition des attributions entre les différents dirigeants effectifs de l'entité du Groupe prudentiel. Le formulaire doit également être accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité valide de la personne concernée ainsi que son un curriculum vitae actualisé, daté et signé.

B.2.2.2. Appréciation de l'honorabilité

Les personnes administrant ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés au 1,2 et 3° desdits articles.

Chaque début d'année, un questionnaire est adressé à chacun des administrateurs des entités du Groupe prudentiel portant sur :

- L'ensemble des mandats exercés dans toutes entités quelle que soit sa forme (société, institution de prévoyance, mutuelle, association, etc.),
- Les conventions règlementées dont les administrateurs pourraient avoir connaissance dans chacune des entités appartenant à la SGAM Malakoff Médéric Humanis,
- Les conditions d'honorabilité à respecter pour exercer leurs mandats.

Les personnes dirigeantes ou assurant la fonction de responsable d'une fonction clé ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation. Ces personnes ne doivent pas non plus connaître de conflits d'intérêts résultant de ladite fonction.

Enfin, afin de permettre à l'ACPR de contrôler l'honorabilité lors de la nomination et du renouvellement de la personne candidate, celle-ci doit compléter un formulaire contenant notamment :

- Un questionnaire détaillé comprenant des champs à renseigner concernant les éventuelles condamnations dont aurait pu faire l'objet le candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur signée par l'intéressé et par un autre dirigeant effectif de l'entité dans

- laquelle ledit mandat serait exercé ;
- Afin d'évaluer l'existence de conflit d'intérêt, le candidat doit en outre indiquer les mandats, au sein du Groupe d'appartenance de l'organisme pour lequel le formulaire est rempli et à l'extérieur, pour lesquels il pourrait connaître des conflits d'intérêts et s'il en existe, préciser les dispositions que le candidat compte prendre pour y remédier et les dispositions statutaires de l'organisme qui lui seraient applicables.

Ledit formulaire doit être accompagné du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

L'ACPR apprécie la compétence et l'honorabilité des personnes dirigeantes ou assurant la fonction de responsable d'une fonction clé.

B.3. Système de gestion des risques (ORSA)

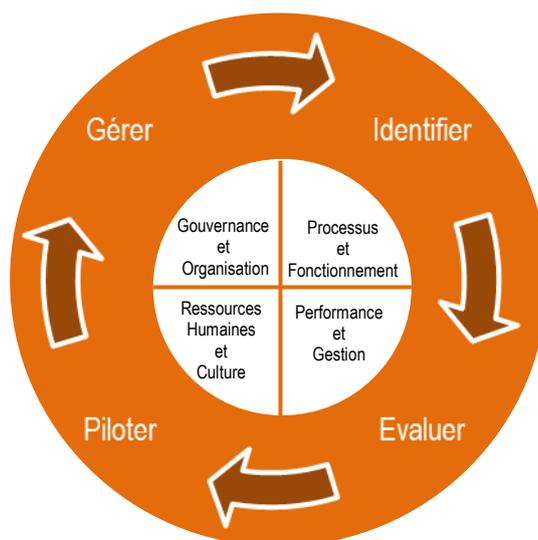
B.3.1. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus qui a pour objectifs d'identifier, évaluer, hiérarchiser, reporter et superviser l'ensemble des risques en s'attachant en priorité aux risques majeurs de la SGAM Malakoff Médéric Humanis.

Ainsi, par la gestion des risques, le Groupe prudentiel vise à :

- S'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés ;
- Définir et mesurer l'appétit au risque ;
- Mettre en œuvre le suivi des incidents ;
- Améliorer la rentabilité de l'entreprise par une meilleure maîtrise du coût du risque ;
- Améliorer la réactivité de l'entreprise en se donnant les moyens de repérer, d'anticiper les risques et de les mettre sous contrôle ;
- Maîtriser les risques liés aux processus et aux systèmes, et améliorer la qualité de l'organisation et des services offerts aux clients ;
- Faciliter les prises de décision par les instances adéquates de l'entreprise.

Afin d'assurer une gestion cohérente de l'identification, l'évaluation, le suivi et la gestion des différents types de risques, les principes suivant de gestion des risques doivent être déclinés par les responsables/propriétaire en charge de ces risques.



Organisation du système de gestion des risques

Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs du Groupe prudentiel, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de la SGAM Malakoff Médéric Humanis et des entités affiliées.

Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de la SGAM à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2. Les objectifs de ce processus sont de :

- Définir des métriques, des indicateurs et limites de risque permettant au management de détecter rapidement les changements de profil de risque et d'alerter le cas échéant la gouvernance pour prise de décision.

- L'évaluation des risques peut prendre plusieurs formes :
 - o Approche quantitative, pour l'évaluation de ses risques financiers et de souscription : risques issus du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2, ces risques sont évalués selon le modèle standard ;
 - o Approche qualitative, pour l'évaluation de ses autres risques opérationnels ;
 - o Approche qualitative, pour l'évaluation des risques de sécurité des SI et de continuité
 - o Approche qualitative, pour les risques de non- conformité
- Disposer de méthodologie de calcul et de mesure de risques homogènes permettant de comparer et d'agrèger les différents types de risques ;
- Mettre en œuvre les processus et les systèmes permettant d'assurer la mise à disposition en temps et en heures d'informations et reporting adéquats à une gestion continue des risques.

Intégration du système de gestion des risques dans l'organisation

La maîtrise des risques s'articule autour de trois lignes de défense et de la gouvernance schématisées ci-dessous :



Le dispositif de gestion des risques de la SGAM Malakoff Médéric Humanis a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation de la conduite des opérations, y compris le respect des procédures internes ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Préservation de la solvabilité.

Il permet d'obtenir une assurance raisonnable et non une certitude, que les risques opérationnels sont maîtrisés et que les objectifs cités ci-dessus sont atteints.

Les fonctions de contrôle se délimitent suivant la nature des contrôles réalisés :

- Le contrôle opérationnel : ce sont les contrôles réalisés par les opérationnels dans leur processus de travail ;
- Le contrôle managérial : ce sont les contrôles réalisés par le supérieur hiérarchique avec responsabilité managériale du bon fonctionnement du contrôle opérationnel ;
- Le contrôle indépendant (de second niveau) par une entité tierce : ce sont les travaux d'évaluation des contrôles et d'appréciation de la maîtrise des risques par la filière Risque ;
- Les travaux de revues périodiques (contrôles de 3^e niveau) : évaluation du bon fonctionnement de l'organisation, des processus et du système de contrôle interne par l'audit interne.

Le besoin global de solvabilité

Le risques peuvent être décrit selon la cartographie suivante :

Risques globaux				
Risques opérationnels	Risques de sécurité des SI et de continuité	Risques de non-conformité	Risques financiers	Risques de souscription
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dysfonctionnement interne constitutif d'une perte ou d'un effet pénalisant l'atteinte des objectifs ▪ Risque de fraude interne et externe 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Défaillance des systèmes d'information ▪ Sinistre majeur sur les infrastructures impactant l'atteinte des objectifs et/ou la continuité d'activité 	<p>Non-conformité aux dispositions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection de la clientèle ▪ Protection des données ▪ Lutte contre blanchiment et corruption 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégradation des marchés financiers ▪ Manque de liquidité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise sélection des risques garantis ▪ Mauvaise tarification ▪ Non maîtrise de la sinistralité

Les risques opérationnels, risques de sécurité des Systèmes d'information et de continuité et risques de non-conformité sont des risques contraints pour lesquels l'appétit aux risques est inexistant.

Les risques financiers et les risques de souscription sont des risques choisis pour leur capacité à générer un rendement. Un appétit aux risques est établi pour ces risques afin d'en limiter l'impact sur la solvabilité.

La description de la gouvernance et des moyens mis en œuvre pour piloter chacun de ces risques est détaillée dans les politiques afférentes :

Risque opérationnels	Risques de sécurité des SI et de continuité	Risques de non-conformité	Risques financiers	Risques de souscription
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique de gestion des risques opérationnels ▪ Politique d'externalisation ▪ Politique de qualité de données ▪ Politique de provisionnement ▪ Politique de rémunération ▪ Politique de compétence et d'honorabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique de sécurité des SI ▪ Politique de continuité d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique de conformité ▪ Politique protection des données 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique de souscription ▪ Politique de réassurance ▪ Politique de la fonction actuarielle

Le processus ORSA veille à mesurer, pour chacun de ces risques, le besoin de fonds propres nécessaires pour faire face aux pertes qu'ils génèrent.

Les règles de la 'formule standard' 'Solvabilité 2' sont utilisées pour cette mesure. Des besoins complémentaires sont aussi pris en compte pour évaluer des risques non traités dans la 'formule standard'.

Le processus ORSA

L'ORSA est un processus essentiellement prospectif dans lequel il est demandé aux organismes de procéder à trois évaluations :

- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité (BGS), incluant notamment
 - o Une description du profil de risque,
 - o Le besoin en capital intégrant l'ensemble de ces risques, y-compris les risques complémentaires à la Formule Standard
 - o Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires et disponibles pour faire face aux risques identifiés ;

- Le respect permanent des exigences réglementaires concernant la couverture des SCR/MCR vérifié par :
 - o La projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique (à savoir 4 ans) en scénario central et dans des scénarios de stress ;
 - o La composition des fonds propres par niveau ;

- L'adéquation entre le profil de risque et les hypothèses sous-jacentes au calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la Formule Standard.

Ces évaluations sont réalisées **pour chacune des entités** du Groupe prudentiel et **pour le Groupe prudentiel lui-même**. La cohérence des évaluations de l'ORSA repose sur une homogénéisation des méthodes d'évaluation et des projections mises en œuvre au sein du groupe prudentiel.

Sur la base de ces trois évaluations, le processus ORSA prévoit la fixation d'une stratégie de solvabilité et un appétit aux risques qui visent à encadrer le niveau de prise de risque pour l'avenir.

Le processus ORSA est réalisé sur une fréquence régulière annuelle et occasionnellement lorsque les conditions de risque l'imposent.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont récapitulés dans le rapport ORSA pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel. Ce rapport sera unique à compter de 2019 pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel sachant que chacune d'entre elle y est détaillée.

Il vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité du Groupe prudentiel et des entités qui le compose.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS ET LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels doit notamment :

- Définir et diffuser la méthodologie de gestion des risques opérationnels
- S'assurer que tous les métiers ont mené leur démarche selon les méthodes du Groupe prudentiel
- Assurer une analyse de cohérence de l'évaluation des risques
- Reporter l'exposition aux risques majeurs et son niveau de maîtrise à la direction générale. Les reporting sont basés non seulement sur les remontées de la cartographie des risques mais aussi sur les pertes et incidents et complètent la vision des cartographies des risques.

La démarche mis en œuvre se déroule en 3 étapes :

- L'identification des risques : via des outils de cartographie des risques et scénarios, ce qui permet une définition des risques et leur hiérarchisation.
- Evaluation des risques : est construite via des entretiens réalisés entre les opérationnels et l'expert risques opérationnels de la direction des risques. Elle tient compte des éléments de contexte « risque » afin d'avoir le plus possible une vision juste de l'exposition de la direction, de l'entreprise à ses risques. Elle prend donc en compte les éléments de maîtrise et les indicateurs d'exposition (les pertes liées aux incidents, des résultats du contrôle permanent...)
- Réduction de l'exposition et surveillance des risques opérationnels : elles s'opèrent grâce à la mise en place et au suivi du fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques incluant les contrôles.

B.4.1.1. Identification et évaluation des risques opérationnels

La première étape de la démarche consiste à établir une cartographie des risques opérationnels permettant d'identifier les événements de risques. Les risques opérationnels sont identifiés à partir des processus ou d'objectifs majeurs et classés selon la typologie des risques opérationnels retenue.

L'analyse des processus métier et des risques encourus est réalisée avec les opérationnels concernés et l'expert en charge des risques et contrôles.

Ils s'appuieront sur un cadre de travail normé pour tous, dont la fonction clé gestion des risques reste garante.

B.4.1.2. Evaluation des risques opérationnels

Evalués en termes de probabilité d'occurrence et d'impacts, ils sont représentés suivant leur criticité sur une matrice qui permet de les hiérarchiser en fonction leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impacts.

Ainsi, la typologie de risques et les échelles retenues en termes d'impacts et de probabilités d'occurrence sont définis par la fonction clé gestion des risques de la SGAM Malakoff Médéric Humanis. Elles reflètent la vision dont le management souhaite disposer au plus haut niveau et doit permettre d'établir des synthèses transverses à toutes les activités.

Elle est maintenue par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Médéric Humanis qui s'assure de son application homogène au sein de toutes les entités du Groupe prudentiel.

L'analyse de la cartographie des risques opérationnels permet d'identifier les risques opérationnels insuffisamment maîtrisés et de définir les plans d'actions de renforcement.

B.4.1.3. Réduction de l'exposition aux risques opérationnels

La maîtrise du risque opérationnel se décline autour d'outils de pilotage des risques incluant des plans de maîtrise des risques des risques et un dispositif de Contrôle Interne adapté.

B.4.2. LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

S'agissant du dispositif de Contrôle Interne, il s'organise autour de 3 lignes de défense :

1^{ère} ligne de défense :

Les directions et leurs collaborateurs assumant des fonctions opérationnelles (métiers ou supports) Dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels, ils sont propriétaires des risques opérationnels susceptibles de survenir. Ils portent la responsabilité des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels (ou en charge d'activités opérationnelles) voire intégrés dans processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Ces contrôles peuvent être réalisés également par les responsables hiérarchiques ou des équipes dédiés.

2^{ème} ligne de défense :

Le contrôle permanent de 2nd niveau indépendant des opérationnels et intervenant de manière régulière a pour objectif de :

- Identifier les contrôles clés de 1^{er} niveau (réalisé par le métier)
- Tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau réalisés indépendamment par la fonction contrôle permanent
- Identifier les zones non ou sous contrôlées, définir et ou s'assurer de la mise œuvre d'actions d'amélioration
- Garantir l'amélioration en continu du Contrôle Interne du Groupe prudentiel.

Il s'effectue selon plusieurs modalités :

- Contrôles de deuxième niveau (test et autoévaluation)
- Autres actions de contrôle permettant de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif de maîtrise mis en œuvre pas les opérationnels.

3^{ème} ligne de défense

Le contrôle périodique (audit) a pour objectif de :

- Réaliser des audits indépendants des activités et processus du Groupe prudentiel ;
- Émettre des recommandations et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

B.4.3. LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité se définit par un ensemble de processus visant à garantir le respect des réglementations applicables dans le cadre des activités exercées par l'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Médéric Humanis.

La fonction de vérification de la conformité est destinée à fournir à la Direction générale et aux Conseils d'administration une assurance raisonnable quant au respect par les entités de la SGAM Malakoff Médéric Humanis de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur et à venir, des normes professionnelles ainsi que des codes de bonne conduite internes, auxquels les entités du groupe prudentiel se soumettent dans le cadre de leurs activités.

- La fonction de vérification de la conformité vise à sécuriser les activités et opérations au moyen de mesures de prévention, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité au niveau de chaque entité.
- Elle a pour objectif de veiller au respect des règles en matière de sécurité financière, protection de la clientèle et de protection des données, en prenant en compte le risque de sanction et d'atteinte à l'image de la SGAM Malakoff Médéric Humanis.
- Plus généralement, la fonction conformité porte une attention particulière au respect des engagements contractuels et des promesses « clients », de sorte que les informations délivrées aux clients, et donc leurs attentes légitimes, soient conformes aux actions et processus déployés dans le cadre des activités.

Elle participe à la diffusion de la culture de conformité et contribue à promouvoir un comportement professionnel exemplaire, de sorte que toute personne agissant au nom du groupe prudentiel Malakoff Médéric Humanis ait des pratiques conformes aux dispositions des différentes réglementations

applicables à ses activités ainsi qu'aux instructions internes validées et diffusées.

De manière générale, le respect de la conformité constitue un gage de confiance attribué par les clients envers les entités de la SGAM Malakoff Médéric Humanis.

B.4.4. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité est constitué d'un ensemble de processus qui doivent permettre d'obtenir une assurance raisonnable quant au niveau de maîtrise de ces risques.

Pour ce faire, la fonction conformité met en œuvre les actions de prévention, de contrôle et de conseil nécessaires à la maîtrise des risques de non-conformité :

- Elle identifie et traite les risques de non-conformité
- Elle identifie les obligations applicables aux activités et examine les projets de révision ou de mise en place de nouvelles obligations afin de déterminer, le cas échéant, les risques de non-conformité auxquels les entités de la SGAM Malakoff Médéric Humanis sont exposées.
- Elle participe à tout projet de développement commercial (nouveaux produits ou services, canal de distribution) susceptible d'avoir un impact sur le niveau de conformité des activités et intervient en amont du lancement des nouvelles activités pour en vérifier la conformité.
- Elle propose toute mesure jugée nécessaire à la couverture des risques de non-conformité (adaptation des procédures internes par exemple).
- Elle sensibilise les collaborateurs des directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que les administrateurs. Pour ce faire, elle assure la conception et le déploiement de tout module de formation ou sensibilisation nécessaire aux respects des règles et plus généralement à la diffusion de la culture de conformité.
 - o Elle vérifie l'adéquation des mesures adoptées et les contrôles opérationnels associés. A ce titre, elle participe à la définition des contrôles de premier niveau, par l'accompagnement qu'elle dispense aux directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en œuvre de leurs obligations (rôle d'expertise et de conseil) ;
 - o Elle s'appuie sur le plan de contrôle de deuxième niveau mis en œuvre par le contrôle interne pour s'assurer de la conformité des activités à la réglementation en vigueur.

La fonction conformité élabore et met à disposition :

- Un plan annuel de contrôle de la conformité qui présente les actions d'amélioration de la maîtrise des risques de non-conformité et les contrôles qu'elle entend opérer au titre de l'année civile. Le plan de conformité est présenté après validation de la Direction générale, au Conseil d'administration.
- Un référentiel réglementaire recensant, pour chaque activité et processus, les obligations applicables et les risques de non-conformité en matière de protection de la clientèle, de protection des données personnelles et de sécurité financière) ;
- Toutes instructions, guidelines ou procédures nécessaires à une application homogène et efficace au sein des entités de la SGAM Malakoff Médéric Humanis du dispositif de gestion des risques de conformité, notamment en matière de règles relatives à la protection de la clientèle, à la lutte contre la fraude interne, et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Le cadre de contrôle permanent des risques de non-conformité au regard des domaines identifiés comme prioritaires et de l'exposition des entités de la SGAM Malakoff Médéric Humanis aux risques de non-conformité, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- L'élaboration de modules de formations spécifiques et de tout support permettant la diffusion des règles et bonnes pratiques, concernant les règles de protection de la clientèle, les règles relatives aux données à caractère personnel et la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction d'Audit interne a pour mission, sur le périmètre dont elle a la charge :

- D'apporter à la Direction générale une évaluation des processus de management et de contrôle interne, et des conseils et recommandations visant à accroître leur efficacité et leur niveau de sécurité tout en s'assurant du bon respect des réglementations en vigueur et des normes internes ;
- De suivre la mise en place des plans d'actions, en réponse aux recommandations de l'Audit, et leur mise en œuvre effectives dans des délais raisonnables ;
- D'alerter la Direction générale, sur les risques à travers les éventuels dysfonctionnements identifiés ;
- D'identifier et d'évaluer la maîtrise des risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la SGAM Malakoff Médéric Humanis et de ses membres affiliés ;
- D'informer la Direction générale et le Conseil d'administration des dysfonctionnements observés grâce à l'exécution du plan annuel d'audit s'inscrivant dans un cadre pluriannuel sur 3 ans.
- D'évaluer le risque de fraude lors des missions d'audit ;
- À la demande de la Direction générale, d'intervenir ponctuellement en cas de dysfonctionnements sur une activité identifiée.

L'objectif est d'apporter à la Direction générale, l'assurance au travers des missions réalisées que :

- Les dispositifs de contrôle interne, mis en place dans chaque direction des entités du Groupe prudentiel, répondent à la double obligation de maîtrise du fonctionnement des activités et de fiabilité des opérations, en conformité avec la réglementation ;
- Les processus opérationnels et les organisations associées favorisent l'amélioration des résultats de l'activité Assurance de Malakoff Médéric Humanis ;
- Les systèmes d'information du périmètre Assurance sont dotés de procédures suffisantes en matière de disponibilité, d'intégrité des données, de confidentialité, de sécurité physique et logique de l'exploitation, de traçabilité et piste d'Audit ;
- Les documents, informations techniques et économiques utilisés par les entités du Groupe prudentiel sont conformes aux normes et principes comptables généralement admis.

B.5.2. INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE

L'Audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Elle reçoit les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission.

Les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de sa mission :

- Indépendance : elle est assurée par le rattachement direct de l'Audit interne au plus haut niveau hiérarchique (Direction générale), et par l'absence de tout engagement dans des fonctions opérationnelles ou de tout autre activité susceptible de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ;
- Objectivité : l'audit interne suit une méthodologie basée sur les risques, qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes auditées ;
- Intégrité : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tout intervenant pour le compte de l'audit interne ;
- Professionnalisme : l'audit interne doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques assurantielles et financières qu'il maintient et développe à travers une formation régulière. Le responsable de l'audit interne veille à ce que les auditeurs aient les compétences nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le plan d'audit ;
- Confidentialité : l'audit interne est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au respect des règles de protection des données et des normes de sécurité informatiques ou physique

en matière de confidentialité des données. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin de savoir » ;

- Efficacité : l'audit interne s'attache à mesurer, sans dogmatisme, l'efficacité des règles et procédures face aux risques encourus. L'auditeur devra aussi bien signaler les défaillances que les contrôles inutiles, redondants ou dont le coût est sans commune mesure par rapport aux risques encourus ;
- Accès aux informations : l'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes informatiques, locaux et peut rencontrer toute personne dont il a besoin pour la conduite de ses missions. Il n'a pas à justifier de ses besoins.

Les observations et critiques de l'audit interne visent les organisations et les systèmes et non les personnes.

Ces principes fondamentaux se retrouvent dans des règles de conduite définies par le code de déontologie interne, signé par les auditeurs. Ce code de déontologie est défini par la direction de l'audit spécifique à la SGAM Malakoff Médéric Humanis.

B.6. Fonction actuarielle

DISPOSITIF DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle porte un avis sur le niveau de provisionnement technique S2 ainsi que sur la pertinence et la bonne mise en œuvre des politiques de souscription et de réassurance :

Sur la suffisance des provisions techniques à partir :

- De son analyse des méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs,
- De son analyse des résultats et notamment des facteurs de variation des provisions,
- De l'analyse des risques opérationnels du processus de production des provisions,
- De son appréciation de la qualité de données utilisée.

La fonction actuarielle peut demander une analyse d'impact aux directions concernées sur les thèmes qu'elle juge nécessaire.

Les travaux de la fonction actuarielle permettent ainsi de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.

Avis sur la pertinence de la politique de souscription à travers

- La prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des prises de risques
- La description de reporting permettant un pilotage adapté de la marge technique

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de souscription par :

- Sa participation aux comités relatifs à la politique de souscription ;
- Son analyse de la suffisance des tarifs au regard des garantis, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions techniques en charge du pilotage technique ;
- Le suivi des risques opérationnels (cartographie des risques et plan de contrôle interne de deuxième niveau) des fonctions techniques et souscription du Groupe prudentiel et de chacune des entités qui le compose.

Avis sur la pertinence et la mise en œuvre de la politique de réassurance

La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de réassurance à travers :

- L'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et/ou exceptionnels supportés par le Groupe ;
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des risques réassurés au regard de l'appétit aux risques techniques ;
- La description de reporting permettant un pilotage et une information adaptés des risques sus mentionnés ;
- La description d'un dispositif d'évaluation et du suivi des risques de contreparties des réassureurs.

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance à travers sa participation aux comités de la politique de réassurance. Elle s'appuie aussi sur le dispositif de management de gestion des risques opérationnels pour apprécier en deuxième niveau la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation est définie comme un accord de prestation par lequel la SGAM Malakoff Médéric Humanis, les membres affiliés ou les filiales transfèrent à un prestataire extérieur (appelé sous-traitant quand il exécute une partie d'un contrat déjà existant), une activité jusqu'à lors réalisée par elle-même.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation de la SGAM Malakoff Médéric Humanis s'inscrit dans sa politique globale de gestion des risques. Elle a pour objet de fixer les principes du dispositif visant à maîtriser les risques liés à l'externalisation plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'externaliser des activités définies comme importantes ou critiques.

Elle permet de s'assurer que l'externalisation ne conduit pas à :

- Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance des risques ;
- Accroître indûment le risque opérationnel ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation est portée par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Médéric Humanis, qui est responsable de sa mise à jour et veille à son respect.

B.7.2. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DE L'EXTERNALISATION

Le dispositif de maîtrise mis en place tient compte du principe de proportionnalité et des enjeux liés à l'externalisation d'une activité qualifiée d'importante ou critique.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'entité qui externalise une activité conserve la responsabilité de cette activité ;
- Pour chaque projet d'externalisation :
 - o L'analyse des risques est réalisée en amont de la décision d'externalisation (notamment impact en matière de sécurité des systèmes d'informations, des données personnelles, et sur les risques opérationnels). Elle pourra faire l'objet de mise à jour à chaque étape du processus.
 - o Le niveau de criticité de l'externalisation est défini. Si la prestation externalisée est qualifiée de critique selon le cadre défini par le Groupe, elle est présentée et suivie par le comité des prestations externalisées critiques. Elle pourra également faire l'objet d'une notification à l'ACPR, le cas échéant.
- Les outils suivants sont à la disposition des donneurs d'ordres :
 - o Un référentiel de procédures, contrôle à chaque étape de la relation avec le sous-traitant, recommandations en matière de sécurité des systèmes d'informations, de protection des données personnelles, de maîtrise des risques opérationnels ;
 - o Des critères de sélection des prestataires ;
 - o Des contrats types ;
 - o Des modalités recommandées de suivi des sous-traitants ;
 - o Des dispositifs plus spécifiques pour la gestion déléguée et intermédiée.
- En cas d'externalisation entre entité du Groupe prudentiel, l'accord écrit peut prendre la forme d'un simple accord de service.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par Malakoff Médéric Humanis susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUES

C.1. Risque de souscription

C.1.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION AUX RISQUES DE SOUSCRIPTION

Les principaux risques de souscription sont les suivants :

C.1.1.1. Les risques spécifiques à la souscription :

- **La sélection du risque** : les « mauvais risques » (i.e. clients ayant un risque de sinistralité supérieur à la moyenne) ont un intérêt particulier à souscrire un contrat d'assurance. C'est le phénomène de l'anti-sélection. Un assureur qui ne sélectionnerait pas ou insuffisamment, prendrait le risque d'avoir des résultats éloignés de ses prévisions sur le coût moyen du risque.

La Direction de la souscription a élaboré une politique de souscription qui comporte des règles de sélection médicale et de souscription, telles que des garanties à souscrire sous certaines conditions ou des secteurs d'activité à privilégier ou à exclure. Elles ont été définies à la suite d'études de marché et d'analyses réalisées à partir de l'historique des contrats souscrits.

- **La tarification** : établir le tarif d'un acte donné, c'est analyser en détail les comportements de consommation de chaque adhérent ainsi le niveau des dépenses associées.

Le risque porte sur l'élaboration des grilles de tarification issues de segmentation (tranche d'âge, catégories socioprofessionnelles, etc.), et également sur la tarification finale qui prend en compte des répartitions de risque : secteur d'activités répartis par classes de risques, démographie de la population tarifiée, etc.

C.1.1.2. Les risques de sinistralité :

La sinistralité peut évoluer défavorablement entraînant des charges supplémentaires comparativement à celles anticipées. Le risque de sinistralité se décompose entre la probabilité de verser des prestations et le montant de la prestation.

Le constat a posteriori d'une dérive de la sinistralité a deux impacts :

- Impact sur le stock : le niveau de provisionnement peut alors se révéler insuffisant pour faire face aux engagements vis-à-vis des assurés ;
- Impact sur les flux futurs : la prise-en-compte de cette dérive ne peut être reportée sur la tarification de l'année suivante, les cotisations sont alors insuffisantes.

Ils sont couverts par les sous-modules suivants dans la formule standard :

- **Le risque de mortalité** : il est causé par une inadéquation entre le taux de décès dans le portefeuille de l'assureur et la table de mortalité utilisée pour le calcul des primes.
- **Le risque de longévité** : il correspond à la tendance pour la population assurée à vivre plus longtemps par rapport à leur espérance de vie statistique. Une longévité accrue impactera négativement les résultats en cas de rente viagère.
- **Le risque de morbidité** : se définit comme une sous-estimation de la détérioration de l'état de santé de l'assuré. Il résulte de l'incertitude liée aux taux d'entrée et de sortie des états d'invalidité – morbidité ou de dépendance. Ce risque peut être dû à un nombre d'assurés plus important qu'anticipé développant une incapacité ou une invalidité, et que les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu.

- **Le risque de primes et réserves** : correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues et au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation.
- **Le risque de révision** : résulte du changement de l'environnement légal ou à un changement d'état de santé de l'assuré, entraînant la révision à la hausse du montant de la rente. Ce risque peut être dû à des changements d'état notamment en invalidité (changement de catégorie d'invalidité par exemple).

C.1.1.3. Le risque de catastrophe

Ce risque catastrophe est engendré par les événements extrêmes (magnitude forte) ou irréguliers non capturés par les autres risques de souscription (pandémie, explosion nucléaire, ...). Pour le risque catastrophe Vie, celui-ci est lié aux événements de mortalité extrême qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le sous-module du risque de mortalité.

C.1.1.4. Le risque sur marge de gestion

Les frais de gestion sont intégrés dans le calcul des provisions Solvabilité 2. Pour les risques longs, le risque est une dérive de ces frais de gestion qui ne peuvent plus être compensés par ailleurs. Le risque de frais (ou de dépenses) se définit comme le risque de sous-estimation du coût des frais afférant aux contrats d'assurance. En solvabilité 2, ce risque est la résultante de la combinaison de deux chocs dont un impactant le taux d'inflation.

L'exposition aux quatre risques techniques explicités précédemment est mesurée par garanties / lignes d'activité Solvabilité 2 en termes de Best Estimate brut. L'évaluation des risques est réalisée au moyen de la formule standard, considérée comme une mesure de risque appropriée aux risques.

C.1.2. LES RISQUES IMPORTANTS

Les risques de souscription de la **SGAM Malakoff Médéric**, calculés pas la formule standard sont les suivants :

EN M€		Décomposition du SCR de souscription											
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	Provisions techniques nettes hors transitoire	SCR Souscription hors transitoire	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Morbidité	Rachats	Frais	Révision	Catastrophe	Diversification
Santé	Santé												
Prévoyance	Décès accidentel	Santé - NSLT	1 876,8	1 326,0	1 276,5	-	-	-	-	-	-	49,5	-
	Incapacité et Invalidité en attente	Santé - SLT	2 775,7	150,3	-	3,1	55,5	17,1	6,0	28,5	104,3	-	-64,2
	Invalidité												
	Emprunteur - arrêt de travail	NON VIE	4,1	6,9	6,9	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistance													
Obsèque	Décès - maintien des garanties décès	VIE	12 452,3	590,4	-	206,4	268,1	240,7	19,8	93,5	23,1	226,7	-487,8
	Décès - rente education												
	Décès - rente conjoint												
Epargne	Epargne retraite												
UC	Epargne UC	UC	960,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diversification				-104,6									
Total SCR Souscription			18 069,7	1 969,1	1 283,4	209,4	323,6	257,8	25,8	122,0	127,4	276,2	-552,1

Le SCR de souscription santé NSLT représente globalement un montant de **1 326 M€** soit **44%** du BSCR total au 31 décembre 2018.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le risque de Primes et Réserves, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.

Les garanties intégrant ce module sont :

- Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé
- Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en attente de consolidation, le décès accidentel et la santé

Ce besoin de solvabilité se mesure par une application de paramètres de la formule standard sur, notamment, la volatilité des primes et des provisions. Ce module spécifique ne fait pas l'objet d'atténuation de risques.

Le SCR de souscription Vie : il représente un montant de **590,4 M€** soit **20 %** du BSCR total au 31 décembre 2018. Il est lié à l'activité propre des entités affiliées et il comprend les principaux sous-risques suivants :

Le Risque de mortalité est évalué par une hausse permanente de la mortalité de 15%. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 45% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le Risque Catastrophe Vie est évalué par l'application d'une augmentation de taux de mortalité de 0,15 % appliquée la première année de simulation sur les montants de capitaux sous risques. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 38% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le Risque de souscription longévité est évalué par une baisse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite. Ce sous risque de souscription représente 20% du SCR vie brut avant effet de diversification.

Les risques de souscription de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire**, calculés pas la formule standard sont les suivants :

EN M€		Décomposition du SCR de souscription												
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	Provisions techniques nettes hors transitoire	SCR Souscription hors transitoire	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Morbidité	Rachats	Frais	Révision	Catastrophe	Diversification	
Santé	Santé													
	Décès accidentel	Santé - NSLT	836,5	303,6	292,9	-	-	-	-	-	-	10,6	-	
	Incapacité et Invalidité en attente													
	Dépendance	Santé - SLT	284,9	20,4	-	0,0	7,9	4,1		9,1	8,4	-	-9,1	
	Invalidité													
	Emprunteur - arrêt de travail	NON VIE				-	-	-	-	-	-	-	-	
	Assistance													
	Décès - maintien des garanties décès	VIE		83,7										
	Décès - rente education													
	Décès - rente conjoint													
	Emprunteur - Décès													
	1 201,3				-	33,3	29,1	3,1	1,7	20,7	0,2	52,3	-56,6	
Obsèque	Obsèque													
Epargne	Epargne retraite													
UC	Epargne UC	UC	81,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Diversification			-17,4										
	Total SCR Souscription		2 404,3	390,3	292,9	33,3	37,0	7,2	1,7	29,8	8,6	62,9	-65,7	

Le SCR de souscription santé NSLT représente globalement un montant de **303,6 M€ soit 50% du BSCR total** au 31 décembre 2018.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le risque de Primes et Réserves, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.

Les garanties intégrant ce module sont :

- Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé
- Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en attente de consolidation, le décès accidentel et la santé

Ce besoin de solvabilité se mesure par une application de paramètres de la formule standard sur, notamment, la volatilité des primes et des provisions. Ce module spécifique ne fait pas l'objet d'atténuation de risques.

Le SCR de souscription Vie : il représente un montant de **83,7 M€ soit 14 % du BSCR total** au 31 décembre 2018. Il est lié à l'activité propre des entités affiliées et il comprend les principaux sous-risques suivants :

Le Risque de mortalité est évalué par une hausse permanente de la mortalité de 15%. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 40% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le Risque Catastrophe Vie est évalué par l'application d'une augmentation de taux de mortalité de 0,15 % appliquée la première année de simulation sur les montants de capitaux sous risques. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 62% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le Risque de souscription longévité est évalué par une baisse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite. Ce sous risque de souscription représente 44% du SCR vie brut avant effet de diversification.

Le détail par SCR de souscription et par entité composant le Groupe est le suivant :

En M€	Total SCR Souscription hors transitoire	SCR Souscription santé		SCR Souscription Vie	SCR Souscription Non Vie
		dont Santé SLT	dont Santé NSLT		
SGAM Malakoff Médéric	1 969,1	150,3	1326,0	590,4	6,9
Malakoff Médéric Prévoyance	1 205,0	93,2	804,5	371,8	
INPR	35,2	2,4	15,1	19,1	
CAPREVAL	6,2	0,2	5,4	1,8	
Malakoff Médéric Mutuelle	80,1	0,2	80,0	0,1	
Energie Mutuelle	3,9	0,0	3,9		
CMAV	6,8			6,8	
QUATREM	642,2	26,7	416,3	222,4	
AUXIA	64,7	25,3	4,1	37,1	
MM Retraite Supplémentaire					
AUXIA Assistance	6,8				6,8
SGAPS Humanis Développement Solidaire	390,3	20,39	303,6	83,7	
Humanis Prévoyance	291,3	14,0	220,0	68,8	
IPSEC	31,2	1,8	26,1	5,6	
Mutuelle Humanis Nationale	29,1		29,7	0,9	
Grand Est Mutuelle	16,0	3,2	14,0	0,4	
Mutuelle Renault	11,6		11,7		
Humanis Assurances	18,6	3,5	12,1	5,7	

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Médéric**, les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Médéric Prévoyance, Capreval, Malakoff Médéric Mutuelle, Energie Mutuelle et Quatrem, le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance ;
- Pour INPR, CMAV et Auxia, le risque le plus important est le risque de souscription Vie de par leur activité de retraite supplémentaire et d'épargne ;
- Pour Auxia assistance, le risque le plus important de par son activité est le risque de souscription non Vie.
- MM Retraite Supplémentaire n'étant pas soumis à la réglementation S2, il n'y a pas de SCR de souscription.

S'agissant des entités de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Humanis Prévoyance, IPSEC Mutuelle Humanis Nationale, Grand Est Mutuelle, Mutuelle Renault et Humanis Assurances, le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance.

C.1.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.3.1. LES RISQUES DE SOUSCRIPTION (SELECTION / TARIFICATION)

Les principaux moyens de maîtrise du risque de souscription sont :

- La comitologie (comité de souscription) et les indicateurs de suivi mis en place : suivi mensuel des nouvelles affaires (chiffre d'affaires, analyse des dérogations tarifaires, etc.), des indicateurs de sinistralité et analyses des comptes clients ;
- L'encadrement de la souscription par la politique de souscription, validée par le Conseil d'administration ;
- La définition des différents processus liés à la souscription (processus de tarification, processus d'élaboration des comptes clients, processus de redressement, etc.) et l'élaboration d'un plan de contrôle annuel par le contrôle interne de la Direction des Risques ;
- La revue annuelle du processus de souscription (y compris redressement) et de la qualité de la souscription des affaires nouvelles par la Direction de la solvabilité en charge de la fonction actuarielle.

C.1.3.2. LES RISQUES DE SINISTRALITE

Les principaux moyens de maîtrise du risque de sinistralité sont :

- La comitologie et les indicateurs de suivi mis en place :
 - o Comité maîtrise de la sinistralité ;
 - o Indicateurs mensuels de sinistralité ;
 - o Analyses des comptes d'inventaire global et par client.
- L'encadrement du provisionnement par la politique de provisionnement validées par le Conseil d'administration ;
- La définition des différents processus liés au provisionnement (processus d'élaboration des comptes) et l'élaboration d'un plan de contrôle défini et revu annuellement par le contrôle interne de la Direction des risques ;
- La revue annuelle du processus de provisionnement Solvabilité 2 et de la qualité des données par la fonction actuarielle ;
- La politique d'indemnisation et le cadre d'indemnisation défini ;
- L'absorption d'une dérive des résultats techniques par la provision d'égalisation pour les contrats ayant mis en place ce type de réserve ;
- La mise en place des programmes de réassurance par tête permettant de limiter les capitaux sous risque ;
- Le montant de fonds propres alloués aux risques souscription déterminé par la Formule standard. Ce montant permettra l'absorption d'un choc, ou d'une dérive, avec une probabilité de 99,5% sans mettre en péril la solvabilité du Groupe.

C.1.3.3. LE RISQUE CATASTROPHE

Outre le capital immobilisé pour le risque catastrophe déterminé ci-dessus, **le principal moyen de maîtrise du risque catastrophe** est la mise en place de la réassurance.

La réassurance intervient en limitant l'exposition sur les capitaux sous risque par tête et par événement (accident de masse, XS et pandémie).

C.1.3.4. RISQUE SUR LA MARGE DE GESTION

Les principaux moyens de maîtrise du risque sur la marge de gestion sont :

- L'étude et le suivi des coûts de gestion ;
- Le montant des fonds propres alloués au risque de frais déterminé par la formule standard qui permettra l'absorption d'une dérive de ces frais avec une probabilité de 99,5% sans mettre en péril la solvabilité du Groupe.
- Le choc de la formule standard consiste en une augmentation de 10% des frais futurs et de 100pb par an de l'inflation, correspondant à un impact d'1% sur les provisions Solvabilité 2.

C.2. Risque de marché

C.2.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION AUX RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché se définit comme un risque **d'insuffisance de valeur**, et donc de rendement des placements pour permettre :

- Le respect des engagements auprès des assurés ;
- La distribution d'une rémunération aux assurés suffisamment compétitive pour garantir la viabilité durable du Groupe ;
- Une rémunération des fonds propres suffisante au regard des attentes des administrateurs ;
- La couverture des frais par une fraction des produits financiers ;
- Une conformité en termes de ratio de solvabilité.

Les facteurs de risque de marché à l'origine des aléas sur les valeurs sont les suivants :

- Aléas sur actions et assimilés ;
- Aléas sur actifs immobiliers ;
- Aléas sur devises ;
- Aléas sur les taux nominaux (taux réels et inflation) ;

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

C.2.2. ALLOCATION STRATEGIQUE DES PLACEMENTS

L'allocation des placements est décrite ci-dessous :

- Les obligations, les fonds de dette privée et les placements immobiliers constituent le portefeuille d'adossement dont l'objectif est de sécuriser les rendements comptables.
- Les autres fonds constituent le portefeuille de performance dont l'objectif est d'optimiser le rendement des placements tout en respectant les contraintes de risque. Il se compose de placements en actions non cotés, actions cotés et d'autres instruments de taux cotés.

L'allocation des placements par type de portefeuille et par entités, en valeur de marché et avant retraitements de combinaison est la suivante :

EN %	Portefeuille adossement	Portefeuille de performance	Participations	Monétaire et assimilé
SGAM Malakoff Médéric	73,3%	21,8%	2,5%	2,4%
Malakoff Médéric Prévoyance	58,6%	23,5%	16,1%	1,9%
INPR	36,8%	39,0%	20,3%	3,9%
CAPREVAL	70,0%	23,4%		6,6%
Malakoff Médéric Mutuelle	31,3%	15,0%	50,5%	3,2%
Energie Mutuelle	37,6%	17,4%		45,0%
CMAV	76,0%	15,0%	7,1%	1,9%
QUATREM	84,0%	14,7%		1,3%
AUXIA	71,0%	25,8%	0,0%	3,1%
MM Retraite Supplémentaire	81,8%	15,9%		2,3%
AUXIA Assistance	69,4%	28,1%		2,5%
SGAPS Humanis Développement Solidaire	62,6%	28,2%	1,2%	8,1%
Humanis Prévoyance	60,3%	28,7%	5,2%	5,8%
IPSEC	80,8%	18,2%	0,0%	0,9%
Mutuelle Humanis Nationale	49,7%	31,8%	7,9%	10,6%
Grand Est Mutuelle	65,6%	19,5%	0,1%	14,9%
Mutuelle Renault	57,8%	28,6%	1,4%	12,1%
Humanis Assurances	76,3%	14,3%		9,4%

Le détail de la répartition du portefeuille d'adossé, par notation ou par catégories, par entité est le suivant ;

EN %	REPARTITION DU PORTEFEUILLE ADOSSEMENT						
	AAA	AA	A	BBB	NR ou < BBB	Dettes privées	Immobilier
SGAM Malakoff Médéric	3,4%	50,2%	11,0%	10,4%	4,9%	8,8%	11,4%
Malakoff Médéric Prévoyance	4,0%	46,0%	12,3%	11,4%	2,5%	9,1%	14,7%
INPR	7,5%	45,4%	7,8%	6,1%	2,2%	9,8%	21,1%
CAPREVAL	4,1%	50,0%	10,8%	10,3%	2,5%	9,3%	13,0%
Malakoff Médéric Mutuelle	3,8%	39,9%	14,4%	9,5%	6,1%	8,1%	18,2%
Energie Mutuelle				81,8%	18,2%		
CMAV		51,7%	12,7%	11,7%	6,8%	6,9%	10,1%
QUATREM	2,1%	51,7%	10,1%	9,6%	6,6%	8,2%	11,9%
AUXIA	4,4%	49,5%	8,7%	11,5%	5,7%	11,0%	9,2%
MM Retraite Supplémentaire	4,4%	57,3%	8,8%	2,7%	8,2%	8,3%	10,2%
AUXIA Assistance	3,5%	57,2%	18,2%	13,9%	3,7%	3,5%	
SGAPS Humanis Développement Solidaire	9,6%	32,0%	19,9%	25,3%	1,7%	3,4%	8,0%
Humanis Prévoyance	10,4%	33,2%	18,0%	25,4%	1,4%	3,8%	7,8%
IPSEC	6,3%	28,0%	31,7%	24,7%	5,3%		4,0%
Mutuelle Humanis Nationale	6,8%	19,7%	31,4%	19,1%	1,3%		21,7%
Grand Est Mutuelle	2,0%	5,0%	49,8%	20,7%	7,5%	2,8%	12,2%
Mutuelle Renault	4,4%	13,6%	56,7%	17,3%	0,6%		7,5%
Humanis Assurances	5,4%	25,0%	32,2%	28,6%		1,8%	6,9%

Le portefeuille de performance, se répartit entre les instruments de taux et les actions cotées et non cotées, par entité, de la manière suivante :

EN %	PORTEFEUILLE DE PERFORMANCE		
	Instruments de taux	Actions cotées	Actions non cotées
SGAM Malakoff Médéric	35%	52%	13%
Malakoff Médéric Prévoyance	33%	54%	13%
INPR	28%	64%	8%
CAPREVAL	43%	48%	9%
Malakoff Médéric Mutuelle	33%	33%	33%
Energie Mutuelle	59%	41%	
CMAV	71%	24%	5%
QUATREM	31%	38%	31%
AUXIA	35%	58%	8%
MM Retraite Supplémentaire	38%	56%	6%
AUXIA Assistance	43%	57%	
SGAPS Humanis Développement Solidaire	43%	46%	11%
Humanis Prévoyance	41%	48%	10%
IPSEC	22%	78%	
Mutuelle Humanis Nationale	41%	59%	
Grand Est Mutuelle	45%	50%	5%
Mutuelle Renault	68%	32%	
Humanis Assurances	40%	60%	

C.2.3. LA CONSOMMATION EN FONDS PROPRES DES PLACEMENTS

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque classe d'actif et la **SGAM Malakoff Médéric**, la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché. Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

EN M€	Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	2 139,2	21 784,5	100,0%
Portefeuille d'adossment	571,3	15 972,2	73,3%
Obligations	10,0	12 590,9	57,8%
Dette privée	53,9	1 202,8	5,5%
Immobilier	507,4	2 178,6	10,0%
Portefeuille de performance	1 434,0	4 743,5	21,8%
Fonds non cotés	215,5	562,0	2,6%
Fonds et actions cotés	1 218,5	4 181,5	19,2%
Participations	124,2	549,3	2,5%
Monétaire et assimilés	9,6	519,5	2,4%
Concentration et autre	0,0		
Total Engagements (risque de taux)	448,0		
Diversification	-611,5		
SCR Marché	1 975,7		

Le risque de marché représente 66% du BSCR au 31 décembre 2018, Le risque le plus important de la **SGAM Malakoff Médéric** sont le risque actions cotés et non cotés.

S'agissant des entités de la SGAM Malakoff Médéric, les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Médéric Prévoyance, INPR, Capreval, Malakoff Médéric Mutuelle, Energie Mutuelle CMAV et, Auxia assistance, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées ;
- Pour Quatrem, et Auxia, MM Retraite Supplémentaire le risque de marché le plus important est le risque de taux, de par leur activité d'épargne collective.

EN M€	Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	1 373,3	10 211,8	100,0%
Portefeuille d'adossment	297,9	5 987,7	58,6%
Obligations	31,3	4 533,9	44,3%
Dette privée	23,3	485,5	4,8%
Immobilier	243,4	968,4	9,5%
Portefeuille de performance	710,3	2 396,8	23,5%
Fonds non cotés	108,5	284,3	2,8%
Fonds et actions cotés	601,8	2 112,5	20,7%
Participations	361,6	1 642,8	16,1%
Monétaire et assimilés	3,6	184,5	1,9%
Concentration et autre	0,0		
Total Engagements (risque de taux)	151,4		
Diversification	-282,7		
SCR Marché	1 242,0		

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
INPR	Total placements	112,9	538,0	100,0%
	Portefeuille d'adossment	20,4	198,0	36,8%
	Obligations	8,4	136,3	25,3%
	Dettes privées	1,0	17,6	3,3%
	Immobilier	11,0	44,0	8,2%
	Portefeuille de performance	63,6	209,7	39,0%
	Fonds non cotés	6,2	16,6	3,1%
	Fonds et actions cotés	57,3	193,2	35,9%
	Participations	26,6	109,4	20,3%
	Monétaire et assimilés	0,4	20,9	3,9%
	Concentration et autre	1,9		
	Total Engagements (risque de taux)	-7,8		
	Diversification	-18,1		
SCR Marché	86,9			

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
CAPREVAL	Total placements	10,7	67,7	100,0%
	Portefeuille d'adossment	6,1	47,4	70,0%
	Obligations	4,3	36,9	54,4%
	Dettes privées	0,1	3,9	5,7%
	Immobilier	1,7	6,7	9,8%
	Portefeuille de performance	4,4	15,9	23,4%
	Fonds non cotés	0,6	1,5	2,2%
	Fonds et actions cotés	3,8	14,4	21,2%
	Participations	0,0	0,0	0,0%
	Monétaire et assimilés	0,1	4,4	6,6%
	Concentration et autre	0,1		
	Total Engagements (risque de taux)	-2,3		
	Diversification	-2,6		
SCR Marché	5,8			

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
Malakoff Médéric Mutuelle	Total placements	175,5	861,1	100,0%
	Portefeuille d'adossment	32,6	269,4	31,3%
	Obligations	18,1	198,1	23,0%
	Dettes privées	1,1	18,9	2,2%
	Immobilier	13,4	52,5	6,1%
	Portefeuille de performance	37,5	130,3	15,0%
	Fonds non cotés	15,0	39,6	4,6%
	Fonds et actions cotés	22,5	90,7	10,4%
	Participations	96,5	435,0	50,5%
	Monétaire et assimilés	0,9	26,4	3,2%
	Concentration et autre	8,0		
	Total Engagements (risque de taux)	-2,2		
	Diversification	-30,6		
SCR Marché	142,7			

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
Energie Mutuelle	Total placements	0,9	10,7	100,0%
	Portefeuille d'adossment	0,2	3,9	37,6%
	Obligations	0,2	3,9	37,6%
	Dette privée	0,0	0,0	0,0%
	Immobilier	0,0	0,0	0,0%
	Portefeuille de performance	0,5	2,0	17,4%
	Fonds non cotés	0,0	0,0	0,0%
	Fonds et actions cotés	0,5	2,0	17,4%
	Participations	0,0	0,0	0,0%
	Monétaire et assimilés	0,0	4,8	45,0%
	Concentration et autre	0,2		
	Total Engagements (risque de taux)	0,0		
	Diversification	0,4		
	SCR Marché	1,4		

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
CMAV	Total placements	95,0	605,5	100,0%
	Portefeuille d'adossment	59,2	460,1	76,0%
	Obligations	45,9	388,9	64,2%
	Dette privée	2,2	26,7	4,4%
	Immobilier	11,1	44,5	7,4%
	Portefeuille de performance	22,1	91,0	15,0%
	Fonds non cotés	2,3	13,6	1,4%
	Fonds et actions cotés	19,8	77,4	13,6%
	Participations	9,4	42,9	7,1%
	Monétaire et assimilés	0,4	11,5	1,9%
	Concentration et autre	3,9		
	Total Engagements (risque de taux)	-27,4		
	Diversification	-27,5		
	SCR Marché	40,1		

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
QUATREM	Total placements	529,5	7 948,7	100,0%
	Portefeuille d'adossment	165,5	6 696,0	84,0%
	Obligations	-61,1	5 400,9	67,7%
	Dette privée	19,1	465,0	5,9%
	Immobilier	207,5	830,1	10,4%
	Portefeuille de performance	362,6	1 157,7	14,7%
	Fonds non cotés	58,8	152,3	2,0%
	Fonds et actions cotés	303,8	1 005,3	12,7%
	Participations	0,0	0,0	0,0%
	Monétaire et assimilés	1,4	95,0	1,3%
	Concentration et autre	0,0		
	Total Engagements (risque de taux)	284,1		
	Diversification	-202,7		
	SCR Marché	610,9		

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
AUXIA	Total placements	128,7	1 321,8	100,0%
	Portefeuille d'adossment	26,3	939,1	71,0%
	Obligations	0,0	757,7	57,3%
	Dette privée	4,0	92,1	7,0%
	Immobilier	22,3	89,3	6,8%
	Portefeuille de performance	100,4	341,9	25,8%
	Fonds non cotés	10,0	28,4	2,2%
	Fonds et actions cotés	90,4	313,4	23,7%
	Participations	0,1	0,3	0,0%
	Monétaire et assimilés	1,6	40,6	3,1%
	Concentration et autre	0,3		
	Total Engagements (risque de taux)	36,7		
	Diversification	-39,3		
	SCR Marché	126,1		

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
AUXIA Assistance	Total placements	4,3	29,4	100,0%
	Portefeuille d'adossment	1,7	20,4	69,4%
	Obligations	1,6	19,8	67,2%
	Dette privée	0,0	0,6	2,2%
	Immobilier	0,0	0,0	0,0%
	Portefeuille de performance	2,4	8,3	28,1%
	Fonds non cotés	0,0	0,0	0,0%
	Fonds et actions cotés	2,4	8,3	28,1%
	Participations	0,0	0,0	0,0%
	Monétaire et assimilés	0,0	0,7	2,5%
	Concentration et autre	0,3		
	Total Engagements (risque de taux)	0,0		
	Diversification	-1,8		
	SCR Marché	2,5		

Pour la **SGAPS Humanis Développement Solidaire**, le tableau qui reprend pour chaque classe d'actif la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché est ci-dessous. Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

EN M€	Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	413,6	3 616,0	100,0%
Portefeuille d'adossment	198,6	2 262,7	62,6%
Obligations	124,1	1 975,8	54,6%
Dette privée	6,7	74,3	2,1%
Immobilier	67,8	212,5	5,9%
Portefeuille de performance	169,9	1 018,2	28,2%
Fonds non cotés	22,4	92,3	2,6%
Fonds et actions cotés	147,5	925,9	25,6%
Participations	9,4	42,2	1,2%
Monétaire et assimilés	12,3	293,0	8,1%
Concentration et autre	23,4		
Total Engagements (risque de taux)	28,2		
Diversification	-80,2		
SCR Marché	361,7		

Le risque de marché représente 56,6% du BSCR au 31 décembre 2018, Le risque le plus important de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** sont le risque actions cotés et le risque de taux en lien avec le portefeuille obligataire.

Le détail du SCR de Marché pour chacune des entités de la SGAPS Humanis Développement Solidaire est présenté dans les tableaux suivants :

- Pour Humanis Prévoyance, IPSEC Mutuelle Humanis Nationale, Grand Est Mutuelle, Mutuelle Renault et Humanis Assurances, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées.

EN M€	Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	371,9	3 137,8	100,0%
Portefeuille d'adossment	115,4	1 893,4	60,3%
Obligations	61,3	1 664,3	53,0%
Dette privée	6,4	71,0	2,3%
Immobilier	47,7	158,1	5,0%
Portefeuille de performance	197,2	899,0	28,7%
Fonds non cotés	22,1	91,4	2,9%
Fonds et actions cotés	175,1	807,6	25,7%
Participations	35,9	162,8	5,2%
Monétaire et assimilés	4,7	182,5	5,8%
Concentration et autre	18,6		
Total Engagements (risque de taux)	44,4		
Diversification	-87,4		
SCR Marché	328,9		

Humanis Prévoyance

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
IPSEC	Total placements	22,9	183,3	100,0%
	Portefeuille d'adossment	10,8	148,2	80,8%
	Obligations	6,7	131,6	71,8%
	Dette privée	0,0	0,0	0,0%
	Immobilier	4,2	16,6	9,1%
	Portefeuille de performance	11,7	33,4	18,2%
	Fonds non cotés	0,0	0,3	0,2%
	Fonds et actions cotés	11,7	33,1	18,1%
	Participations	0,0	0,0	0,0%
	Monétaire et assimilés	0,0	1,7	0,9%
	Concentration et autre	0,3		
	Total Engagements (risque de taux)	3,0		
	Diversification	-6,0		
SCR Marché	19,9			

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
Mutuelle Humanis Nationale	Total placements	19,5	84,6	100,0%
	Portefeuille d'adossment	5,8	42,0	49,7%
	Obligations	3,1	33,5	39,5%
	Dette privée	0,0	0,0	0,0%
	Immobilier	2,6	8,6	10,1%
	Portefeuille de performance	10,5	26,9	31,8%
	Fonds non cotés	0,0	0,0	0,0%
	Fonds et actions cotés	10,5	26,9	31,8%
	Participations	1,5	6,7	7,9%
	Monétaire et assimilés	0,2	9,0	10,6%
	Concentration et autre	1,5		
	Total Engagements (risque de taux)	-1,4		
	Diversification	-7,5		
SCR Marché	10,5			

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
Grand Est Mutuelle	Total placements	13,9	102,0	100,0%
	Portefeuille d'adossment	7,5	66,9	65,6%
	Obligations	3,6	51,0	50,0%
	Dette privée	0,3	1,7	1,7%
	Immobilier	3,5	14,2	13,9%
	Portefeuille de performance	4,8	19,8	19,5%
	Fonds non cotés	0,2	0,5	0,5%
	Fonds et actions cotés	4,5	19,3	18,9%
	Participations	0,0	0,1	0,1%
	Monétaire et assimilés	0,3	15,2	14,9%
	Concentration et autre	1,2		
	Total Engagements (risque de taux)	-1,3		
	Diversification	-2,6		
SCR Marché	10,0			

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
Mutuelle Renault	Total placements	11,6	71,3	100,0%
	Portefeuille d'adossment	6,2	39,3	57,8%
	Obligations	3,9	29,8	44,5%
	Dette privée	0,0	0,0	0,0%
	Immobilier	2,4	9,5	13,3%
	Portefeuille de performance	4,0	22,3	28,6%
	Fonds non cotés	0,0	0,0	0,0%
	Fonds et actions cotés	4,0	22,3	28,6%
	Participations	0,2	1,0	1,4%
	Monétaire et assimilés	0,6	8,7	12,1%
	Concentration et autre	0,4		
	Total Engagements (risque de taux)	-0,2		
	Diversification	-4,5		
	SCR Marché	6,9		

EN M€		Contribution au SCR de marché	Valeur de marché	Poids en valeur de marché
Humanis Assurances	Total placements	17,7	116,3	100,0%
	Portefeuille d'adossment	11,7	88,8	76,3%
	Obligations	9,8	81,5	70,1%
	Dette privée	0,1	1,6	1,4%
	Immobilier	1,8	5,6	4,8%
	Portefeuille de performance	4,5	16,6	14,3%
	Fonds non cotés	0,0	0,0	0,0%
	Fonds et actions cotés	4,5	16,6	14,3%
	Participations	0,0	0,0	0,0%
	Monétaire et assimilés	0,3	10,9	9,4%
	Concentration et autre	1,3		
	Total Engagements (risque de taux)	-4,8		
	Diversification	-3,3		
	SCR Marché	9,7		

C.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit, il s'évalue par l'agrégation de deux types :

- **Le type 1** intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 1 sont :
 - o Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
 - o Les créances nées d'opération de réassurance ;
 - o Les Best Estimate cédées ;
 - o L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
 - o Les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
 - o Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
 - o Les créances pour dépôts espèces auprès des entreprises cédantes ventilées par cédante.
- **Le type 2** intégrant majoritairement les créances, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 2 sont:
 - o Les cotisations restant à émettre (hors PANE du 4^{ème} trimestre) en distinguant les créances de plus et moins de 3 mois ;
 - o Les autres créances nées d'opérations directes ventilées entre plus et moins de 3 mois ;
 - o Les débiteurs divers (risque uniquement de – 3 mois).

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (33 % du SCR de contrepartie 2018 avant diversification) et de type 2 (73 % du SCR de contrepartie 2018 avant diversification) pour la **SGAM Malakoff Médéric** :

EN M€	SCR Contrepartie
Créances de type 1	69,7
Créances de type 2	155,3
Total	212,6

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (27 % du SCR de contrepartie 2018 avant diversification) et de type 2 (78 % du SCR de contrepartie 2018 avant diversification) pour la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** :

EN M€	SCR Contrepartie
Créances de type 1	26,7
Créances de type 2	77,0
Total	98,6

Le détail par entité est le suivant :

En M€	Total SCR Contrepartie	dont Type 1	dont Type 2
SGAM Malakoff Médéric	212,6	69,7	155,3
Malakoff Médéric Prévoyance	100,9	35,6	71,3
INPR	5,3	0,3	5,1
CAPREVAL	1,0	0,4	0,4
Malakoff Médéric Mutuelle	25,2	0,3	25,0
Energie Mutuelle	1,8	0,8	1,1
CMAV	3,7	1,8	2,2
QUATREM	46,4	15,0	34,0
AUXIA	37,0	33,1	5,0
MM Retraite Supplémentaire			
AUXIA Assistance	0,0	0,3	0,3
SGAPS Humanis Développement Solidaire	98,6	26,7	77,0
Humanis Prévoyance	81,1	18,8	66,0
IPSEC	7,5	2,6	5,4
Mutuelle Humanis Nationale	2,0	0,8	1,4
Grand Est Mutuelle	2,8	1,7	1,3
Mutuelle Renault	2,2	1,5	0,8
Humanis Assurances	2,8	0,8	2,2

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Médéric**, le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour Auxia où le type 1 est le plus important.

S'agissant des entités de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire**, le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour Grand Est Mutuelle et Mutuelle Renault où le type 1 est le plus important.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une **insuffisance de cash disponible**.

Les facteurs de risque sont les suivants :

- Rachat massif des engagements ;
- Non cessibilité des placements ou cessibilité avec décote prohibitive ;
- Non renouvellement d'activité (besoin de cash net récurrent de l'activité d'assurance).

Le niveau de liquidité des placements est évalué à partir d'une segmentation en 3 catégories de liquidité décroissante :

- Les fonds monétaires et assimilés
- Les placements cotés : Obligations, fonds cotés
- Les placements non cotés : Fonds de dette privée, les placements immobiliers, les fonds non cotés et les Participations

La répartition des placements sur les 3 catégories au 31 décembre 2018 est synthétisée dans le tableau ci-dessous pour la **SGAM Malakoff Médéric** et montre une prépondérance des actifs les plus liquides permettant la maîtrise des risques de non cessibilité des placements et le non renouvellement d'activité.

en %	% de placements
Monétaire et assimilés	2,4%
Autres placements liquides	79,5%
Placements illiquides	18,1%

Le tableau ci-dessous détaille la liquidité de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** :

en %	% de placements
Monétaire et assimilés	8,1%
Autres placements liquides	81,4%
Placements illiquides	10,5%

Le détail par entité est le suivant :

		% de placements
SGAM Malakoff Médéric	Monétaire et assimilés	2,4%
	Autres placements liquides	79,5%
	Placements illiquide	18,1%
Malakoff Médéric Prévoyance	Monétaire et assimilés	1,8%
	Autres placements liquides	81,2%
	Placements illiquide	17,0%
INPR	Monétaire et assimilés	3,9%
	Autres placements liquides	81,6%
	Placements illiquide	14,5%
CAPREVAL	Monétaire et assimilés	6,6%
	Autres placements liquides	75,7%
	Placements illiquide	17,8%
Malakoff Médéric Mutuelle	Monétaire et assimilés	3,1%
	Autres placements liquides	84,1%
	Placements illiquide	12,9%
Energie Mutuelle	Monétaire et assimilés	44,7%
	Autres placements liquides	55,3%
	Placements illiquide	
CMAV	Monétaire et assimilés	1,9%
	Autres placements liquides	84,1%
	Placements illiquide	14,0%
AUXIA	Monétaire et assimilés	3,1%
	Autres placements liquides	81,1%
	Placements illiquide	15,9%
QUATREM	Monétaire et assimilés	1,2%
	Autres placements liquides	80,6%
	Placements illiquide	18,2%
MM Retraite Supplémentaire	Monétaire et assimilés	2,3%
	Autres placements liquides	82,0%
	Placements illiquide	15,7%
AUXIA Assistance	Monétaire et assimilés	2,5%
	Autres placements liquides	95,3%
	Placements illiquide	2,2%
SGAPS Humanis Développement Solidaire	Monétaire et assimilés	8,1%
	Autres placements liquides	81,4%
	Placements illiquide	10,5%
Humanis Prévoyance	Monétaire et assimilés	5,8%
	Autres placements liquides	84,0%
	Placements illiquide	10,2%
IPSEC	Monétaire et assimilés	0,9%
	Autres placements liquides	89,8%
	Placements illiquide	9,2%
Mutuelle Humanis Nationale	Monétaire et assimilés	10,6%
	Autres placements liquides	79,3%
	Placements illiquide	10,1%
Grand Est Mutuelle	Monétaire et assimilés	14,9%
	Autres placements liquides	69,0%
	Placements illiquide	16,1%
Mutuelle Renault	Monétaire et assimilés	12,1%
	Autres placements liquides	74,5%
	Placements illiquide	13,3%
Humanis Assurances	Monétaire et assimilés	9,4%
	Autres placements liquides	84,4%
	Placements illiquide	6,2%

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

D'un point de vue qualitatif, les risques opérationnels sont les risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes ou à des causes extérieures.

Pour chaque risque, les principales causes de risque internes ou externes sont identifiées.

Cette définition inclut les risques de non-conformité réglementaires et les risques juridiques mais exclut les risques stratégiques. Les risques d'exécution des processus découlant des décisions et orientations stratégiques seront inclus dans le périmètre des risques opérationnels.

Les pertes peuvent être financières, clients, image / réputation ou d'ordre réglementaire.

La gestion de ces risques est décrite dans la politique de gestion des risques opérationnels validée par le Conseil d'administration et mise à jour annuellement.

L'objectif des cartographies des risques est :

- D'identifier les risques potentiels du Groupe (risques majeurs et risques opérationnels) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les risques résiduels ;
- De définir pour les risques majeurs et risques opérationnels insuffisamment maîtrisés des actions de renforcement et d'évaluer le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels.

C.5.2. EVALUATION PAR LA FORMULE STANDARD

Évaluation du capital à allouer aux risques opérationnels :

La mesure du risque opérationnel est intégrée par la formule standard, dans l'évaluation du besoin de marge en Solvabilité 2.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de la **SGAM Malakoff Médéric** :

EN M€	2018 yc transitoire
BSCR	2 991,4
Risque opérationnel	151,5
%/ BSCR	5,1%

Ainsi, il représente un montant de 151,5 M€ soit 5,1% du BSCR au 31 décembre 2018.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de **SGAPS Humanis Développement Solidaire** :

EN M€	2018 yc transitoire
BSCR	601,7
Risque opérationnel	75,4
%/ BSCR	12,5%

Ainsi, il représente un montant de 75,4 M€ soit 12,5 % du BSCR au 31 décembre 2018.

Le détail par entité est le suivant :

En M€	SCR opérationnel
SGAM Malakoff Médéric	151,5
Malakoff Médéric Prévoyance	80,2
INPR	3,0
CAPREVAL	0,4
Malakoff Médéric Mutuelle	12,5
Energie Mutuelle	0,9
CMAV	1,5
QUATREM	48,5
AUXIA	9,2
MM Retraite Supplémentaire	
AUXIA Assistance	0,3
SGAPS Humanis Développement Solidaire	75,4
Humanis Prévoyance	68,6
IPSEC	4,9
Mutuelle Humanis Nationale	5,3
Grand Est Mutuelle	2,3
Mobilité Mutuelle	1,9
Humanis Assurances	1,9

Le plafond du SCR opérationnel correspondant à 30% du BSCR n'est jamais atteint.

Les principaux moyens de maîtrise des risques

Au-delà de l'analyse des cartographies des risques et actions qui en découlent, les principaux moyens de détection et de maîtrise des risques mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Le contrôle permanent, dont l'objectif est de tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau ;
- La gestion des incidents qui consiste à superviser les incidents majeurs et évaluer les pertes subies par le Groupe ;
- L'analyse des impacts des projets et nouveaux produits sur le profil de risques ;
- Le pilotage de projets de mise en conformité ;
- La gestion de la sécurité des systèmes d'information et des dispositifs de continuité informatique et métier ;
- La formation et la sensibilisation du personnel aux risques et à la réglementation ;
- La veille réglementaire ;
- Le suivi des plans d'actions visant à combler, dans un délai défini, les principales faiblesses identifiées (y compris les actions relatives aux recommandations d'audits internes/externes) ;
- Les comités de suivi et de pilotage des risques : comité incidents, veille réglementaire, fraude, sécurité des systèmes d'information, etc.

C.6. Autres risques importants

La SGAM Malakoff Médéric Humanis n'a pas d'autres risques importants à signaler.

D. VALORISATION

D.1. Valorisation des Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Médéric** sont synthétisées dans le tableau suivant :

EN M€	Actif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Immobilisations incorporelles	94,6	91,3		
Immobilier (pour usage propre)	3,9	3,5	4,2	3,5
Placements	17 969,6	18 182,9	22 032,4	21 782,5
Placements UC	999,9	963,2	999,9	963,2
Impôts différés actif	67,1	59,5	1 442,9	1 148,8
Provisions techniques cédées	1 600,7	1 510,3	762,1	710,0
Prêts	2,6	1,5	2,4	1,5
Dépôts auprès des cédantes	683,3	1 728,4	691,6	1 732,7
Créances	3 400,8	2 827,8	1 228,1	631,8
Trésorerie et équivalent	74,2	206,9	73,2	207,2
Autres actifs	73,6	9,0	73,6	9,0
Total actif	24 970,1	25 584,2	27 310,3	27 190,1

Des écarts entre les valeurs de placement de valeur comptable peuvent exister entre les différents tableaux qui s'expliquent par des périmètres de comptabilisation différents

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Médéric** :

EN M€	Actif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
Malakoff Médéric Prévoyance	Immobilisations incorporelles	0,1	0,1		
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	8 383,2	8 428,8	10 306,5	10 211,9
	Placements UC				
	Impôts différés actif			868,7	666,4
	Provisions techniques cédées	1 108,2	1 013,9	622,3	570,7
	Prêts	2,0	1,0	1,9	1,0
	Dépôts auprès des cédantes	109,8	1 095,8	109,8	1 095,8
	Créances	1 915,8	1 615,9	750,5	189,1
	Trésorerie et équivalent	24,5	80,7	24,5	80,7
	Autres actifs	0,2		0,2	
Total actif	11 543,8	12 236,1	12 684,5	12 815,5	

EN M€		Actif			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2017	2018	2017	2018
INPR	Immobilisations incorporelles Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	424,7	422,1	556,7	538,0
	Placements UC				
	Impôts différés actif			12,6	19,6
	Provisions techniques cédées	0,2	0,1	-0,1	-0,1
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	24,1	33,4	6,5	11,5
	Trésorerie et équivalent	0,5	3,6	0,5	3,6
	Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total actif	449,6	459,1	576,2	572,7

EN M€		Actif			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2017	2018	2017	2018
CAPREVAL	Immobilisations incorporelles Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	62,2	59,9	71,7	67,7
	Placements UC				
	Impôts différés actif			3,1	2,7
	Provisions techniques cédées	0,5	0,1	0,5	0,1
	Prêts	0,0		0,0	0,0
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	6,9	3,1	4,1	0,4
	Trésorerie et équivalent	0,9	2,5	0,9	2,5
	Autres actifs		0,0		0,0
	Total actif	70,6	65,5	80,3	73,3

EN M€		Actif			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2017	2018	2017	2018
Malakoff Médéric Mutuelle	Immobilisations incorporelles Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	647,0	658,3	832,6	861,1
	Placements UC				
	Impôts différés actif			29,3	24,4
	Provisions techniques cédées	8,1	8,0	16,9	-2,3
	Prêts	0,3	0,2	0,2	0,2
	Dépôts auprès des cédantes	1,4	1,2	1,4	1,2
	Créances	244,7	125,5	131,6	65,7
	Trésorerie et équivalent	2,3	1,7	2,3	1,7
	Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total actif	903,8	795,1	1 014,3	952,0

EN M€	Actif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0		0,0
Immobilier (pour usage propre)	0,8		0,8	
Placements	15,6	9,6	16,6	10,7
Placements UC				
Impôts différés actif				0,2
Provisions techniques cédées	1,7	1,7	2,3	1,7
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	4,2	4,2	4,2	4,1
Trésorerie et équivalent	3,8	7,3	3,8	7,3
Autres actifs	0,8	3,9	0,1	3,9
Total actif	26,9	26,7	27,7	27,9

EN M€	Actif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	1 787,0	497,7	2 226,5	605,5
Placements UC	49,7	46,1	49,7	46,1
Impôts différés actif			14,3	0,6
Provisions techniques cédées	30,5	0,0	30,1	0,0
Prêts	0,3	0,3	0,3	0,3
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	63,7	16,3	25,4	14,5
Trésorerie et équivalent	20,8	26,5	20,8	26,5
Autres actifs	0,0		0,0	
Total actif	1 952,0	586,8	2 367,0	693,4

EN M€	Actif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Immobilisations incorporelles	46,4	46,7		
Immobilier (pour usage propre)	0,1		0,1	
Placements	6 603,3	6 700,5	7 974,9	7 948,7
Placements UC	858,6	830,7	858,6	830,7
Impôts différés actif			477,9	412,7
Provisions techniques cédées	550,8	569,2	199,9	200,4
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes	312,1	333,2	312,1	333,2
Créances	1 139,9	918,0	337,8	201,3
Trésorerie et équivalent	16,1	37,6	16,1	37,6
Autres actifs	37,2	8,9	37,2	8,9
Total actif	9 564,5	9 444,9	10 214,6	9 973,5

EN M€	Actif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
AUXIA	Immobilisations incorporelles Immobilier (pour usage propre)	4,5	3,9		
	Placements	1 111,3	1 134,1	1 353,1	1 321,8
	Placements UC	91,6	85,4	91,6	85,4
	Impôts différés actif			37,0	21,8
	Provisions techniques cédées	132,7	132,7	68,2	81,0
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes	438,9	488,8	444,5	490,6
	Créances	37,7	25,8	23,1	24,9
	Trésorerie et équivalent	5,3	16,1	5,3	16,1
	Autres actifs				
	Total actif	1 822,1	1 886,7	2 022,8	2 041,7

EN M€	Actif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
MM Retraite Supplémentaire	Immobilisations incorporelles Immobilier (pour usage propre)				
	Placements		1 335,2		
	Placements UC		1,0		
	Impôts différés actif				
	Provisions techniques cédées		32,3		
	Prêts		0,0		
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances		38,8		
	Trésorerie et équivalent		0,7		
	Autres actifs		7,9		
	Total actif		1 416,0		

EN M€	Actif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
AUXIA Assistance	Immobilisations incorporelles Immobilier (pour usage propre)	0,1	0,1		
	Placements	24,8	25,6	30,0	29,4
	Placements UC				
	Impôts différés actif			0,0	0,0
	Provisions techniques cédées				
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	0,3	1,8	0,2	1,8
	Trésorerie et équivalent	1,2	0,8	1,2	0,8
	Autres actifs		0,0		0,0
	Total actif	26,3	28,2	31,5	32,0

Les principaux postes de l'actif des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** sont synthétisées dans le tableau suivant:

EN M€	Actif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Immobilisations incorporelles	13,6	12,0	0,0	0,0
Immobilier (pour usage propre)	13,4	1,5	36,8	8,4
Placements	3 462,5	3 461,9	3 725,4	3 607,6
Placements UC	92,3	75,0	92,3	75,0
Impôts différés actif	5,7	6,7	143,6	68,7
Provisions techniques cédées	2 185,1	3 641,8	2 181,6	3 563,6
Prêts	1,3	1,7	1,3	1,7
Dépôts auprès des cédantes	473,7	479,4	473,7	479,4
Créances	1 284,5	1 197,6	1 308,3	1 197,6
Trésorerie et équivalent	178,2	136,1	178,2	136,1
Autres actifs	2,4	0,9	2,0	0,6
Total actif	7 712,7	9 014,8	8 143,3	9 138,8

S'agissant des entités de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** :

EN M€	Actif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
Humanis Prévoyance	Immobilisations incorporelles	7,2	6,2		
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	3 025,2	2 988,9	3 285,9	3 137,8
	Placements UC	65,3	53,6	65,3	53,6
	Impôts différés actif			95,5	48,3
	Provisions techniques cédées	1 729,8	3 157,3	1 661,5	3 011,9
	Prêts	0,1	0,0	0,1	0,0
	Dépôts auprès des cédantes	472,8	483,0	472,8	483,0
	Créances	976,3	934,1	1 000,1	934,1
	Trésorerie et équivalent	74,5	46,6	74,5	46,6
	Autres actifs	181,1	137,1	181,1	137,1
	Total actif	6 532,2	7 806,8	6 836,7	7 852,5

EN M€	Actif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0		
Immobilier (pour usage propre)	5,4	0,1	16,0	0,1
Placements	155,4	165,5	171,3	183,2
Placements UC				
Impôts différés actif			14,4	11,4
Provisions techniques cédées	123,8	126,9	113,3	118,6
Prêts		0,3		0,3
Dépôts auprès des cédantes	15,6	18,8	15,6	18,8
Créances	45,9	49,3	18,8	21,2
Trésorerie et équivalent	3,3	4,2	3,3	4,2
Autres actifs	1,4	0,3	1,4	0,3
Total actif	350,9	365,3	354,1	358,2

EN M€	Actif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	71,7	82,1	78,5	84,6
Placements UC				
Impôts différés actif			4,1	1,0
Provisions techniques cédées	13,2	13,1	13,6	14,1
Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes		0,5		0,5
Créances	36,2	37,3	36,2	37,3
Trésorerie et équivalent	3,3	0,2	3,3	0,2
Autres actifs				
Total actif	124,4	133,1	135,8	137,6

EN M€	Actif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Immobilisations incorporelles	1,0	1,0		
Immobilier (pour usage propre)	7,2	0,7	13,4	0,7
Placements	76,4	95,6	79,0	102,0
Placements UC				
Impôts différés actif				2,4
Provisions techniques cédées	0,1	0,1	0,0	0,1
Prêts	0,4	0,4	0,4	0,4
Dépôts auprès des cédantes		0,5		0,5
Créances	5,0	6,7	5,0	6,7
Trésorerie et équivalent	18,2	2,0	18,2	2,0
Autres actifs	0,2	0,2	0,2	0,2
Total actif	108,5	107,2	116,3	115,0

EN M€	Actif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
Mutuelle Renault	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)	0,8	0,7	7,4	7,6
	Placements	58,3	63,6	61,1	63,7
	Placements UC				
	Impôts différés actif			0,1	0,5
	Provisions techniques cédées				
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	2,8	5,2	2,9	5,3
	Trésorerie et équivalent	8,3	5,1	8,3	5,1
	Autres actifs	0,4	0,4		
	Total actif	70,7	74,9	79,9	82,1

EN M€	Actif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
Humanis Assurances	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	119,2	114,0	125,7	116,3
	Placements UC	20,7	12,3	20,7	12,3
	Impôts différés actif		0,8	2,2	0,8
	Provisions techniques cédées	52,6	53,4	52,9	52,2
	Prêts	0,1	0,1	0,1	0,1
	Dépôts auprès des cédantes	1,7	1,7	1,7	1,7
	Créances	26,4	28,6	26,4	28,6
	Trésorerie et équivalent	2,2	4,8	2,2	4,8
	Autres actifs	0,1	0,1	0,1	0,1
	Total actif	223,1	215,9	232,0	217,1

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

D.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En comptabilité, les actifs incorporels du groupe se composent principalement d'écarts d'acquisitions. Ces actifs sont valorisés à 0 en normes Solvabilité 2, conformément à l'article 12 du Règlement délégué.

D.1.2. IMMOBILIER (POUR USAGE PROPRE)

Ce poste inclut principalement les actifs corporels d'exploitation des entités du groupe (installations, agencements, matériel et mobilier). Compte tenu de la nature de ces actifs, le montant en comptabilité est repris en normes Solvabilité 2.

Cependant les valeurs peuvent être reclassés en Placements ce qui explique les écarts entre les la comptabilité et la norme Solvabilité 2.

D.1.3. PLACEMENTS (HORS UC)

Certains placements sont affectés aux créances en comptabilité et certaines créances sont affectées en placements en solvabilité 2 ce qui explique les écarts entre les valeurs inscrites au bilan et celles reportés dans les tableaux de la partie A.3.

D.1.4. PLACEMENTS (UC)

Les placements en représentation des engagements en unités de compte sont valorisés en valeur de marché dans les comptes sociaux, aucun retraitement n'est effectué en normes Solvabilité 2.

D.1.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En normes françaises, la comptabilisation d'impôts différés est obligatoire dans les comptes combinés. Le montant d'impôts différés à comptabiliser est calculé en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Les valeurs du bilan fiscal des différentes entités du groupe diffèrent des valeurs comptables principalement du fait de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles en 2012 et de l'existence d'actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du Code Général des Impôts (CGI) au bilan de certaines entités du groupe.

En normes Solvabilité 2, les impôts différés sont calculés en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur économique des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Similairement aux comptes sociaux, l'entrée en fiscalité de certaines entités du groupe est génératrice d'impôt différé. Concernant les actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du CGI, ils sont valorisés à la valeur vénale et ne génèrent donc pas d'imposition différée dans le bilan économique, les plus ou moins-values latentes fiscales ayant déjà l'objet d'une imposition.

La plupart des entités sont en position d'impôt différé actif net. Le montant d'impôt différé actif au bilan économique est limité au montant d'impôt différé passif dans les bilans économiques des entités concernées.

D.1.6. PRETS ET PRETS HYPOTHECAIRES

Certains prêts sont reclassés en placements ce qui explique la variation entre la valeur en comptabilité et la valeur en norme solvabilité 2.

D.1.7. DEPOTS AUPRES DES CEDANTES

Le Groupe effectue des opérations de réassurance en quote-part qui correspondent exclusivement à des opérations commerciales partagées.

Ces opérations commerciales relèvent soit de partenariats, soit de contrats importants. Une partie du risque est alors supportée par le groupe qui, en garantie de l'exécution de ses obligations, effectue un dépôt d'espèces auprès des cédantes.

Cette créance est égale au montant des provisions techniques pris à la quote-part de réassurance. Elle est assimilée à de la trésorerie et sa valorisation reste donc quasiment identique entre les normes comptable et Solvabilité 2.

D.1.8. CREANCES

L'augmentation des créances en comptabilité résulte de retards sur le cycle de trésorerie du solde de réassurance et d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises (PANE) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.1.9. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE

La trésorerie est reprise pour un montant identique en comptabilité et en norme solvabilité 2 au 31 décembre 2018.

D.2. Valorisation des provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs et d'une marge de risque :

- La meilleure estimation est calculée comme une projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs ;
- La marge de risque représente le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) sont calculées avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA et tenant compte d'une correction pour volatilité (volatility adjustment) sur les taux sans risque.

Depuis le 31 décembre 2017, Malakoff Médéric Prévoyance, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, et AUXIA ont opté pour l'utilisation de la mesure transitoire sur les engagements.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a étendu la portée de la mesure transitoire sur les engagements aux entités IPSEC et Humanis assurances.

Ces mesures sont prises en compte dans les provisions techniques de la SGAM Malakoff Médéric et de la SGAPS Humanis Développement Solidaire.

D.2.1. VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES A DES FINS DE SOLVABILITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la SGAM Malakoff Médéric au 31 décembre 2018 selon les trois modes de valorisation Comptable, Solvabilité 2 sans la mesure transitoire sur les engagements et Solvabilité 2 avec la mesure transitoire sur les engagements :

EN M€		Comptabilité			Solvabilité 2 hors mesures transitoires					Solvabilité 2 avec mesures transitoires		
Risques	Risques fins	Lignes d'activité SZ	Provisions techniques brutes	Provisions techniques cédées	Provisions techniques nettes	Meilleures estimations brutes	Marge de risque	Provisions techniques brutes	Meilleures estimations cessions	Provisions techniques nettes	Provisions techniques brutes	Provisions techniques nettes
Santé	Santé		1 481,0	413,5	1 067,5	108,7			-34,5			
Prévoyance	Décès accidentel	Santé - NSLT	2 241,6	249,7	1 991,8	1 657,7	120,1	1 886,6	44,3	1 876,8	1 880,7	1 871,0
	Incapacité et Invalidité en attente											
	Dépendance	Santé - SLT	3 275,8	387,0	2 888,8	3 057,3	91,2	3 148,5	372,8	2 775,7	2 970,1	2 597,4
	Invalidité											
	Emprunteur - arrêt de travail											
Assistance	NON VIE	10,3	0,0	10,3	3,7	0,5	4,1	0,0	4,1	4,1	4,1	
Obsèque	Décès - maintien des garanties décès	VIE	3 723,0	404,8	3 318,1	3 327,5	631,9	12 779,8	263,7	12 452,3	11 190,3	10 862,8
	Décès - rente education											
	Décès - rente conjoint											
Epargne	Epargne retraite		28,7	0,0	28,7	28,4			0,0			
	Epargne UC	UC	7 671,4	55,3	7 616,1	8 792,0			63,8			
	Epargne UC	UC	963,4	0,0	963,4	960,7	0,0	960,7	0,0	960,8	960,7	960,8
Total			19 395,0	1 510,3	17 884,6	17 936,1	843,7	18 779,7	710,0	18 069,7	17 006,1	16 296,1

Les provisions techniques nettes des cessions à fin 2017 étaient de 17 765 M€ en norme solvabilité 2. Elles augmentent de 435 M€ en 2018 pour atteindre 18 070 M€ (avant mesures transitoires).

Cette augmentation résulte principalement d'améliorations méthodologiques compensée par une diminution des redistributions futures (suite aux performances de marché).

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** au 31 décembre 2018 selon les trois modes de valorisation Comptable, Solvabilité 2 sans la mesure transitoire sur les engagements et Solvabilité 2 avec la mesure transitoire sur les engagements :

EN M€		Comptabilité				Solvabilité 2 hors mesures transitoires				Solvabilité 2 yc mesures transitoires		
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	Provisions techniques brutes	Provisions techniques cédées	Provisions techniques nettes	Meilleures estimations brutes	Marge de risque	Provisions techniques brutes	Meilleures estimations cessions	Provisions techniques nettes	Provisions techniques brutes	Provisions techniques nettes
Santé	Santé		719,8	318,8	401,1	599,7			337,9			
Prévoyance	Décès accidentel	Santé - NSLT	1 224,2	892,7	331,5	1 318,8	125,2	2 043,7	869,3	836,5	2 043,1	836,0
	Incapacité et Invalidité en attente											
	Dépendance	Santé - SLT	1 666,2	1 308,7	357,5	1 520,6	17,1	1 537,7	1 252,7	284,9	1 535,4	282,7
	Invalidité											
	Emprunteur - arrêt de travail	NON VIE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Assistance											
	Décès - maintien des garanties décès		VIE	1 551,1	567,6	983,4	1 432,0	50,4	2 296,4	469,2	1 201,3	2 295,3
Décès - rente education												
Décès - rente conjoint												
Emprunteur - Décès												
Obsèque	Obsèque		5,7	-0,1	5,8	60,3			22,0			
Epargne	Epargne retraite		700,7	554,1	146,6	753,8			603,9			
UC	Epargne UC	UC	88,4	0,0	88,4	88,1	2,1	90,2	8,6	81,6	89,9	81,2
Total			5 956,1	3 641,8	2 314,3	5 773,1	194,8	5 967,9	3 563,6	2 404,3	5 963,7	2 400,1

Les provisions techniques nettes des cessions à fin 2017 étaient de 3 463 M€ en norme solvabilité 2. Elles diminuent de 1 059 M€ en 2018 pour arriver à 2 404 M€ (avant mesures transitoires). Cette diminution s'explique par la mise en place du traité de réassurance entre Humanis Prévoyance et Malakoff Médéric Prévoyance en 2018.

Le détail des provisions techniques nettes par entités en solvabilité 2 est le suivant :

EN M€	Solvabilité 2 - hors mesures transitoires					
	Provisions techniques nettes					
	Santé NSLT	Santé SLT	NON VIE	VIE	UC	Total
SGAM Malakoff Médéric	1 876,8	2 775,7	4,1	12 452,3	960,8	18 069,7
Malakoff Médéric Prévoyance	1 026,4	2 075,8		3 319,6		6 421,8
INPR	7,2	63,1		50,4		120,7
CAPREVAL	5,4	5,6		30,4		41,4
Malakoff Médéric Mutuelle	92,6	0,6		2,2		95,4
Energie Mutuelle	3,2	0,2				3,4
CMAV				398,6	42,6	441,2
QUATREM	747,4	628,2		5 522,4	831,3	7 729,3
AUXIA	-3,8	2,2		1 619,4	85,5	1 703,3
MM Retraite Supplémentaire						
AUXIA Assistance			4,1			4,1
SGAPS Humanis Développement Solidaire	836,5	284,9		1 201,3	81,6	2 404,3
Humanis Prévoyance	760,0	194,5		1 146,2	57,6	2 158,4
IPSEC	33,1	37,1		42,7		112,8
Mutuelle Humanis Nationale	16,0			1,1		17,1
Grand Est Mutuelle	-1,0	23,1		6,6		28,6
Mutuelle Renault	6,7					6,7
Humanis Assurances	22,7	21,1		32,4	15,6	91,8

Les écarts entre les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoire) et comptables sont majoritairement liés à l'intégration en Solvabilité 2 :

- Des PANE et PENA alors qu'elles sont inscrites au bilan en comptabilité,
- De facteur d'actualisation des flux à la courbe des taux sans risque alors qu'en comptabilité les flux sont actualisés sur la base des taux techniques,

- D'un retraitement des provisions non économiques en fonds propres, en Solvabilité 2, qui n'apparaissent donc pas dans le périmètre de modélisation du Best Estimate mais qui sont comptabilisées en normes comptables
- Des frais futurs d'une année de marge future pour les contrats déjà engagés à la clôture du 31 décembre 2018.

La mesure transitoire sur les engagements permet une réduction des provisions techniques avec une convergence vers la norme solvabilité 2 sur 16 années.

D.2.2. DETAILS DE LA METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

PORTEFEUILLE PREVOYANCE ET SANTE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Prévoyance/Santé dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés par un outil de marché permettant de projeter le passif jusqu'à extinction du portefeuille.

Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

L'évaluation des Best Estimate bruts de réassurance repose sur des projections réalisées, en fonction des garanties soit à l'aide de cadences d'écoulement, soit en tête par tête en tenant compte des tables réglementaires.

Seul le passif est projeté, l'interaction actif/passif n'étant pas modélisée sur ce périmètre.

La modélisation est réalisée selon sept grands groupes de risque : rente éducation (RE), rente de conjoint (RC), Décès, arrêt de travail (AT), Décès Accident, Dépendance et Santé, déclinés suivant leur pertinence de modélisation (tête par tête, acceptation, gestion directe).

La modélisation des passifs peut être synthétisée par garantie comme suit :

Produit	Garantie	Primes en cours - PANE	Sinistres en cours - PSAP	Sinistres en cours – Provisions Rente	Sinistres en cours	Nouvelle production - primes	Sinistres issus de la nouvelle production
Prévoyance	Décès	Reprises pour leur valeur S1	Cadence d'écoulement	Non Applicable	Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement	Écoulées de manière similaire au stock
	Rente Conjoint			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Rente Education						
	Maintien des garanties décès						
	Invalidité			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
	Invalidité en attente						
	Décès Accidentel						
	Incapacité			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Dépendance			Tête par Tête	Tête par Tête		
Emprunteur	Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement					
Santé	Santé	Non Applicable	Cadence d'écoulement				
Assistance	Assistance	Non Applicable	Cadence d'écoulement				

Les provisions tête par tête et les IBNR₇ issus des risques RE, RC et AT, sont projetées en utilisant un calcul tête par tête issue des calculs d'inventaire et les tables réglementaires.

Les Provisions Pour Sinistres A Payer (PSAP) sont projetées selon des profils d'écoulement des cadences de règlement observées dans les triangles de liquidation.

Les primes en cours sont écoulées intégralement sur l'exercice.

De plus, les provisions non économiques ne sont pas incluses dans le calcul du Best Estimate mais sont prises en compte dans les fonds propres.

Les Provisions d'Égalisation (PE) constituées à la date d'arrêté sont valorisées en norme Solvabilité 2 à hauteur de leur montant Solvabilité 1. Aucune dotation/reprise à la PE n'est modélisée sur l'année N+1 car :

- Il serait nécessaire de modéliser finement chaque compte avec PE et de simuler complètement les passifs Solvabilité 2 afférents, ce qui n'est pas envisagé dans le processus actuel ;
- Les impacts seraient faibles au regard des dernières années et potentiellement imprudents (du fait de reprises constatées sur plusieurs exercices).

Les entreprises pour lesquelles un compte avec PE a été mis en place, reçoivent une rémunération fonction du niveau des provisions techniques du compte et de la provision d'égalisation. Les plus-values latentes R332-20 en représentation des passifs correspondant aux comptes avec PE sont affectées, sous forme de PB différée, aux clients, par application d'un taux de distribution représentatif des clauses contractuelles.

Hypothèses et paramètres

Les regroupements réalisés pour les projections sont effectués selon l'information disponible : les contrats sont soit modélisés en tête par tête, soit projetés de manière globale à l'aide de cadences de règlements.

Sur les segments santé, décès accidentel et décès, les projections sont réalisées à partir de données globales, à savoir :

- Pour le stock : Des cadences de liquidation des sinistres en cours.
- Pour la nouvelle production : Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P, pour la nouvelle production et des cadences de règlements pour les primes futures.

Le traitement est identique quel que soit le mode de gestion (directe, coassurance, acceptation). Concernant l'écoulement des prestations futures, celui-ci est supposé identique à celui observé en année N pour les sinistres de survenance N.

Les contrats en direct sont projetés à l'aide de Model points (chaque model point représentant une tête assurée) sur les garanties suivantes :

- Rentes de conjoint ;
- Rentes éducation ;
- Arrêt de travail (incapacité/invalidité et maintien des garanties décès).

S'agissant de la modélisation de la coassurance et réassurance acceptées, la construction des Model Points est réalisée à partir des Model Points des contrats gérés en direct (apertion) de manière cohérente au profil de risque.

L'approche par Model Point est justifiée par l'article 35 des Règlements Délégués, qui décrit les conditions d'application d'une telle méthodologie :

« Les projections des flux de trésorerie utilisées dans le calcul des meilleures estimations concernant les engagements d'assurance vie sont effectuées séparément pour chaque contrat. Lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge induite pour l'entreprise d'assurance ou de réassurance, celle-ci peut regrouper les contrats pour effectuer ces projections, à condition de satisfaire à l'ensemble des exigences suivantes :

- Il n'y a pas de différences significatives dans la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats faisant partie d'un même groupe ;
- Le regroupement de contrats ne crée pas une image faussée des risques sous-jacents aux contrats et n'introduit pas de biais dans les coûts ;
- Il est probable que le regroupement de contrats produise approximativement les mêmes résultats pour le calcul de la meilleure estimation qu'un calcul contrat par contrat, en particulier pour ce qui concerne les garanties financières et les options contractuelles prévues par les contrats ».

Dans le cadre de la projection des primes futures, le traitement des contrats collectifs et des contrats individuels est identique, tenant compte d'une année de primes projetée sur ces deux typologies de contrats. Les primes pluriannuelles de certains contrats relevant de Conventions Collectives Nationales

(qui ne peuvent être résiliées et dont la prime ne peut être révisée) ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Par ailleurs, préalablement à la construction des Model Points, les données d'incapacité/invalidité relatives à la coassurance et la réassurance acceptées font l'objet d'un retraitement. En effet, les risques d'incapacité et d'invalidité sont agrégés dans le cadre de la production des comptes sociaux. Pour séparer ces deux risques, une clé de répartition est appliquée sur la base du portefeuille des affaires gérées en direct.

Un ajustement sur les montants totaux de provisions en acceptation est ensuite réalisé sur l'ensemble des données tête à tête.

Pour les survenances à venir (Best Estimate de primes), elles sont estimées à partir des hypothèses suivantes, issues du business plan :

- Le volume d'affaires nouvelles ;
- Le volume de résiliations ;
- Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P ;
- Les Model Points constitués sur la base de la dernière année de survenance connue. Les Model Points sont répliqués, puis ajustés en volume.

Modélisation des cessions en réassurance

La modélisation des cessions en réassurance est réalisée comme suit :

- Modélisation des provisions du stock à partir d'un cadencement propre au portefeuille de cession (i.e. correspondant à la meilleure estimation possible des flux liés au stock ;
- Modélisation des cessions sur la production nouvelle à la quote-part de cession sur chaque risque évalué dans les inputs ;
- Modélisation du choc sur chaque risque à partir de la quote-part de cession du risque appliquée à la différence de Best Estimate central et choqué.

La réassurance des risques de pointe, en excédent de sinistres par tête, n'est pas modélisée, seule la réassurance en quote-part l'est.

PORTEFEUILLE EPARGNE / RETRAITE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Epargne/Retraite dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés avec un outil standard de marché à pas annuel permettant de projeter le bilan sur un horizon de 50 ans.

Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

Les projections sur le périmètre Epargne/Retraite reposent sur :

- Des projections déterministes du passif : l'ensemble des contrats sont projetés au Taux Minimum Garanti (TMG) et en tenant compte des tables réglementaires ;
- Des projections des différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobiliers, monétaire, etc.) ;
- Des interactions Actif/Passif (projections stochastiques), permettant d'intégrer le calcul de la participation aux bénéficiaires, de la revalorisation des contrats et de la stratégie financière.

Le Best Estimate (BE) déterministe correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs actualisés avec une courbe des taux sans risque ; s'agissant des flux probables futurs, ils sont projetés jusqu'à extinction des engagements et ils sont la somme algébrique des prestations, frais et commissions, moins les primes. Le Best Estimate Garanti (BEG) est calculé avec des cash-flows déterminés au Taux Minimum Garanti (TMG).

Le Best Estimate stochastique (BEL) permet de prendre en compte les différentes options et garanties financières incluses dans les contrats (taux minimum garanti, PB contractuelle) ; le Best Estimate stochastique est calculé comme étant la moyenne des Best Estimate de l'ensemble des scénarios économiques simulés.

Les différents scénarios économiques sont issus d'un outil de place tenant compte du contexte économique actuel (prise en compte des taux négatifs).

La FDB (Future Discretionary Benefits) correspond à la Participation aux Bénéfices future, elle résulte de la différence entre le BEL et le BEG.

Dans le cadre de la projection du passif, la provision mathématique du portefeuille évolue chaque année en fonction d'événements liés à la vie des contrats, notamment :

- Les entrées en portefeuille : conformément à la frontière des contrats, les primes futures et les affaires nouvelles ne sont pas prises en compte dans la projection ;
- Les sorties de portefeuille : elles correspondent au décès de l'assuré, à l'arrivée à échéance ou au rachat du contrat et sont considérées comme intervenant en milieu d'année. Les décès et les rachats sont calculés à partir des taux de décès et de rachats appliqués sur le nombre de contrats, ainsi que sur le montant de provisions mathématiques revalorisé en mi-année.
- La revalorisation des contrats en portefeuille au Taux Minimum Garanti net de chargements en fin d'année, les contrats sortis dans l'année étant revalorisés à mi-année avant de sortir du portefeuille ;
- Le prélèvement des chargements : Les chargements sont calculés sur la base des taux de chargements disponibles dans les model points et prélevés en fin d'année ;
- Le paiement des frais et commissions interviennent en fin d'année.

La provision mathématique est recalculée par le modèle à chaque pas de projection par Model Point. Ceux-ci sont construits tête par tête dans le cadre de la projection déterministe et regroupés par taux garantis et produits dans le cadre de la projection stochastique.

Dans le cadre de la projection de l'actif, les titres sont pris en compte dans le modèle au moyen de Model Point, correspondant aux actifs obligataires considérés ligne à ligne et à une agrégation par classe d'actifs s'agissant des actifs non obligataires (action, immobiliers, OPCVM, monétaire).

Concernant les actifs obligataires, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Les obligations structurées sont modélisées comme des taux variables ou des taux fixes en fonction du paramètre retenu dans la base des investissements ;
- Les obligations à taux variables sont indexées soit sur les taux 1 an soit sur les taux 10 ans en fonction de leur index de révision ;
- L'échéance des obligations perpétuelles est déterminée de sorte que celles-ci soient toujours présentes en portefeuille à la fin de la projection.

Afin de modéliser les interactions actif/passif, des règles de management sont définies dans le modèle. Pour l'ensemble des classes d'actifs, ces règles stipulent que les investissements et désinvestissements s'effectuent dans le respect de l'allocation stratégique d'actifs.

S'agissant de la politique de taux servis, ces règles correspondent à l'ensemble des actions menées autour de la revalorisation des contrats. Elles couvrent notamment la définition du taux servi aux assurés (TMG, PB contractuelle, taux cibles, etc.), mais également l'ensemble des leviers à disposition de l'assureur afin de servir ce taux (gestion de la PPE, réalisation de plus-values, diminution des marges, etc.). Elles se déclinent selon les étapes suivantes :

- 1re étape : Détermination des produits financiers alloués aux assurés
 - o Les produits financiers distribuables sont calculés à partir des produits financiers globaux, retraités des intérêts techniques et des chargements ;
 - o Dans un deuxième temps, un taux de Participation aux Bénéfices contractuelle, dépendant des conditions contractuelles et en pourcentage des produits financiers, est appliqué afin de déterminer les produits financiers alloués aux assurés. Il est à noter que l'ensemble des taux contractuels est cartographié dans le modèle.
- 2e étape : Revalorisation des contrats
 - o Le résultat financier alloué aux assurés précédemment calculé est tout d'abord doté à la Provision pour Participation aux Excédents jusqu'à un seuil maximum défini en pourcentage des provisions mathématiques (10%). L'excédent est intégré aux provisions mathématiques.
- 3e étape : Gestion de la PPE
 - o L'écoulement de la PPE est réalisé afin de garantir une distribution au plus sur 8 ans, conformément à la réglementation.

Les calculs décrits ci-dessus sont réalisés dans le respect de l'article 79 de la Directive Solvabilité 2 et l'article 32 du règlement délégué qui indiquent que les entreprises d'assurance doivent prendre en compte dans leur valorisation :

- Toutes les garanties financières et options contractuelles intégrées dans leurs polices ;

- Tous les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité que les souscripteurs exercent les options contractuelles ou sur la valeur de l'option ou de la garantie.

Ainsi, sur le périmètre Epargne/Retraite :

- Les TMG ainsi que les différentes options sur les rentes sont prises en compte ;
- Le taux de PB contractuel est utilisé pour les projections dans le modèle ALM.

Le coût des options et garanties est déterminé comme la différence entre la Participation aux Bénéfices calculée au moyen des projections stochastiques (modèle d'interaction actif/passif) et la participation aux Bénéfices déterministe calculée au moyen des projections déterministes.

En fin de projection, les éléments suivants sont intégrés (à 100%) dans le Best Estimate, pour leur valeur actuelle :

- Le stock résiduel de PM et de PPE en fin de projection ;
- Les fuites de modèle ou écart de convergence ;
 - o Le montant des plus-values latentes sur les actifs de fin de projection (les moins-values latentes sont imputées aux fonds propres).

Hypothèses et paramètres

La frontière des contrats permet de caractériser le niveau d'engagement envers les assurés présents dans le portefeuille.

Il s'agit de préciser si le Best Estimate couvre seulement les engagements en date d'inventaire (run-off) ou s'il inclut les engagements au titre des primes futures.

Les tables utilisées pour modéliser la mortalité sont les tables générationnelles réglementaires.

Les contrats d'assurance Epargne/Retraite commercialisés par le Groupe peuvent être rachetés dans les conditions définies à l'article L132-23 du code des assurances (invalidité, expiration des droits à l'assurance-chômage, décès du conjoint, etc.). Ceux-ci peuvent également être transférés.

Les lois de rachats utilisées sont définies par produit et par ancienneté du contrat. Une seule loi de rachat est retenue, celle-ci intègre les rachats à titre individuel ainsi que les transferts. Elles ont été calibrées à partir de l'historique du Groupe.

Les rachats dynamiques ne sont pas néanmoins pas intégrés dans les modèles.

Une loi de sortie en rente ou en capital a été calibrée à partir de l'historique du groupe Malakoff Médéric pour tenir compte de l'article A160-2 du code des assurances, précisant que dans le cas où la rente annuelle ne dépasse pas 480€, les modalités de sortie sont nécessairement en capital.

S'agissant des frais pris en compte dans le Best Estimate, ils sont retraités des frais exceptionnels (considérés comme non récurrents) et sont calculés en appliquant des taux de frais aux primes/prestations/encours. Ces taux sont déterminés à partir des frais ventilés par produit/destination et des indicateurs retenus (prestations CA, etc.) sur les deux dernières années. La répartition des frais généraux est réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion.

Sur le périmètre Épargne Retraite, **les données sources sont extraites d'une base de gestion partiellement retraitée reposant sur les données de l'arrêté N-1.**

Afin de s'assurer de la bonne application des chocs de taux sur les courbes mises à disposition, les courbes de taux choquées sont reconstituées sur la base de la courbe des taux centrale et des paramètres de chocs réglementaires (niveaux de chocs ainsi que plafonds/paliers).

Dans le cadre des projections stochastiques sur le périmètre Epargne/Retraite, des scénarios économiques risque neutre sont générés avec un outil de place.

Modélisation des cessions en réassurance

La réassurance sur le périmètre Epargne est calculée par application d'un taux de quote-part.

D.2.3. METHODE DE CALCUL DE LA MARGE POUR RISQUES

La méthodologie exacte du calcul de la Risk Margin est la suivante :

$$RM = CoC * \sum_{i \geq 0} \frac{SCR(t)}{(1 + r(i))^i}$$

Avec :

- CoC le taux de coût du capital (6%);
- SCR(t) les SCR futurs.

La Risk Margin est actuellement calculée selon la méthode 4 des spécifications techniques de Solvabilité II. Ainsi, la marge de risque pour le portefeuille est calculée selon la formule suivante :

$$RM = CoC * SCR(0) * \frac{1}{BE(1 + r(1))} * duration$$

Celui-ci est réalisé au global sur le portefeuille.

- La courbe des taux utilisée pour l'actualisation est la courbe des taux sans Volatility Adjustment ;
- Les Cash-Flows sont nets de réassurance.

D.3. Valorisation des autres passifs

Les principaux postes du passif des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Médéric** sont synthétisées dans le tableau suivant :

EN M€	Passif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Fonds propres	4 088,6	4 301,7	7 126,6	7 226,4
Passifs subordonnés	30,0	31,5	30,0	31,5
Provisions techniques	17 137,3	18 431,6	15 168,6	16 045,3
Provisions techniques UC	1 024,9	963,4	1 022,7	960,7
Provisions non techniques	28,4	48,9	28,4	48,9
Impôts différés passif			2 080,2	1 765,1
Dettes d'assurance	1 849,4	1 038,0	1 044,5	323,7
Dettes et autres	811,7	769,3	809,5	788,5
Total passif	24 970,1	25 584,2	27 310,3	27 190,1

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Médéric** :

EN M€	Passif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
Malakoff Médéric Prévoyance	Fonds propres	3 016,4	3 056,0	4 748,3	4 910,1
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	6 836,1	8 079,0	5 865,2	6 424,1
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	16,3	17,7	16,3	17,7
	Impôts différés passif			868,7	793,1
	Dettes d'assurance	1 093,0	508,7	604,0	95,8
	Dettes et autres	582,1	574,7	582,1	574,7
	Total passif	11 543,8	12 236,1	12 684,5	12 815,5

EN M€	Passif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
INPR	Fonds propres	283,5	296,2	406,8	413,4
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	151,1	155,4	126,7	120,7
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,2	0,5	0,2	0,5
	Impôts différés passif			27,8	31,1
	Dettes d'assurance	5,4	5,5	5,3	5,4
	Dettes et autres	9,4	1,6	9,4	1,6
	Total passif	449,6	459,1	576,2	572,7

EN M€	Passif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
CAPREVAL	Fonds propres	29,6	27,4	35,4	33,4
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	36,3	36,5	37,2	35,6
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,1	0,2	0,1	0,2
	Impôts différés passif			3,1	2,7
	Dettes d'assurance	2,8	0,8	2,7	0,7
	Dettes et autres	1,8	0,6	1,8	0,6
	Total passif	70,6	65,5	80,3	73,3

EN M€	Passif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
Malakoff Médéric Mutuelle	Fonds propres	463,0	465,0	722,6	788,4
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	313,5	277,4	125,8	93,1
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	2,9	3,6	2,9	3,6
	Impôts différés passif			29,3	27,2
	Dettes d'assurance	89,7	20,8	99,0	11,5
	Dettes et autres	34,8	28,3	34,8	28,3
	Total passif	903,8	795,1	1 014,3	952,0

EN M€	Passif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
Energie Mutuelle	Fonds propres	12,2	12,2	14,4	13,8
	Passifs subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5
	Provisions techniques	4,4	4,4	2,4	3,4
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,1	0,1	0,1	0,1
	Impôts différés passif			0,8	0,7
	Dettes d'assurance	0,9	0,9	0,9	0,9
	Dettes et autres	7,7	7,6	7,6	7,6
	Total passif	26,9	26,7	27,7	27,9

EN M€	Passif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
CMAV	Fonds propres	130,7	104,1	446,0	182,2
	Passifs subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
	Provisions techniques	1 694,2	345,6	1 647,9	340,3
	Provisions techniques UC	50,0	42,6	49,7	42,6
	Provisions non techniques	0,7	0,3	0,7	0,3
	Impôts différés passif			144,7	33,9
	Dettes d'assurance	15,0	1,7	13,7	1,6
	Dettes et autres	21,6	52,6	24,3	52,6
	Total passif	1 952,0	586,8	2 367,0	693,4

EN M€	Passif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
QUATREM	Fonds propres	763,5	839,6	1 593,1	1 725,8
	Passifs subordonnés	151,0	151,0	151,0	151,0
	Provisions techniques	6 860,2	6 902,6	6 125,7	6 101,1
	Provisions techniques UC	890,3	835,2	881,3	831,3
	Provisions non techniques	6,9	25,2	6,9	25,2
	Impôts différés passif			884,5	782,8
	Dettes d'assurance	674,2	510,7	333,2	154,5
	Dettes et autres	218,4	180,6	239,0	201,9
	Total passif	9 564,5	9 444,9	10 214,6	9 973,5

EN M€	Passif				
	Solvabilité 1		Solvabilité 2		
	2017	2018	2017	2018	
AUXIA	Fonds propres	129,5	134,5	282,5	263,6
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	1 553,1	1 628,5	1 483,4	1 555,3
	Provisions techniques UC	91,6	85,5	91,6	85,5
	Provisions non techniques	1,3	1,2	1,3	1,2
	Impôts différés passif			117,4	89,9
	Dettes d'assurance	19,6	10,1	19,6	10,1
	Dettes et autres	27,0	27,0	27,0	36,2
	Total passif	1 822,1	1 886,7	2 022,8	2 041,7

MM Retraite Supplémentaire	EN M€	Passif			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2017	2018	2017	2018
		Fonds propres		67,8	
Passifs subordonnés					
Provisions techniques		1 335,4			
Provisions techniques UC		1,4			
Provisions non techniques		0,2			
Impôts différés passif					
Dettes d'assurance		0,2			
Dettes et autres		11,0			
Total passif		1 416,0			

AUXIA Assistance	EN M€	Passif			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2017	2018	2017	2018
		Fonds propres	12,6	13,8	21,4
Passifs subordonnés					
Provisions techniques	11,9	11,3	3,5	4,1	
Provisions techniques UC					
Provisions non techniques					
Impôts différés passif			4,7	3,8	
Dettes d'assurance	0,1	1,1	0,1	1,1	
Dettes et autres	1,8	2,1	1,8	2,1	
Total passif	26,3	28,2	31,5	32,0	

Les principaux postes de l'actif des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** sont synthétisées dans le tableau suivant :

SGAPS HDS	EN M€	Passif			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2017	2018	2017	2018
		Fonds propres	1 041,7	534,4	1 110,8
Passifs subordonnés	246,4	246,4	246,4	246,4	
Provisions techniques	5 316,0	5 870,6	5 533,3	5 873,8	
Provisions techniques UC	110,4	85,5	111,3	89,9	
Provisions non techniques	5,8	3,5	5,8	3,5	
Impôts différés passif	0,0	0,0	143,6	69,5	
Dettes d'assurance	488,0	833,6	488,0	833,6	
Dettes et autres	504,4	1 440,8	504,1	1 440,7	
Total passif	7 712,7	9 014,8	8 143,3	9 138,8	

S'agissant des entités de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** :

EN M€	Passif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Humanis Prévoyance				
Fonds propres	744,8	226,7	795,5	282,7
Passifs subordonnés	250,3	250,3	250,3	250,3
Provisions techniques	4 629,3	5 164,6	4 787,9	5 104,0
Provisions techniques UC	83,4	64,4	83,1	66,2
Provisions non techniques	2,4	0,7	2,4	0,7
Impôts différés passif			95,5	48,3
Dettes d'assurance	468,4	808,0	468,4	808,0
Dettes et autres	353,7	1 292,2	353,7	1 292,2
Total passif	6 532,2	7 806,8	6 836,7	7 852,5

EN M€	Passif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
IPSEC				
Fonds propres	79,4	82,7	92,3	90,3
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	238,9	243,6	226,8	229,9
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques				
Impôts différés passif			14,4	11,4
Dettes d'assurance	12,9	13,3	0,9	0,8
Dettes et autres	19,7	25,8	19,7	25,8
Total passif	350,9	365,3	354,1	358,2

EN M€	Passif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Mutuelle Humanis Nationale				
Fonds propres	49,6	52,7	67,0	63,9
Passifs subordonnés	12,0	12,0	12,0	12,0
Provisions techniques	40,6	38,9	27,5	31,2
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	0,2	0,2	0,2	0,2
Impôts différés passif			7,0	1,0
Dettes d'assurance	10,3	17,7	10,3	17,7
Dettes et autres	11,7	11,6	11,7	11,6
Total passif	124,4	133,1	135,8	137,6

EN M€	Passif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Grand Est Mutuelle				
Fonds propres	62,6	65,9	70,6	72,3
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	32,5	31,2	28,2	28,8
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	1,5	0,1	1,5	0,1
Impôts différés passif			4,1	3,8
Dettes d'assurance	1,6	1,3	1,6	1,3
Dettes et autres	10,2	8,7	10,2	8,7
Total passif	108,5	107,2	116,3	115,0

EN M€	Passif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Mutuelle Renault				
Fonds propres	55,3	56,9	64,5	65,0
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	8,1	8,3	7,0	6,7
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques				
Impôts différés passif			1,4	1,1
Dettes d'assurance	1,1	3,4	1,1	3,4
Dettes et autres	6,2	6,3	5,9	5,9
Total passif	70,7	74,9	79,9	82,1

EN M€	Passif			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2017	2018	2017	2018
Humanis Assurances				
Fonds propres	33,2	26,3	33,5	28,6
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	118,2	130,0	123,2	126,0
Provisions techniques UC	20,7	12,4	22,2	15,2
Provisions non techniques	2,3	2,0	2,3	2,0
Impôts différés passif		0,8	2,2	0,8
Dettes d'assurance	12,8	6,9	12,8	6,9
Dettes et autres	35,9	37,5	35,9	37,5
Total passif	223,1	215,9	232,0	217,1

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

Concernant l'impôt différé passif, l'explication est traitée à la section D.1. Concernant les provisions techniques, elles sont détaillées en section D.3.

D.3.1 PASSIFS SUBORDONNES

Au 31 décembre 2018, le montant de dettes subordonnées sont les suivants

- 30 M€ correspond aux Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Quatrem en 2003 et souscrit par une entité extérieure au groupe.
- 246 M€ correspondant aux Titres Subordonnés Remboursables émis par Humanis Prévoyance en 2015.

D.3.2. PROVISIONS AUTRES QUE PROVISIONS TECHNIQUES

La diminution des provisions non techniques entre 2017 et 2018 résulte essentiellement de la diminution des provisions pour litiges sur un certain nombre d'entités des deux groupes.

D.3.3. DETTES D'ASSURANCE

L'augmentation des dettes d'assurance en comptabilité résulte d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises de cessions (PANE de cession) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.3.4. DETTES ET AUTRES

Ce poste correspond principalement à des dettes sur dépôts en espèces reçus des cessionnaires.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode alternative concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter

.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. PROCEDURES DE GESTION DES FONDS PROPRES

L'objectif de la SGAM Malakoff Médéric Humanis est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de :

- Création de valeur à long terme en phase avec la stratégie de développement de la SGAM Malakoff Médéric Humanis ;
- Maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres (au regard des contraintes réglementaires, de la stratégie du groupe prudentiel, de l'appétit aux risques et de la sensibilité de la clientèle) ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe prudentiel ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité (rapport entre les fonds propres et les besoins de fonds propres immobilisés).

Le processus de gestion des fonds propres s'inscrit dans la continuité du processus ORSA. Il se décompose de la manière suivante et est réalisé annuellement pour le groupe prudentiel et pour chacune des entités :



➤ Suivi du niveau de solvabilité :

Le suivi du niveau de solvabilité est réalisé à partir des résultats de l'ORSA. Ces résultats permettent de constater :

- À date de clôture : les fonds propres disponibles et les fonds propres devant être immobilisés dans le cadre du Besoin Global de Solvabilité (BGS) ;
- En prospectif : d'anticiper les besoins de fonds propres sous différents scénarios de stress et différentes options de pilotage stratégiques (décisions d'investissements, décisions de tarification, décisions de développement...)

➤ Définition de la stratégie de solvabilité

La stratégie de solvabilité préconise pour le groupe prudentiel :

- Un niveau de ratio de solvabilité à atteindre en scénario central des calculs prospectifs de l'ORSA ;
- Un niveau de ratio de solvabilité à préserver en scénario adverse des calculs prospectifs de l'ORSA. Ce niveau matérialise l'appétit aux risques global.

Pour les entités du Groupe, la stratégie de solvabilité consiste à veiller à ce que les ratios de solvabilité de chaque entité soient suffisants pour ne pas déclencher les seuils des mesures de surveillance ni les seuils des mesures d'aide des règles de solidarité financière.

➤ Construction du plan de gestion du capital :

Le plan de gestion du capital se déduit des actions à mettre en œuvre pour que le niveau de solvabilité prospectif respecte les contraintes de la stratégie de solvabilité.

Chaque action portant sur les fonds propres ou le besoin de fonds propres fait l'objet d'une analyse de conformité sur la régularité et la capacité à modifier la solvabilité du groupe dans le sens souhaité.

Les opérations en capital sont par principe limitées entre les différents affiliés du groupe prudentiel et leurs filiales.

Par dérogation, Humanis Prévoyance et Quatrem portent dans leurs engagements des titres subordonnés respectivement à hauteur de 250 M€ et 30 M€ souscrits par des acteurs externes au groupe prudentiel.

En cas d'apport de fonds propres, l'éligibilité aux différents tiers ciblés doit être démontrée et validée par l'autorité de contrôle.

➤ Mise en œuvre du plan de gestion du capital :

La mise en œuvre du plan de gestion du capital est ensuite réalisée par les différentes fonctions en charge au sein du groupe.

E.1.2. EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET LEUR COMPOSITION

Le tableau ci-dessous détaille les fonds propres (y compris les passifs subordonnés éventuels) entre 2017 et 2018 par entité, ainsi que le pro forma de la SGAM Malakoff Médéric Humanis.

EN M€	2017 hors transitoire	2017 yc transitoire	2018 hors transitoire	2018 yc transitoire
SGAM Malakoff Médéric	5 510,6	7 156,6	6 095,0	7 257,9
Malakoff Médéric Prévoyance	4 175,1	4 748,3	4 468,4	4 910,1
INPR	406,8	406,8	413,4	413,4
CAPREVAL	27,8	35,4	27,6	33,4
Malakoff Médéric Mutuelle	722,6	722,6	788,4	788,4
Energie Mutuelle	14,5	15,9	15,5	15,5
CMAV	183,8	486,0	184,0	222,2
QUATREM	1 082,0	1 744,1	1 222,7	1 876,8
AUXIA	181,6	282,5	169,4	263,6
MM Retraite Supplémentaire	-	-	67,8	67,8
AUXIA Assistance	21,4	21,4	20,9	20,9
SGAPS Humanis Développement Solidaire	1 357,2	1 357,2	823,5	827,8
Humanis Prévoyance	1 045,8	1 045,8	533,0	533,0
IPSEC	92,3	92,3	88,7	90,3
Mutuelle Humanis Nationale	79,0	79,0	75,9	75,9
Grand Est Mutuelle	70,6	70,6	72,3	72,3
Mutuelle Renault	64,5	64,5	65,1	65,1
Humanis Assurances	33,5	33,5	25,8	28,6
Pro forma SGAM Malakoff Médéric Humanis			6 769,0	7 936,0

Le tableau suivant détaille la composition des fonds propres (avec les mesures transitoires) au 31 décembre 2018 et leur évolution depuis le 31 décembre 2017 de la **SGAM Malakoff Médéric**.

EN M€	2017	2018
Capital social	6,2	6,2
Réserve de réconciliation	7 126,6	7 220,2
Titres subordonnées	30,0	31,5
Total des Fonds propres	7 156,6	7 257,9
- dont Tier 1	7 126,6	7 226,4
- dont Tier 2	30,0	31,5
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	7 156,6	7 257,9
- dont éligible MCR	7 156,6	7 257,9

L'évolution des fonds propres, pour la SGAM Malakoff Médéric et ses entités affiliés, se décompose de la manière suivante sur 2018 :

EN M€	2017 hors transitoire	Méthode	Flux de trésorerie	Performance Financière	Performance technique	Redistributions et impôts	Marge de Risque	2018 hors transitoire	Mesures transitoires	2018 yc transitoire
SGAM Malakoff Médéric	5 510,6	379,3	-66,5	96,9	96,9	230,7	-17,7	6 095,0	1 162,9	7 257,9
Malakoff Médéric Prévoyance	4 175,1	228,2	-14,7	79,2	-175,9	202,1	-25,5	4 468,4	441,8	4 910,1
INPR	406,8	4,1	-0,4	-3,4	2,8	5,3	-1,7	413,4		413,4
CAPREVAL	27,8	1,0	-0,1	0,0	-1,4	0,0	0,2	27,6	5,8	33,4
Malakoff Médéric Mutuelle	722,6	55,5	-7,2	28,1	-7,4	-2,8	-0,4	788,4		788,4
Energie Mutuelle	14,5	0,8	-1,1	-0,2	2,0	-0,5	0,0	15,5		15,5
CMAV	183,8	-8,7	-2,3	9,7	-9,9	9,1	2,2	184,0	38,2	222,2
QUATREM	1 082,0	92,4	-44,5	41,5	65,1	-23,6	9,7	1 222,7	654,0	1 876,8
AUXIA	181,6	21,1	-14,7	-18,6	11,0	-6,8	-4,3	169,4	94,2	263,6
MM Retraite Supplémentaire		69,9	-0,7	20,5	-4,5	-17,5		67,8		67,8
AUXIA Assistance	21,4	0,1	-1,1	-0,6	-2,0	0,9	2,1	20,9		20,9

L'application des mesures transitoires ainsi que les performances financières et techniques expliquent l'augmentation des fonds propres de la SGAM Malakoff Médéric.

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Médéric** :

	EN M€	2017	2018
Malakoff Médéric Prévoyance	Capital social	1,4	1,4
	Réserve de réconciliation	4 746,9	4 908,7
	Titres subordonnées	0,0	0,0
	Total des Fonds propres	4 748,3	4 910,1
	- dont Tier 1	4 748,3	4 910,1
	- dont Tier 2	0,0	0,0
	- dont Tier 3	0,0	0,0
	- dont éligible SCR	4 748,3	4 910,1
- dont éligible MCR	4 748,3	4 910,1	

INPR	EN M€	2017	2018
	Capital social		0,4
Réserve de réconciliation		406,5	413,1
Titres subordonnées		0,0	0,0
Total des Fonds propres		406,8	413,4
- dont Tier 1		406,8	413,4
- dont Tier 2		0,0	0,0
- dont Tier 3		0,0	0,0
- dont éligible SCR		406,8	413,4
- dont éligible MCR		406,8	413,4

CAPREVAL	EN M€	2017	2018
	Capital social		0,4
Réserve de réconciliation		35,0	33,1
Titres subordonnées		0,0	0,0
Total des Fonds propres		35,4	33,4
- dont Tier 1		35,4	33,4
- dont Tier 2		0,0	0,0
- dont Tier 3		0,0	0,0
- dont éligible SCR		35,4	33,4
- dont éligible MCR		35,4	33,4

Malakoff Médéric Mutuelle	EN M€	2017	2018
	Capital social		1,4
Réserve de réconciliation		721,2	787,0
Titres subordonnées		0,0	0,0
Total des Fonds propres		722,6	788,4
- dont Tier 1		722,6	788,4
- dont Tier 2		0,0	0,0
- dont Tier 3		0,0	0,0
- dont éligible SCR		722,6	788,4
- dont éligible MCR		722,6	788,4

Energie Mutuelle	EN M€	2017	2018
	Capital social		0,2
Réserve de réconciliation		14,2	13,6
Titres subordonnées		1,5	1,5
Total des Fonds propres		15,9	15,2
- dont Tier 1		14,4	13,8
- dont Tier 2		1,5	1,5
- dont Tier 3		0,0	0,0
- dont éligible SCR		15,9	15,2
- dont éligible MCR		14,9	14,5

	EN M€	2017	2018
CMAV	Capital social	0,5	0,5
	Réserve de réconciliation	445,5	181,8
	Titres subordonnées	40,0	40,0
	Total des Fonds propres	486,0	222,2
	- dont Tier 1	446,0	182,2
	- dont Tier 2	40,0	40,0
	- dont Tier 3	0,0	0,0
	- dont éligible SCR	486,0	192,1
	- dont éligible MCR	451,5	183,5

	EN M€	2017	2018
QUATREM	Capital social	510,4	510,4
	Réserve de réconciliation	1 082,6	1 215,3
	Titres subordonnées	151,0	151,0
	Total des Fonds propres	1 744,1	1 876,8
	- dont Tier 1	1 593,1	1 725,8
	- dont Tier 2	151,0	151,0
	- dont Tier 3	0,0	0,0
	- dont éligible SCR	1 744,1	1 876,8
	- dont éligible MCR	1 636,4	1 772,2

	EN M€	2017	2018
AUXIA	Capital social	74,5	74,5
	Réserve de réconciliation	207,9	189,0
	Titres subordonnées	0,0	0,0
	Total des Fonds propres	282,5	263,6
	- dont Tier 1	282,5	263,6
	- dont Tier 2	0,0	0,0
	- dont Tier 3	0,0	0,0
	- dont éligible SCR	282,5	263,6
	- dont éligible MCR	282,5	263,6

	EN M€	2017	2018
AUXIA Assistance	Capital social	1,8	1,8
	Réserve de réconciliation	19,6	19,1
	Titres subordonnées	0,0	0,0
	Total des Fonds propres	21,4	20,9
	- dont Tier 1	21,4	20,9
	- dont Tier 2	0,0	0,0
	- dont Tier 3	0,0	0,0
	- dont éligible SCR	21,4	20,9
	- dont éligible MCR	21,4	20,9

Le tableau suivant détaille la composition des fonds propres (y compris les mesures transitoires) au 31 décembre 2018 et leur évolution depuis le 31 décembre 2017 de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** :

EN M€	2017	2018
Capital social	16,7	16,7
Réserve de réconciliation	1 087,9	552,4
Titres subordonnées	246,4	246,4
Intérêts minoritaires	6,2	12,2
TOTAL	1 357,2	827,8
- Intérêts minoritaires	-6,2	-12,2
Total Fonds propres assurantiel	1 351,0	815,6
- dont Tier 1	1 104,6	569,2
- dont Tier 2	246,4	246,4
- dont Tier 3	0,0	0,0
- dont éligible SCR	1 351,0	815,6
- dont éligible MCR	1 156,4	600,2

L'évolution des fonds propres de la SGAPS Humanis Développement Solidaire et ses entités affiliées se décompose de la manière suivante sur 2018 :

EN M€	2017 hors transitoire	Méthode	Flux de trésorerie	Performance Financière	Performance technique	Redistributions et impôts	Marge de Risque	2018 hors transitoire	Mesures transitoires	2018 yc transitoire
SGAPS Humanis Développement Solidaire	1 357,2	-290,5	-22,8	-59,0	-131,9	18,6	-48,0	823,5	4,2	827,8
Humanis Prévoyance	1 045,8	-294,0	-15,6	-42,4	-128,1	15,2	-47,0	533,0		533,0
IPSEC	92,3		-0,8	-4,2	1,6	0,0	-0,1	88,7	1,6	90,3
Mutuelle Humanis Nationale	79,0		-2,2	-2,4	-1,6	3,0	0,0	75,9		75,9
Grand Est Mutuelle	70,6	4,4	-0,8	-0,4	0,4	-1,3	-0,6	72,3		72,3
Mutuelle Renault	64,5		-1,0	-1,6	2,6	0,6	0,0	65,1		65,1
Humanis Assurances	33,5			-1,5	-6,9	1,1	-0,3	25,8	2,8	28,6

Des effets de méthode, associés à des pertes techniques et financières en 2018 expliquent la baisse importante des fonds propres de la SGAPS Humanis Développement Solidaire.

S'agissant des entités de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** :

:

EN M€	2017	2018
Capital social	10,3	10,3
Réserve de réconciliation	785,1	272,4
Titres subordonnées	250,3	250,3
Total des Fonds propres	1 045,8	533,0
- dont Tier 1	795,5	282,7
- dont Tier 2	250,3	250,3
- dont Tier 3	0,0	0,0
- dont éligible SCR	1 045,8	533,0
- dont éligible MCR	1 045,8	312,0

Humanis Prévoyance

	EN M€	2017	2018
IPSEC	Capital social	0,4	0,4
	Réserve de réconciliation	91,9	89,9
	Titres subordonnées	0,0	0,0
	Total des Fonds propres	92,3	90,3
	- dont Tier 1	92,3	90,3
	- dont Tier 2	0,0	0,0
	- dont Tier 3	0,0	0,0
	- dont éligible SCR	92,3	90,3
	- dont éligible MCR	92,3	90,3

	EN M€	2017	2018
Mutuelle Humanis Nationale	Capital social	0,4	0,4
	Réserve de réconciliation	66,6	63,5
	Titres subordonnées	12,0	12,0
	Total des Fonds propres	79,0	75,9
	- dont Tier 1	67,0	63,9
	- dont Tier 2	12,0	12,0
	- dont Tier 3	0,0	0,0
	- dont éligible SCR	79,0	75,9
	- dont éligible MCR	69,0	65,8

	EN M€	2017	2018
Grand Est Mutuelle	Capital social	0,4	0,4
	Réserve de réconciliation	70,2	72,0
	Titres subordonnées	0,0	0,0
	Total des Fonds propres	70,6	72,3
	- dont Tier 1	70,6	72,3
	- dont Tier 2	0,0	0,0
	- dont Tier 3	0,0	0,0
	- dont éligible SCR	70,6	72,3
	- dont éligible MCR	70,6	72,3

	EN M€	2017	2018
Mutuelle Renault	Capital social	0,2	0,2
	Réserve de réconciliation	64,3	64,8
	Titres subordonnées		
	Total des Fonds propres	64,5	65,0
	- dont Tier 1	64,5	65,0
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	64,5	65,0	
- dont éligible MCR	64,5	65,0	

EN M€		2017	2018
Humanis Assurances	Capital social	28,6	28,6
	Réserve de réconciliation	4,8	-2,8
	Titres subordonnés	0,0	0,0
	Total des Fonds propres	33,5	25,8
	- dont Tier 1	33,5	25,8
	- dont Tier 2	0,0	0,0
	- dont Tier 3	0,0	0,0
	- dont éligible SCR	33,5	25,8
- dont éligible MCR	33,5	25,8	

E.1.3. CLAUSES ET CONDITIONS ATTACHEES AUX FONDS PROPRES :

Les seuls titres subordonnés restant dans le Groupe concernent une émission de Titres Subordonnés à Durée Indéterminé (TSDI) signée entre QUATREM et AVIVA VIE en date du 14 novembre 2003 à la suite d'une cession de portefeuilles d'assurance collective fin 2002. Ces TSDI portent sur 30 M€ d'euros avec un intérêt de 5,23% annuel. Ils sont remboursables à la liquidation de QUATREM au pair après remboursement de l'ensemble des autres dettes de cette dernière.

Le 1^{er} juillet 2015, QUATREM a communiqué à AVIVA VIE sa volonté de remboursement anticipé à l'issue du préavis de 5 ans comme stipulé dans la clause associée du contrat. Si l'évolution de la réglementation conduisait à une perte d'éligibilité des TSDI aux fonds propres réglementaires, l'option de remboursement anticipé par l'émetteur serait exerçable sans préavis. L'option de remboursement anticipé du souscripteur est conditionnée dans tous les cas à un préavis de 5 ans et n'a pas été exercée à ce jour.

Les passifs subordonnés d'Humanis Prévoyance sont exclusivement composés de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) dont principalement un TSR émis en octobre 2015 pour une valeur de 250 000 K€. Le TSR n'ayant aucune liquidité, sa valeur au pair a été retenue et n'a donc pas été revalorisée.

E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (MCR / SCR)

E.2.1. METHODE DE CALCUL DE L'EXIGENCE DE CAPITAL

Malakoff Médéric Humanis utilise la Formule Standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les proxys utilisés suite aux anomalies de qualités de données sont prudents et non significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

La participation aux bénéfices futurs (principalement liée aux activités d'Epargne/Retraite) est la principale source d'absorption des SCR. Concernant le SCR de longévité, il a pour effet de prolonger la durée des engagements soumis aux participations aux bénéfices. En conséquence, le SCR de longévité engendre une absorption négative par la participation aux bénéfices.

E.2.2. MESURE DE L'EXIGENCE DE CAPITAL (SCR)

Les SCR par entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

EN M€	SCR Hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2017	2018	2017	2018
SGAM Malakoff Médéric	2 418,5	2 568,3	1 828,5	1 957,5
Malakoff Médéric Prévoyance	1 386,2	1 597,9	1 386,2	1 471,2
INPR	95,8	90,4	95,8	90,4
CAPREVAL	9,4	8,4	9,4	8,4
Malakoff Médéric Mutuelle	201,7	199,2	201,7	199,2
Energie Mutuelle	5,3	4,9	5,3	4,9
CMAV	134,6	19,8	87,2	19,6
AUXIA	75,3	86,7	67,6	69,1
QUATREM	799,7	760,3	481,8	515,7
MM Retraite Supplémentaire		49,8		49,8
AUXIA Assistance	5,4	5,4	5,4	5,4
SGAPS Humanis Développement Solidaire	802,0	639,0	802,0	639,0
Humanis Prévoyance	694,6	526,2	680,3	526,2
IPSEC	44,8	43,3	44,8	43,3
Mutuelle Humanis Nationale	39,2	38,6	39,2	38,6
Grand Est Mutuelle	24,0	23,7	24,0	23,7
Mutuelle Renault	16,7	16,9	16,7	16,9
Humanis Assurances	20,9	22,2	20,8	22,2
Pro forma SGAM Malakoff Médéric Humanis		3 202,0		2 592,0

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAM Malakoff Médéric** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018.

EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
	2017	2018	2017	2018
SCR de marché	2 279,0	1 975,7	2 279,0	1 975,7
SCR contrepartie	273,6	212,6	273,6	212,6
SCR Vie	632,1	590,4	632,1	590,4
SCR Santé	1 037,3	1 371,7	1 037,3	1 371,7
SCR Non vie	6,7	6,9	6,7	6,9
Diversification SCR	-1 142,6	-1 165,8	-1 142,6	-1 165,8
BSCR	3 086,1	2 991,4	3 086,1	2 991,4
SCR Opérationnel	121,7	151,5	121,7	151,5
Ajustement participation aux bénéfiques futurs	-742,0	-618,9	-742,0	-618,9
Ajustement impôts différés	-47,3	-5,6	-637,3	-616,4
SCR	2 418,5	2 568,3	1 828,5	1 957,5

Le montant de SCR y compris avec les mesures transitoires augmente entre 2017 et 2018 par l'augmentation du SCR souscription, en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires de la SGAM Malakoff Médéric.

Le détail par entité de la **SGAM Malakoff Médéric** est le suivant :

EN M€	SCR Hors transitoires		SCR Yc transitoires		
	2017	2018	2017	2018	
Malakoff Médéric Prévoyance	SCR de marché	1 271,6	1 242,0	1 271,6	1 242,0
	SCR contrepartie	18,5	100,9	18,5	100,9
	SCR Vie	321,1	371,8	321,1	371,8
	SCR Santé	564,9	833,2	564,9	833,2
	SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
	Diversification SCR	-528,8	-700,8	-528,8	-700,8
	BSCR	1 647,3	1 847,1	1 647,3	1 847,1
	SCR Opérationnel	68,0	80,2	68,0	80,2
	Ajustement participation aux bénéfiques futurs	-329,0	-329,4	-329,0	-456,1
	Ajustement impôts différés	0,0	0,0	0,0	0,0
	SCR	1 386,2	1 597,9	1 386,2	1 471,2

	EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
		2017	2018	2017	2018
INPR	SCR de marché	101,6	86,9	101,6	86,9
	SCR contrepartie	4,0	5,3	4,0	5,3
	SCR Vie	15,6	19,1	15,6	19,1
	SCR Santé	11,8	16,1	11,8	16,1
	SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
	Diversification SCR	-21,3	-26,4	-21,3	-26,4
	BSCR	111,6	101,0	111,6	101,0
	SCR Opérationnel	1,2	3,0	1,2	3,0
	Ajustement participation aux bénéfiques futurs	-1,8	-2,2	-1,8	-2,2
	Ajustement impôts différés	-15,2	-11,4	-15,2	-11,4
	SCR	95,8	90,4	95,8	90,4

	EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
		2017	2018	2017	2018
CAPREVAL	SCR de marché	6,7	5,8	6,7	5,8
	SCR contrepartie	1,5	1,0	1,5	1,0
	SCR Vie	2,3	1,8	2,3	1,8
	SCR Santé	4,1	4,4	4,1	4,4
	SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
	Diversification SCR	-4,3	-3,8	-4,3	-3,8
	BSCR	10,3	9,3	10,3	9,3
	SCR Opérationnel	0,4	0,4	0,4	0,4
	Ajustement participation aux bénéfiques futurs	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2
	Ajustement impôts différés	0,0	0,0	0,0	0,0
	SCR	9,4	8,4	9,4	8,4

	EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
		2017	2018	2017	2018
Malakoff Médéric Mutuelle	SCR de marché	139,6	142,7	139,6	142,7
	SCR contrepartie	37,7	25,2	37,7	25,2
	SCR Vie	0,0	0,1	0,0	0,1
	SCR Santé	74,8	80,1	74,8	80,1
	SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
	Diversification SCR	-63,0	-58,5	-63,0	-58,5
	BSCR	189,2	189,6	189,2	189,6
	SCR Opérationnel	12,5	12,5	12,5	12,5
	Ajustement participation aux bénéfiques futurs	0,0	0,0	0,0	0,0
	Ajustement impôts différés	0,0	-2,8	0,0	-2,8
	SCR	201,7	199,2	201,7	199,2

	EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
		2017	2018	2017	2018
		Energie Mutuelle			
SCR de marché	0,7	0,7	0,7	0,7	
SCR contrepartie	1,2	1,8	1,2	1,8	
SCR Vie	0,0	0,0	0,0	0,0	
SCR Santé	3,7	3,9	3,7	3,9	
SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0	
Diversification SCR	-1,2	-1,5	-1,2	-1,5	
BSCR	4,5	5,2	4,5	5,2	
SCR Opérationnel	0,9	0,9	0,9	0,9	
Ajustement participation aux bénéfices futurs	0,0	0,0	0,0	0,0	
Ajustement impôts différés	-0,1	0,0	-0,1	0,0	
SCR	5,3	6,1	5,3	6,1	

	EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
		2017	2018	2017	2018
		CMAV			
SCR de marché	178,2	40,1	178,2	40,1	
SCR contrepartie	5,6	3,7	5,6	3,7	
SCR Vie	68,6	6,8	68,6	6,8	
SCR Santé	0,0	0,0	0,0	0,0	
SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0	
Diversification SCR	-44,3	-7,1	-44,3	-7,1	
BSCR	208,1	43,5	208,1	43,5	
SCR Opérationnel	9,0	1,8	7,4	1,5	
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-82,5	-15,0	-82,5	-15,0	
Ajustement impôts différés	0,0	-10,4	-45,8	-10,3	
SCR	134,6	19,8	87,2	19,6	

	EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
		2017	2018	2017	2018
		QUATREM			
SCR de marché	666,3	610,9	666,3	610,9	
SCR contrepartie	70,9	46,4	70,9	46,4	
SCR Vie	270,4	222,4	270,4	222,4	
SCR Santé	369,3	419,8	369,3	419,8	
SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0	
Diversification SCR	-393,1	-365,2	-393,1	-365,2	
BSCR	983,8	934,3	983,8	934,3	
SCR Opérationnel	48,3	48,9	44,1	48,5	
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-232,4	-196,2	-232,4	-196,2	
Ajustement impôts différés	0,0	-26,7	-313,7	-270,8	
SCR	799,7	760,3	481,8	515,7	

	EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
		2017	2018	2017	2018
AUXIA	SCR de marché	136,1	126,1	136,1	126,1
	SCR contrepartie	33,9	37,0	33,9	37,0
	SCR Vie	33,8	37,1	33,8	37,1
	SCR Santé	19,0	27,6	19,0	27,6
	SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
	Diversification SCR	-54,6	-61,9	-54,6	-61,9
	BSCR	168,2	165,9	168,2	165,9
	SCR Opérationnel	7,4	9,2	7,4	9,2
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-72,8	-69,7	-72,8	-69,7
	Ajustement impôts différés	-27,4	-18,7	-35,2	-36,3
	SCR	75,3	86,7	67,6	69,1

	EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
		2017	2018	2017	2018
AUXIA Assistance	SCR de marché	2,8	2,5	2,8	2,5
	SCR contrepartie	0,2	0,3	0,2	0,3
	SCR Vie	0,0	0,0	0,0	0,0
	SCR Santé	0,0	0,0	0,0	0,0
	SCR Non vie	6,7	6,8	6,7	6,8
	Diversification SCR	-1,7	-1,6	-1,7	-1,6
	BSCR	7,9	8,0	7,9	8,0
	SCR Opérationnel	0,3	0,3	0,3	0,3
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	0,0	0,0	0,0	0,0
	Ajustement impôts différés	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8
	SCR	5,4	5,4	5,4	5,4

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018.

EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
	2017	2018	2017	2018
SCR de marché	409,0	361,7	409,0	361,7
SCR contrepartie	86,6	98,6	86,6	98,6
SCR Vie	108,9	83,7	108,9	83,7
SCR Santé	482,6	306,6	482,6	306,6
SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
Diversification SCR	-424,2	-313,5	-424,2	-313,5
BSCR	781,1	601,7	781,1	601,7
SCR Opérationnel	85,3	82,0	85,3	82,0
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-63,3	-44,1	-63,3	-44,1
Ajustement impôts différés	-1,2	-0,6	-1,2	-0,6
SCR	802,0	639,0	802,0	639,0

Le montant de SCR diminue entre 2017 et 2018 par la baisse du SCR souscription, en lien avec la diminution du chiffre d'affaires net des cessions de la SGAPS Humanis Développement Solidaire, en lien avec la mise en place du traité de réassurance. Les mesures transitoires mises en place sur IPSEC et Humanis Assurances ne jouent pas sur le montant du SCR car le montant de ces deux entités est trop faible pour que l'impact soit significatif.

Le détail par entité de la **SGAPS Humanis Développement Solidaire** est le suivant :

EN M€	Hors transitoires		yc transitoires		
	2017	2018	2017	2018	
Humanis Prévoyance	SCR de marché	392,6	328,7	372,8	328,7
	SCR contrepartie	67,2	81,1	67,2	81,1
	SCR Vie	95,5	68,8	95,5	68,8
	SCR Santé	407,6	222,6	407,6	222,6
	SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
	Diversification SCR	-268,5	-201,6	-263,8	-201,6
	BSCR	694,4	499,6	679,3	499,6
	SCR Opérationnel	60,9	68,6	60,9	68,6
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-60,7	-42,0	-59,8	-42,0
	Ajustement impôts différés	0,0	0,0	0,0	0,0
	SCR	694,6	526,2	680,3	526,2

EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
	2017	2018	2017	2018
	IPSEC			
SCR de marché	21,8	19,9	21,8	19,9
SCR contrepartie	8,0	7,5	8,0	7,5
SCR Vie	4,5	5,6	4,5	5,6
SCR Santé	25,3	25,6	25,3	25,6
SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
Diversification SCR	-17,3	-17,2	-17,3	-17,2
BSCR	42,3	41,4	42,3	41,4
SCR Opérationnel	5,0	4,9	5,0	4,9
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-2,5	-2,9	-2,5	-2,9
Ajustement impôts différés	0,0	0,0	0,0	0,0
SCR	44,8	43,3	44,8	43,3

EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
	2017	2018	2017	2018
	Mutuelle Humanis Nationale			
SCR de marché	10,9	10,4	10,9	10,4
SCR contrepartie	2,0	2,0	2,0	2,0
SCR Vie	1,0	0,9	1,0	0,9
SCR Santé	28,4	28,2	28,4	28,2
SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
Diversification SCR	-8,2	-8,0	-8,2	-8,0
BSCR	34,0	33,6	34,0	33,6
SCR Opérationnel	5,4	5,3	5,4	5,3
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Ajustement impôts différés	0,0	0,0	0,0	0,0
SCR	39,2	38,6	39,2	38,6

EN M€	Hors transitoires		yc transitoires	
	2017	2018	2017	2018
	Grand Est Mutuelle			
SCR de marché	9,4	10,0	9,4	10,0
SCR contrepartie	3,2	2,8	3,2	2,8
SCR Vie	0,5	0,4	0,5	0,4
SCR Santé	15,8	15,6	15,8	15,6
SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
Diversification SCR	-7,2	-7,1	-7,2	-7,1
BSCR	21,6	21,6	21,6	21,6
SCR Opérationnel	2,4	2,3	2,4	2,3
Ajustement participation aux bénéfices futurs	0,0	-0,3	0,0	-0,3
Ajustement impôts différés	0,0	0,0	0,0	0,0
SCR	24,0	23,7	24,0	23,7

	EN M€				
	Hors transitoires		yc transitoires		
	2017	2018	2017	2018	
Mutuelle Renault	SCR de marché	7,8	6,9	7,8	6,9
	SCR contrepartie	1,6	2,1	1,6	2,1
	SCR Vie	0,0	0,0	0,0	0,0
	SCR Santé	11,6	11,6	11,6	11,6
	SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
	Diversification SCR	0,0	0,0	0,0	0,0
	BSCR	16,1	15,7	16,1	15,7
	SCR Opérationnel	1,9	1,9	1,9	1,9
	Ajustement participation aux bénéfiques futurs	0,0	0,0	0,0	0,0
	Ajustement impôts différés	-1,2	-0,6	-1,2	-0,6
	SCR	16,7	16,9	16,7	16,9

	EN M€				
	Hors transitoires		yc transitoires		
	2017	2018	2017	2018	
Humanis Assurances	SCR de marché	10,9	9,5	10,8	9,5
	SCR contrepartie	3,3	2,8	3,3	2,8
	SCR Vie	6,3	5,7	6,3	5,7
	SCR Santé	10,9	12,9	10,9	12,9
	SCR Non vie	0,0	0,0	0,0	0,0
	Diversification SCR	-9,9	-9,4	-9,9	-9,4
	BSCR	21,5	21,5	21,4	21,5
	SCR Opérationnel	1,6	1,9	1,6	1,9
	Ajustement participation aux bénéfiques futurs	-2,3	-1,2	-2,3	-1,2
	Ajustement impôts différés	0,0	0,0	0,0	0,0
	SCR	20,9	22,2	20,8	22,2

E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR

Malakoff Médéric Humanis ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Malakoff Médéric Humanis n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du MCR et du SCR

Malakoff Médéric Humanis n'est pas concerné.

E.6 Autres Informations

Malakoff Médéric Humanis n'a pas d'autres informations à communiquer.

ANNEXES : LES ETATS QUANTITATIFS

1. Entreprises entrant dans le périmètre du Groupe
2. Bilan prudentiel
3. Primes – sinistres et dépenses, par lignes d'activité
4. Primes – sinistres et dépenses par pays
5. Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
6. Fonds propres
7. Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard